RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2025

Délibération 2025-034

Service Commun de la Documentation

ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL DOCUMENTAIRE

Vu les articles 7 et 8 des statuts du Service Commun de la Documentation ;

M. Grégor BLOT-JULIENNE, Directeur du Service Commun de la Documentation, propose au Conseil d'administration l'élection au Conseil documentaire, parmi les délégués à la documentation, des quatre enseignants-chercheurs suivants :

- M. Jean-Philippe GEORGET (INSPE),
- M. Philippe KARAMIAN (ESIX),
- M. Alban LEPAILLEUR (UFR SANTE),
- Mme Fanny ROGUE (UFR DROIT).

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration élit M. Jean-Philippe GEORGET, M. Philippe KARAMIAN, M. Alban LEPAILLEUR, Mme Fanny ROGUE, membres du Conseil documentaire.

Résultats du vote :

Unanimité (33 votants)

Fait à Caen, le 16 juin 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2025

Délibération 2025-035

Direction Général des Services

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve le rapport annuel d'activité 2024.

Annexe : Rapport annuel d'activité.

Résultats du vote :

Pour : 30

Abstention : 3

Fait à Caen, le 16 juin 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

Rapport d'activité

de l'université de Caen Normandie **2024**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

WWW.UNICAEN.FR

Construire une université solidaire, durable et responsable 4

UNICAEN Solidaire, 3e édition : une participation en hausse 5

L'Université s'engage avec le FIPHP 5

La politique d'égalité continue de se renforcer 6

Une ambition en matière de transition réaffirmée 6
- Le schéma directeur DDRSE 6
- La Stratégie pluriannuelle de stratégie immobilière, SPSI 8
- Des dossiers stratégiques qui aboutissent et d'autres qui démarrent 9
- Transmettre et former aux enjeux des transitions 9

Promouvoir l'excellence de la recherche 10

« Excellence sous toutes ses formes » : le projet CaeSAR 10
- Développer des axes scientifiques d'excellence de visibilité internationale 10
- Explorer des domaines émergents 10
- Soutenir l'attractivité 11

Énergie hydrolienne : FloWatt poursuit son développement 11
- Les bénéfices d'une cellule europe plus forte 11

« Pôle universitaire d'innovation » : point d'avancement 12

Diffuser la science auprès du plus grand nombre 13
- Le génie romain 13
- Altavilla, l'héritage des normands en Sicile 13
- Golden Seniors : un documentaire retraçant l'étude scientifique Silver Santé Study 13

Le village des sciences, un temps fort largement plébiscité par le grand public 14

Une stratégie qui s'affirme autour de la science ouverte 15
- Création d'un guichet Data UNICAEN 15
- L'université rejoint la coalition européenne COARA pour une réforme de l'évaluation de la recherche ... 15

Les bibliothèques en soutien de la recherche et de la science ouverte 16
- Accompagner le développement de la Science ouverte 16
- Donner accès à l'information scientifique et technique 16
- Valoriser le patrimoine 17

Notre communauté de recherche récompensée 17
- Double consécration pour Maxime Gauberti, lauréat d'une ERC Consolidator Grant et du programme Impulscience® de la Fondation Bettencourt Schueller ... 17
- L'université, associée au projet SPHINX, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ANR 18
- Alicia Bruzos, lauréate du prix Jeunes talents L'Oréal-Unesco 2024 18
- Robin de Flores, distingué par la Fondation Alzheimer pour ses recherches en neuroimagerie ... 18

L'université de Caen Normandie conforte sa présence dans les classements internationaux 19
- Classement CWUR 19
- Toujours présente au classement thématique de Shanghai 19
- QS World University Rankings 19

Diversifier et sécuriser les parcours de formation, expérimenter et innover pour anticiper les compétences et métiers d'avenir 20

Les nouvelles formations 2024 21

« Compétences et métier d'avenir » : point d'étape sur le déploiement des projets lauréats 21
- L'université de Caen Normandie, cheffe de file de trois projets structurants 21
- l'université coordonne la stratégie de développement des formations sur le nucléaire en Normandie 22
- Des synergies entre les projets 23
- Une mobilisation interne forte 23

L'orientation, un enjeu pour l'université 23
- Accompagnement à l'insertion professionnelle 24
- Enquêtes de l'Observatoire 25
- Réseau d'alumni de l'université de Caen Normandie 25

L'innovation et l'accompagnement pédagogique, un enjeu fort pour l'enseignement 26
- Séminaires sur l'IA générative et pédagogie : une mobilisation réussie 26
- Appel à projets « Innover sans numérique » : la créativité pédagogique valorisée 26
- Trois colloques scientifiques majeurs sur la ludopédagogie 27
- Certifications et micro-certifications : une progression notable 27
- Succès des MOOC de l'université : une audience toujours forte 27

Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions 28

Déploiement du schéma directeur de la vie étudiante 28

Le Bureau de la Vie étudiante : au plus près de la communauté 29

Les étudiantes et étudiants s'emparent de mieux en mieux de la CVEC 29

Accompagner nos étudiantes et étudiants vers leurs réussites 30
- Accompagnement personnalisé 30
- Une application dédiée à la réussite étudiante 30
- Des évènements pour faire connaître les dispositifs 30

Des espaces immersifs au service d'une pédagogie active et innovante 31
- Inauguration du Tribunal de la faculté de Droit (08/03/24) 31
- Inauguration du Lab'Hos (20/09/24) à Alençon 31

Le Service de santé étudiante (SSE) poursuit son développement 32
- Inauguration des nouveaux locaux du SSE sur le campus 1 32
- Un projet qui s'étoffe 33

Les bibliothèques universitaires, partenaires de la réussite étudiante 34
- Accueillir 34
- Former 34

Campus en fête, ou comment débuter l'année en beauté 35

Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales 36

Poursuite du dialogue avec les collectivités territoriales 36
- Développement du campus universitaire de Cherbourg-en-Cotentin 36

Création de la Délégation aux relations partenariales 37

Création de la Fondation 1432 38

De nouvelles conventions signées avec les partenaires territoriaux 39
- Partenariat avec l'Insee 39
- Partenariat avec le Groupe La Poste 39

Une université pleinement associée aux commémorations du 80e anniversaire du débarquement en Normandie 39
- Les experts mondiaux du stress post-traumatique réunis à l'université de Caen Normandie 39
- Exposition D-Day Climate Change 40
- En images, en sons et en archives. 1944 : l'histoire continue. 40

Se doter d'une ambition européenne et internationale 41

Label « Bienvenue en France » : une 3e étoile pour l'université ! 41

Les chiffres de l'activité internationale 41
- La mobilité étudiante 41
- La coopération internationale 42

Les projets lauréats portés ou accompagnés par le Carré international 43

L'apprentissage des langues à l'université hors cursus universitaire 44

Formations et projets 45
- Lancement du master Erasmus mundus SpaceMed 45
- Module Jean Monnet, une dynamique qui se développe 45
- NETFOOT – Des universités européennes au service de la technologie alimentaire 45

Programmes internationaux d'excellence à UNICAEN 46
- Niveau master et doctorat : le programme « France Excellence Eiffel ». 46
- Niveau licence : le programme Indonesia International Student Mobility Awards – IISMA 46
- Accueillir et accompagner la mobilité des chercheuses et chercheurs internationaux 46
- L'université de Caen Normandie à l'heure américaine. 47

Piloter et partager la stratégie pour se donner les moyens de notre ambition 48

Le contrat d'objectifs de moyens et de performance de l'université de Caen Normandie approuvé 48

Animer la transversalité pour transformer l'administration 49
- Renforcement du contrôle interne budgétaire et comptable : une démarche structurée et progressive 49
- Élaboration du schéma directeur de la qualité : une démarche collaborative 50

Services Publics + : un engagement local et national 50
- Trois vagues d'accompagnement déjà engagées 50
- L'université pilote au niveau national 51

Nouvel Intranet Phénix, un outil au service de la communication interne 51

Construire une université solidaire, durable et responsable

Première édition du grand pique-nique des personnels

Mardi 9 juillet, sur le campus 1 de Caen, s'est tenu le premier grand pique-nique des personnels de l'université. Cet évènement a réuni près de 400 personnels de tous les campus.

Malgré une météo peu clémente, la bonne humeur était de mise et c'est dans la convivialité que l'ensemble des participants et participantes ont pu profiter de ce moment de détente pour cultiver les liens entre collègues.

Une réussite pour cette opération qui sera reconduite !

Forte participation pour cette première édition du pique-nique des personnels de l'Université.

Marée rose dans la Cour d'honneur du campus 1 pour l'échauffement collectif de la course UNICAEN solidaire.

UNICAEN Solidaire, 3e édition : une participation en hausse

La campagne Octobre Rose est chaque année l'occasion de sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein. C'est dans ce cadre que l'université de Caen Normandie propose UNICAEN Solidaire, une manifestation organisée au profit de la lutte contre les cancers féminins. Cette manifestation festive et sportive, soutenue par la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC), permet de réunir étudiantes, étudiants et personnels autour d'un sujet qui concerne chacun et chacune.

Cette édition a été marquée par une participation en hausse, avec 1 158 participants et participantes, soit 245 personnes de plus que l'année précédente ! Cette mobilisation a permis de faire un don, lui aussi plus élevé que l'an passé, de 6 109 € répartis entre La ligue contre le cancer, le CHU Caen Normandie et le Centre de lutte contre le cancer François Baclesse.

Cet évènement est ouvert à toute la communauté de l'université de Caen Normandie, ainsi qu'aux personnels du CROUS. Il est par ailleurs soutenu par le Centre de dépistage des cancers de Normandie, l'Assurance maladie et la Ville de Caen.

Renforcer nos actions en matière d'inclusion en approfondissant nos engagements et en créant des dynamiques globales.

L'Université s'engage avec le FIPHP

L'université de Caen Normandie a vu le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi passer de 3,93 % en 2019 à 4,96 % en 2023 soit une augmentation de 30 %. Si cette dynamique est positive, l'établissement a souhaité poursuivre cet engagement en se fixant des priorités et des objectifs précis et en conventionnant pour la première fois avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP).

Les principaux axes d'amélioration identifiés sont ainsi :

- la gestion du développement de carrière des personnels handicapés en particulier pour garantir des évolutions professionnelles et des formations adaptées ;
- le maintien et développement du recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- l'amélioration du suivi de maintien dans l'emploi et de l'accompagnement au reclassement.

L'établissement s'engage également à renforcer les temps de sensibilisation sur les questions de handicap tant pour améliorer l'accueil et l'accompagnement de personnels en situation de handicap que celui des étudiants et étudiantes.

En 2024, nous avons également construit une réponse à l'appel à projet Université inclusive démonstratrice. Si l'établissement n'a pas été lauréat de cet appel à projet, la construction de notre réponse nous a permis de créer une dynamique interne et de mieux identifier les axes d'amélioration à développer.

La politique d'égalité continue de se renforcer

Lors de l'année 2024, la consolidation de la procédure de la cellule d'écoute s'est poursuivie. Un travail important a été mené pour assurer la protection des données sensibles, ainsi que pour réduire les délais de traitement des saisines.

La cellule d'écoute a vu son activité augmenter pour la deuxième année consécutive. Entre janvier et décembre 2024, la cellule d'écoute a ouvert 43 saisines. Parmi les victimes concernées par ces saisines se trouvaient au minimum 47 étudiantes ou étudiants et 10 membres du personnel ou personnes extérieures. 28 saisines font état de faits qui pourraient être qualifiées de violences sexistes et sexuelles, 9 de discriminations et 13 de harcèlement moral (liste non exhaustive). 5 saisines ont donné lieu à une réponse administrative ou pénale (enquête administrative, section disciplinaire, information au Procureur). Dans 17 cas, d'autres types de suites ont été mis en œuvre (aménagements pédagogiques, accompagnements par les services sociaux, entretiens RH...).

L'Université a hissé le drapeau LGBTQIA+ à l'occasion d'une journée de lutte contre les discriminations de genre et de sexe.

Sur le volet prévention, l'année 2024 a été marquée par la mise en place de sensibilisations par le théâtre directement dans les formations, avec le soutien de la CVEC. Environ 3 000 étudiantes et étudiants de première et deuxième année de licence dans 8 composantes ont pu assister à une représentation de théâtre forum avec l'association Macédoine ou à une scène explicitant la notion de harcèlement sexuel par la troupe La Mano Fica. Ces évènements ont été l'occasion de communiquer sur la cellule d'écoute et sur le Service de santé étudiante (SSE). Parallèlement, comme chaque année, des évènements ont été organisés autour des journées internationales du 8 mars et du 25 novembre. En 2024, l'université a par ailleurs organisé un forum des associations LGBTI+ le 17 mai et un évènement à l'occasion de la Journée du souvenir trans, le 20 novembre.

Enfin, en avril 2024, l'université a adopté la Charte de lutte contre le sexisme, les discriminations de genre et les violences à caractère sexuel, proposée par la commission Égalité.

Une ambition en matière de transition réaffirmée

LE SCHÉMA DIRECTEUR DDRSE

Devenu un acteur majeur dans la Transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) au sein de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'université de Caen Normandie affirme une signature concernant la responsabilité sociale. Ainsi, elle travaille à la fois sur les enjeux de développement durable mais aussi sur le rôle qu'elle doit jouer pour faire face et anticiper les transitions et même les transformations à l'œuvre dans les domaines écologique, énergétique, numérique ou sociétal.

Labellisée Développement durable et responsable sociétale (DD&RS) dès juin 2023, l'université de Caen Normandie s'est rapidement inscrite dans la dynamique de construction d'un schéma directeur devant être approuvé avant fin 2024.

Les personnels et leur famille se sont mobilisés pour la plantation d'une mini-forêt à côté du laboratoire M2C sur le campus 1.

La construction de ce nouveau schéma s'est donc inscrite dans la continuité du travail engagé en 2023 et en préservant la méthodologie participative pour permettre une co-construction avec la communauté. De plus, il a eu pour ambition d'intégrer les principaux plans d'actions sectoriels existants et participant à la transition écologique et sociale de l'établissement.

La trajectoire de décarbonation et de sobriété énergétique de l'université, ainsi que sa trajectoire de gestion durable de la biodiversité, ont largement guidé la construction de ce document. Celui-ci réaffirme l'ambition de l'université de Caen Normandie en s'articulant autour de six axes stratégiques :

- renforcer la mobilisation de l'établissement pour répondre aux enjeux de la transition ;
- sensibiliser et former aux enjeux écologiques et sociétaux pour anticiper les transitions ;
- promouvoir une recherche responsable et ouverte dans le respect des fondamentaux éthiques ;
- agir ensemble contre le dérèglement climatique ;
- favoriser la qualité de vie sur les campus et la préservation du vivant ;
- favoriser une politique humaine et sociétale.

Ce schéma a été adopté par le conseil d'administration (CA) de l'établissement.

Adoption du Plan de mobilité

La feuille de route de l'Université pour développer les mobilités douces et durables a été réalisée début 2024 pour une adoption en CA au mois de mars. Le plan de mobilité fait suite à un travail approfondi de concertation avec les étudiantes, les étudiants et les personnels. Il concerne tous les campus de l'établissement. Les premiers équipements vélo ont pu être commandés grâce au dispositif Alvéoles+ et à la CVEC et le plan a été transmis aux collectivités compétentes en matière de mobilité.

Une année dédiée à l'affirmation de notre stratégie immobilière et à la structuration des nouvelles opérations immobilières.

Atelier réparation vélo lors de Campus en fête au campus 2.

Rénovation du bâtiment côté rue du CREC, le Centre de recherche en environnement côtier, à Luc-sur-mer.

LA STRATÉGIE PLURIANNUELLE DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE, SPSI

Approuvée en 2024 après avoir reçu un avis favorable de l'État, la Stratégie pluriannuelle de stratégie immobilière (SPSI) 2023-2028 de l'université de Caen Normandie s'inscrit dans le contexte de la dévolution du patrimoine qui a été finalisée en 2022.

La partie diagnostic de ce document stratégique permet d'établir un état des lieux bâtimentaire précis de l'ensemble des campus de l'université et de faire le bilan des opérations emblématiques portées dans le précédent SPSI qui couvrait la période 2018-2022.

Ainsi, pour n'en citer que quelques-unes :

- la rénovation du stade du campus 1 opérée grâce au soutien financier de la CVEC et du Conseil départemental ;
- la création d'une chaudière biomasse sur le campus 1 financé dans le cadre de France Relance ;
- la rénovation du Centre de recherches en environnement côtier (CREC), largement soutenue par des crédits régionaux et du Fonds européen de développement régional (FEDER) ;
- la rénovation du bâtiment B, l'opération la plus importante, financée dans le cadre du Contrat plan État-région (CPER).

Le bilan de la période permet de souligner que les deux dernières opérations mentionnées ci-dessus, ont permis une rénovation en profondeur du patrimoine et une mise à niveau pour les années à venir.

L'établissement affirme une stratégie ambitieuse sur la période couverte par le SPSI avec la poursuite d'une trajectoire vertueuse de rénovation du bâti, d'optimisation des surfaces utilisées et de libération des espaces inoccupés. La valorisation de ces derniers par de nouveaux projets en limitant les cessions nettes est ainsi au cœur des nouveaux objectifs de l'université. Pour l'ensemble des campus hors Caen, l'université noue des partenariats dynamiques avec les collectivités locales qui soutiennent massivement les dépenses d'investissement liées à la rénovation immobilière.

Rénovation des installations côté cour intérieure du CREC, le Centre de recherche en environnement côtier, à Luc-sur-mer.

DES DOSSIERS STRATÉGIQUES QUI ABOUTISSENT ET D'AUTRES QUI DÉMARRENT

Les travaux de **rénovation complète du CREC** à Luc-sur-Mer ont pu aboutir, offrant aux chercheurs et chercheuses un outil unique pour mener leurs recherches. Cet ensemble propose aujourd'hui des espaces de travail adaptés (bureau mais aussi laboratoires), des bassins d'expérimentations alimentés en eau de mer et des espaces logistiques.

L'ensemble des études et appels d'offre pour **la rénovation et l'agrandissement de Cyceron**, financés dans le cadre du CPER, a pu être mené pour permettre le démarrage des travaux en 2025. Ce projet permettra de doter les chercheurs et chercheuses basés au sein de ces bâtiments d'un outil de recherche rénové ainsi que d'une capacité renforcée à dialoguer avec le monde de l'entreprise pour soutenir l'innovation.

L'opération Campus nouveau siècle, projet financé dans le cadre du CPER, a fait l'objet d'un important travail technique durant l'année 2024. Le marché de conception réalisation de la première phase des travaux a été ainsi confié à l'agence d'architecte Millet Chilou Gardette.

TRANSMETTRE ET FORMER AUX ENJEUX DES TRANSITIONS

L'université se positionne sur les transitions en tant qu'acteur incontournable du territoire sur les volets de la formation, la recherche et la médiation scientifique. Dans cette dynamique, plusieurs évènements se sont déroulés en 2024, soulignant l'implication de l'université sur son territoire. Outre l'accueil de la conférence des parties (COP) départementale, l'université a accueilli la journée de formation des cadres de l'État, co-organisée avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). 150 fonctionnaires de l'État toutes administrations confondues ont été reçus pendant une journée entière dédiée aux transitions, propice aux échanges autour de travaux scientifiques.

Soirée conférence avec François Gemenne, Stéphane Costa et Olivier Cantat

Le 22 mai 2024, c'est dans un amphi Daure complet (plus de 600 personnes) que s'est déroulée cette soirée spéciale climat, organisée en partenariat avec la MAIF. L'assistance a bénéficié d'une conférence de grande qualité sur les impacts du changement climatique.

Tout d'abord, Stéphane Costa et Olivier Cantat, enseignants-chercheurs à l'université de Caen Normandie et membres du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) normand, ont dressé un état des lieux de la réalité du changement climatique en Normandie et notamment ses conséquences environnementales et sociétales.

Ensuite, François Gemenne, enseignant-chercheur à l'université de Liège et Sciences Po. Paris et auteur principal au GIEC, est intervenu sur le volet humain du changement climatique, longtemps considéré comme un problème strictement environnemental. Les impacts humains sont pourtant considérables, même s'ils restent parfois mal connus.

François Gemenne au pupitre de l'amphithéâtre Pierre Daure, lors de la soirée climat.

Promouvoir l'excellence de la recherche

« Excellences sous toutes ses formes » : le projet CaeSAR

L'université de Caen Normandie, aux côtés de ses partenaires du site de Caen (CNRS, Inserm, CEA, Ganil, CHU de Caen Normandie, Cyceron, Ensicaen) et avec le soutien de la Région Normandie, a officiellement lancé, le 23 février 2024, le projet « Caen, Stratégie pour l'accélération en recherche » (CaeSAR). Avec ce projet, doté de 21,6 millions d'euros, financés à parts égales par France 2030 et la Région Normandie, l'Université confirme son positionnement ancré sur le territoire, avec une forte ambition nationale et internationale.

DÉVELOPPER DES AXES SCIENTIFIQUES D'EXCELLENCE DE VISIBILITÉ INTERNATIONALE

Le projet consolidera quatre points forts déjà reconnus par de nombreux financements européens et nationaux et qui permettront de développer trois centres de recherche et une plateforme :

- les neurosciences avec une spécialisation en neurovasculaire ;
- le nucléaire ;
- la chimie et les matériaux – de la synthèse à la caractérisation ;
- l'innovation numérique au service des recherches en sciences humaines et sociales.

EXPLORER DES DOMAINES ÉMERGENTS

Le projet CaeSAR se concentrera également sur des domaines différenciants, prometteurs, et en phase avec les besoins du territoire.

Avec le soutien de la Région Normandie et aux côtés des acteurs socio-économiques du territoire, la synergie autour de ces thématiques pluridisciplinaires sera accompagnée pour décrypter les grands enjeux sociétaux et les différentes transitions écologiques, numériques, sociétales.

Le 23 février 2024, le président de l'Université, L.Adoui, a officiellement présenté le projet CaeSAR, en présence de tous les partenaires et financeurs.

Visite du Cireve, en marge du lancement du projet CaeSAR.

SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ

CaeSAR entend consolider les conditions favorables à l'excellence de la recherche grâce à un environnement propice à l'accueil des chercheurs, à la diffusion des connaissances et aux initiatives sciences-société. La recherche et la formation étant intrinsèquement liées, le projet CaeSAR porte une ambition au meilleur niveau international et comporte un vaste programme de graduate schools, d'écoles d'été, de contrats doctoraux et post-doctoraux et de soutiens aux projets européens – notamment le Conseil européen de la recherche (ERC).

Énergie hydrolienne : FloWatt poursuit son développement

Les travaux de recherche et développement de la ferme hydrolienne située en Normandie dans le Raz Blanchard – l'un des courants de marée les plus énergétiques de la planète – se poursuivent, sous la coordination du leader mondial de l'hydrolien marin HydroQuest. Le projet FloWatt entre désormais dans une nouvelle phase : le développement industriel et commercial de la ferme pilote, située au large de Cherbourg-en-Cotentin, s'accélère grâce au soutien de la Commission européenne (Fonds pour l'innovation) et au soutien de l'ADEME (programme des Investissements d'avenir). Ces financements sont la reconnaissance de la maturité technologique, de la solidité du modèle économique et du fort potentiel de réplicabilité du projet.

Les scientifiques des laboratoires M2C et LUSAC sont impliqués dans l'axe 2 du projet, qui vise à démontrer tout le potentiel énergétique hydrolien du Raz Blanchard pour une exploitation commerciale et durable.

La ferme pilote, d'une capacité de 17 MW, doit entrer en service en 2027, pour fournir de l'électricité renouvelable à environ 20 000 habitants pendant 20 ans. Entièrement immergée et invisible depuis les côtes, la ferme fournira une énergie renouvelable décarbonée, 100 % prédictible, qui prendra pleinement sa place dans le mix électrique français et européen.

LES BÉNÉFICES D'UNE CELLULE EUROPE PLUS FORTE

En 2024, la cellule « Europe » de la Direction de la Recherche et de l'Innovation a bénéficié d'un renforcement significatif de ses moyens, grâce au lancement du projet DESTIN, financé dans le cadre de l'appel à projets ASDESR. Désormais composée de cinq agents, la cellule a pu intensifier son action, avec des résultats notables :

- Montée en puissance des activités de veille ciblée : 73 rendez-vous bilatéraux de sensibilisation auprès des enseignants-chercheurs et 13 sessions d'information dans les unités de recherche ;
- Doublement des candidatures ERC : 6 dossiers soumis en 2024 ;
- Augmentation significative des dépôts de projets européens (hors ERC) en coordination : 5 projets coordonnés sur un total de 21 en 2024 ;
- 1,23M€ de chiffre d'affaires généré au titre des projets européens (hors Fonds structurels) en 2024.

L'obtention d'un financement ERC pour le projet MAGMA, porté par Maxime Gauberti, est venu récompenser les efforts déployés par la cellule « Europe ».

Signature de la convention du Pôle universitaire d'innovation (PUI) avec toutes les parties prenantes.
©Normandie université

« Pôle universitaire d'innovation » : point d'avancement

Le Pôle universitaire d'innovation Normandie (PUI) faisait partie, en 2021, de la phase d'expérimentation lancée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour accélérer l'utilisation des résultats de la recherche au bénéfice des populations, des territoires et des entreprises. Initialement doté de 2,5 millions d'euros, le PUI Normandie s'est vu attribuer une dotation supplémentaire de 4 millions d'euros en 2023 pour poursuivre sa structuration et conforter les actions engagées.

Le PUI vise à renforcer la chaîne de l'innovation, en encourageant l'acculturation du monde universitaire aux dispositifs d'innovation, en favorisant le développement de la recherche partenariale avec le tissu socio-économique et en accompagnant la création de start-ups issues d'innovations académiques. Ces actions seront déployées autour de quatre priorités sectorielles :

- innovation en santé et bien-être ;
- innovation énergétique et écologique pour l'environnement ;
- innovation et société numérique ;
- innovation sociale, développement, culture et territoire.

Parmi les actions initiées en 2024, on notera :

- le déploiement d'une cellule de développeurs d'affaires en lien avec les directions de la recherche des établissements ;
- le soutien à l'innovation des start-ups par des projets de co-innovation public-privé ;
- la création par Normandie Valorisation d'une plateforme pour le dépôt des déclarations d'invention et de licence ;
- le déploiement d'un dispositif expérimental de détection des innovations testé à l'échelle d'un laboratoire durant six mois.

Ce dispositif ayant permis de conduire à onze déclarations d'invention, dont cinq aboutissant à des candidatures de maturation, il sera déployé à plus grande échelle dans d'autres laboratoires.

Diffuser la science auprès du plus grand nombre

Une année de productions cinématographiques remarquables mettant en valeur les recherches menées par nos laboratoires.

LE GÉNIE ROMAIN

Les travaux de recherche sur la Rome antique, menés depuis plus de vingt ans par l'équipe ERLIS et le Cireve, ont inspiré "Le génie romain", un documentaire proposé par France Télévisions. Le film reconstitue, avec l'éclairage des experts de l'université de Caen Normandie, Sophie Madeleine et Philippe Fleury, par quels procédés, outils et techniques les ingénieurs de l'Antiquité sont parvenus à faire de Rome une ville d'une exceptionnelle modernité. Il a été diffusé pour la première fois le jeudi 19 septembre 2024 sur France 5, dans le programme Science grand format, et a fait partie de la sélection 2024 de Pariscience, le Festival international du film scientifique. Par ailleurs, des droits ont été achetés par la RAI pour une diffusion en Italie.

ALTAVILLA, L'HÉRITAGE DES NORMANDS EN SICILE

L'histoire des souverains normands de Sicile fut une histoire de la plus grande importance pour l'Europe du Moyen-Âge. Cette incroyable histoire, méconnue, a été mise au jour grâce à la découverte du plus vieux document normand dans une bibliothèque sicilienne par un chercheur caennais. Dans ce documentaire produit pour France 3 Normandie, Marie-Agnès Lucas-Avenel et Christophe Maneuvrier, tous deux chercheurs au CRAHAM, ont accompagné le tournage et interviennent dans le film pour apporter leur regard sur cette histoire surprenante.

Affiche du documentaire "Altavilla".

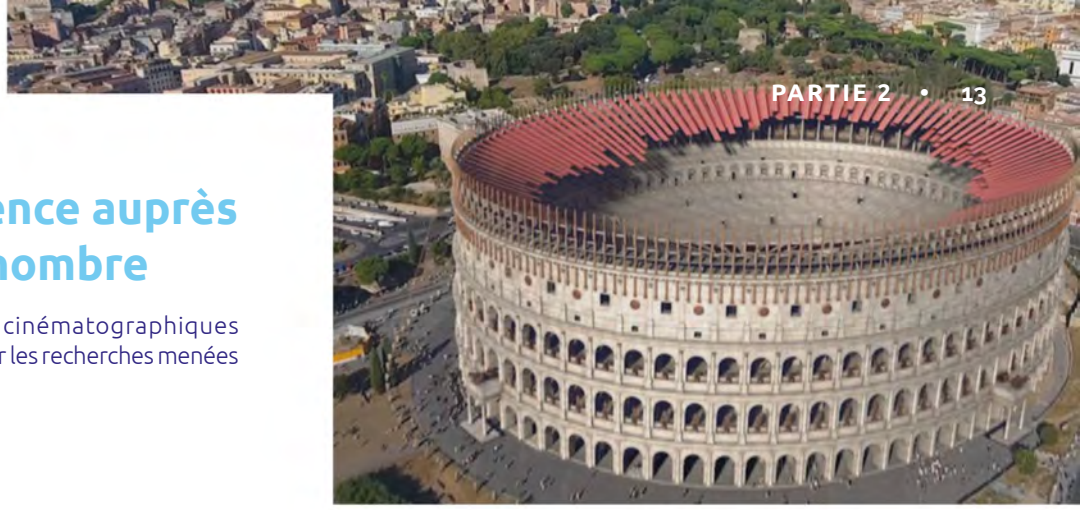

Image extraite du documentaire "Le Génie romain".

Affiche du documentaire "Golden seniors".

GOLDEN SENIORS : UN DOCUMENTAIRE RETRAÇANT L'ÉTUDE SCIENTIFIQUE SILVER SANTÉ STUDY

Golden Seniors, c'est le voyage extraordinaire de cinq personnes âgées originaires de Normandie qui se lancent dans un programme d'entraînement mental transformateur. Leur expérience s'inscrit dans le cadre d'une étude scientifique novatrice, l'étude Silver Santé (projet européen Medit-Ageing), qui explore les effets profonds de la méditation sur le vieillissement.

Une projection grand public a été proposée à l'université de Caen Normandie le 25 septembre 2024, dans le cadre du premier congrès européen dédié à la neuro-imagerie des maladies dégénératives EU-MIND. Cette projection a été suivie d'un échange avec le réalisateur suisse François Kohler et le Dr Gaël Chételat, codirectrice de l'équipe Neuropresage et coordinatrice du projet européen Medit-Ageing.

Le village des sciences, un temps fort largement plébiscité par le grand public

Du 4 au 14 octobre 2024, la Fête de la science était de retour sur nos campus ! Conférences, expositions, ateliers, visites… La programmation normande était emmenée par Bastien Lemaire, post-doctorant au laboratoire Éthologie animale et humaine (ETHOS). De nombreux intervenants et intervenantes se sont mobilisés durant dix jours pour aller à la rencontre des publics avec des animations suscitant les échanges et le débat.

Et le public était au rendez-vous : le campus 1 de Caen s'est mis aux couleurs de la thématique nationale « Océan de savoir » en accueillant, sur son village des sciences, 400 élèves le vendredi 11 octobre et plus de 1 300 personnes le lendemain, samedi 12 octobre. Le musée de géologie a également proposé des animations autour de la thématique "540 millions d'années sous les mers : les fossiles et les roches de Normandie témoignent d'un passé et d'une faune disparus."

Le Centre de recherches en environnement côtier (CREC) de Luc-sur-mer a ouvert ses portes les samedi 12 et dimanche 13 octobre. Cet évènement est d'autant plus exceptionnel que la station marine a été fermée pour travaux au cours de ces dernières années. C'est donc dans des locaux entièrement rénovés que près de 1 400 personnes ont pu plonger dans les nombreuses activités destinées à explorer la diversité du monde marin et à agir pour la protection de nos océans.

À l'occasion du village des sciences, des ateliers ludiques sont proposés pour découvrir la science en s'amusant.

Pendant la Fête de la science, le musée de géologie de l'université ouvre ses portes au public.

Une stratégie qui s'affirme autour de la science ouverte

CRÉATION D'UN GUICHET DATA UNICAEN

Suite à sa labellisation en septembre 2023 dans le cadre du projet Recherche Data Gouv, l'Atelier de la donnée en Normandie, coordonné par l'université de Caen Normandie, a poursuivi son offre de formation sur les données de la recherche. L'accompagnement en proximité des équipes de recherche s'est en outre renforcé avec la création du guichet Data UNICAEN, coordonné par le Service commun de la documentation. Il aide les membres de la communauté universitaire caennaise dans la gestion de leurs données. Regroupant l'expertise de plusieurs services, il est en mesure d'assurer un accompagnement global sur les différentes étapes du cycle de vie de la donnée, et s'implique tout particulièrement dans l'accompagnement des projets de recherche (aide à la rédaction des plans de gestion de données – PGD).

En décembre 2024, une nouvelle étape dans son offre de service a été franchie avec l'ouverture de l'espace institutionnel Data UNICAEN dans l'entrepôt de données Recherche Data Gouv. Solution souveraine de publication pour le partage et l'ouverture des données, cet entrepôt généraliste s'adresse aux chercheurs et chercheuses ne disposant pas, dans leur discipline, d'un entrepôt thématique de confiance. En son sein, l'espace Data UNICAEN est destiné à recevoir les jeux de données produits par les chercheurs de l'université. Le guichet Data UNICAEN accompagne les chercheuses et chercheurs dans le dépôt et la curation de leurs données afin de s'assurer de la qualité de leur signalement et de les rendre facilement trouvables et réutilisables.

L'UNIVERSITÉ REJOINT LA COALITION EUROPÉENNE COARA POUR UNE RÉFORME DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

La coalition européenne COARA – "Coalition for advancing research assessment" – est née fin 2022 de la volonté de repenser les pratiques actuelles d'évaluation de la recherche, pour qu'elles soient plus en phase avec la réalité du métier d'enseignant-chercheur. L'université de Caen Normandie est membre de la coalition depuis octobre 2024 : elle rejoint ainsi plus de 800 institutions de recherche européennes et internationales soucieuses de travailler ensemble à la mise en œuvre d'un processus d'évaluation plus qualitatif.

L'université de Caen est membre du chapitre national français de COARA, dont les objectifs sont de :

- discuter des bonnes pratiques ;
- rendre compte et partager des informations sur les travaux en cours au sein des groupes de travail COARA ;
- coordonner un inventaire des usages de l'évaluation dans les différentes organisations ;
- promouvoir le plan d'action proposé par COARA ;
- créer une synergie entre les spécialistes pour éviter l'isolement dans leurs fonctions.

L'université participe aux « cafés COARA » pour échanger sur les pratiques et les actions mises en place par les différents membres signataires.

COARA

Les bibliothèques en soutien de la recherche et de la science ouverte

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA SCIENCE OUVERTE

En dehors de la coordination du guichet unique Data UNICAEN, le Service commun de la documentation (SCD) est aussi un service ressource concernant l'utilisation de HAL.

L'ouverture des publications scientifiques se poursuit au sein de l'archive ouverte HAL Normandie Université. En plus de l'activité de formation des chercheurs à l'Open Access et au dépôt dans HAL, le SCD a proposé des ateliers consacrés à la création de l'identifiant auteur IdHAL et du CV HAL.

La qualité des métadonnées des productions scientifiques caennaises est l'objet d'un soin particulier, aussi bien dans HAL (suivi permanent du référentiel des structures de recherche) que dans les autres référentiels.

DONNER ACCÈS À L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Afin de soutenir les activités d'enseignement et de recherche, de nombreux projets documentaires ont été réalisés, en s'appuyant sur les demandes des UFR, écoles et instituts, et la création de nouveaux parcours d'enseignement.

Les périodiques scientifiques ont fait l'objet d'importants chantiers. En prenant appui sur l'état national des collections, les plans de conservation partagée, les collections ISTEX, plus de 4 000 titres ont été analysés et traités.

Conformément aux axes énoncés dans le projet de service du SCD, le travail de signalement des collections de la BU Pierre-Sineux s'est poursuivi. L'objectif de mise à disposition d'une documentation toujours plus large pour la recherche et de valorisation du patrimoine documentaire de la bibliothèque s'est traduit par plusieurs chantiers de signalement rétrospectif.

Présentation des ouvrages précieux du Service commun de la documentation lors des vœux aux partenaires de l'université.

VALORISER LE PATRIMOINE

Le signalement des ouvrages de la réserve s'est poursuivi à un rythme soutenu, grâce aux subventions du label Science avec et pour la société (SAPS). Ce travail systématique permet non seulement de mettre à jour le catalogue, rendant leur visibilité aux ouvrages jusqu'alors inconnus du public, mais également de repérer les particularités des exemplaires ouvrant de nouvelles pistes de valorisation. Sur la période 2022-2024, plus de 3 500 volumes ont été signalés. Les chantiers de numérisation se sont poursuivis et la numérisation des herbiers a été initiée.

En coopération avec la DRAC et le Service patrimoine du Conseil départemental du Calvados, le mobilier de la Reconstruction a été inscrit au titre des monuments historiques. Cette coopération a permis la restauration et la valorisation des modules pédagogiques du Plan de Rome, classés au titre des monuments historiques.

Maxime Gauberti a pu être recruté par l'Université grâce au projet CaeSAR et mène ses travaux à Cyceron.

Notre communauté de recherche récompensée

DOUBLE CONSÉCRATION POUR MAXIME GAUBERTI, LAURÉAT D'UNE ERC CONSOLIDATOR GRANT ET DU PROGRAMME IMPULSCIENCE® DE LA FONDATION BETTENCOURT SCHUELLER

C'est assurément le financement européen le plus prestigieux : l'ERC Grant, accordé par le Conseil européen de la recherche, distingue des scientifiques de toutes disciplines pour l'excellence de leurs travaux. Maxime Gauberti, chercheur en neuroradiologie à l'université de Caen Normandie, est l'heureux lauréat d'une bourse ERC Consolidator Grant 2024.

Il fait partie des 328 lauréats et lauréates à travers toute l'Europe à bénéficier d'une bourse ERC Consolidator Grant, avec son projet "Targeting tertiary lymphoid structures using magneto-margination", doté de 1 970 480 €. L'ERC Consolidator Grant est attribué aux scientifiques en début de carrière – de 7 à 12 ans après l'obtention de la thèse – souhaitant renforcer leur équipe de recherche. Ce financement lui permettra de poursuivre ses recherches sur une méthode de ciblage de regroupements anormaux de cellules immunitaires. Ce projet ambitieux ouvre la voie à des avancées majeures dans le diagnostic et le traitement des maladies inflammatoires et des cancers.

Maxime Gauberti a également obtenu le soutien du programme Impulscience® de la Fondation Bettencourt-Schueller pour son projet "Mimer les globules blancs pour améliorer le diagnostic par imagerie". Le programme Impulscience® soutient les chercheurs en sciences de la vie en milieu de carrière – une étape cruciale pour le développement futur des projets de recherche. La Fondation accompagne financièrement chaque projet sur une durée de cinq ans à hauteur de 2,3 millions d'euros, comprenant la prise en charge des frais de gestion et une prime personnelle du chercheur.

L'UNIVERSITÉ, ASSOCIÉE AU PROJET SPHINX, LAURÉAT DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE L'ANR

Le projet SPHINX, pour « Sciences du patrimoine : héritage, innovation, enjeux », porté par Sorbonne Université, aborde la préservation du patrimoine culturel à travers trois axes interdisciplinaires : la fabrique du patrimoine, les patrimoines empêchés et les patrimoines partagés.

L'université de Caen Normandie coordonnera la thématique « Patrimoine numérique », pour repenser les modalités d'accès au patrimoine en mobilisant des technologies innovantes et expériences hybrides et en s'appuyant sur les collaborations établies entre le consortium et les institutions muséales et culturelles partenaires.

Le projet SPHINX, qui vise à créer un pôle d'expertise européen, a été sélectionné au terme de l'appel à manifestation d'intérêt « Programmes de recherche en sciences humaines et sociales » lancé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le cadre de France 2030.

ALICIA BRUZOS, LAURÉATE DU PRIX JEUNES TALENTS L'ORÉAL-UNESCO 2024

Alicia Bruzos, post-doctorante en génétique et biologie marine au laboratoire BOREA, a reçu le prix Jeunes talents L'Oréal-Unesco 2024 pour ses travaux dédiés aux causes génétiques des cancers contagieux chez les coquillages marins. En comprenant ces mécanismes de transmission, ses recherches pourraient ouvrir des pistes pour le traitement du cancer chez d'autres espèces, voire chez les humains. Elle fait partie des 35 lauréates françaises récompensées pour l'excellence de leurs travaux.

Robin de Flores, entouré des professeurs Philippe Amouyel et Joël Ménard
©Matthieu Renault - Fondation Alzheimer

ROBIN DE FLORES, DISTINGUÉ PAR LA FONDATION ALZHEIMER POUR SES RECHERCHES EN NEUROIMAGERIE

Robin de Flores, chercheur en neuroimagerie au sein de l'équipe Neuropresage, est lauréat du prix Joël Ménard 2024, décerné par la Fondation Alzheimer. Ce prix distingue ses recherches en faveur d'une meilleure compréhension des mécanismes de la maladie d'Alzheimer, qui touche aujourd'hui près de 900 000 personnes en France. L'imagerie ultra haute-résolution est une technique particulièrement précieuse, qui permet de révéler ce qui se passe précisément dans notre cerveau : c'est cette approche qu'il utilise pour étudier deux régions cérébrales spécifiques, atteintes très tôt dans la maladie d'Alzheimer – l'hippocampe, siège de la mémoire, situé dans le lobe temporal médian, et le locus cœruleus, situé dans le tronc cérébral. Comprendre ce qui se passe dans les prémices de la maladie est une étape clé pour améliorer la prise en charge des patients et augmenter les chances de guérir.

Alicia Bruzos recevant son prix au côté de Anne Houdusse, membre de l'académie des sciences.
© Nicolas Gouhier / Julien Knaub - Fondation L'Oréal

L'université de Caen Normandie conforte sa présence dans les classements internationaux

CLASSEMENT CWUR

Le Center for World University Rankings (CWUR) a publié, le 13 mai 2024, son classement des meilleures universités au niveau international parmi une première sélection de 20 966 établissements. L'université de Caen Normandie se positionne à la 640e place, confortant son positionnement dans le top 3 % de ce classement international. Elle occupe la 32e place au niveau national.

TOUJOURS PRÉSENTE AU CLASSEMENT THÉMATIQUE DE SHANGHAI

Deux ans après son entrée aux classements thématiques de Shanghai, l'université est toujours présente, avec une progression notable dans les secteurs "Mathématiques" et "Médecine clinique". Elle conserve également son positionnement dans les secteurs "Chimie" et "Technologie médicale".

Ce classement annuel, effectué depuis 2017 par l'université Jiao Tong (Chine), évalue l'engagement des établissements d'enseignement supérieur dans leurs activités de recherche. Plus de 1 800 établissements à travers le monde sont répertoriés. Les meilleures universités mondiales sont classées, pour chaque palmarès disciplinaire, selon six critères pondérés : résultats de la recherche, qualité de la recherche, impact de la recherche, collaborations internationales, prix académiques internationaux.

QS WORLD UNIVERSITY RANKINGS

L'université de Caen Normandie progresse dans le QS World University Rankings 2024 au rang 1001-1200. Le QS World University Ranking a évalué, en 2024, 1 500 institutions mondiales implantés dans une centaine de pays.

Diversifier et sécuriser les parcours de formation, expérimenter et innover pour anticiper les compétences et métiers d'avenir

Les nouvelles formations 2024

Cette année à mi-parcours de l'offre de formation lancée en 2022 n'aura pas été une année de statu quo puisque, comme cela avait été annoncé, l'offre doit être dynamique et avoir la capacité à s'adapter tout au long du contrat. C'est ainsi que plusieurs formations répondant aux forts besoins de notre territoire ont vu le jour cette année :

- **Un nouveau master** en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), **Entraînement et optimisation de la performance sportive (EOPS)**, qui répond à un besoin de formation sur l'entraînement et ses multiples composantes plus particulièrement dans le sport de haut niveau. Cette formation a fait l'objet d'un lancement officiel en février 2024 au Palais des Sports de Caen en présence des représentants et représentantes du monde sportif et a ouvert à la rentrée 2024 ;
- L'école d'ingénieurs de l'université de Caen Normandie, l'ESIX, propose depuis cette rentrée **deux nouvelles spécialités de diplômes d'ingénieur en Génie énergétique et en Génie nucléaire**, portant de 3 à 5 le nombre de parcours de l'école. Ce développement, ainsi que la création en 2025 de deux classes préparatoires intégrées au sein de l'UFR des Sciences, permettra rapidement à l'ESIX d'intégrer le réseau Polytech, ce qui témoigne à la fois d'un accroissement de sa qualité, de son attractivité et, de son ambition ;
- Sur le site de Cherbourg-en-Cotentin, **un master Management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement**, co-porté par l'IUT Grand Ouest Normandie et l'IAE, a ouvert en septembre 2024, répondant à une forte demande de formation dans l'industrie ;
- Le travail en partenariat avec l'académie et le territoire virois a également permis l'ouverture d'une licence **professionnelle Métiers de la mode** sur le site de Vire.

Rentrée du master EOPS.

« Compétences et métier d'avenir » : point d'étape sur le déploiement des projets lauréats

En 2024, l'université de Caen Normandie a consolidé son engagement dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Compétences et Métiers d'Avenir (CMA), en étant pilote ou impliquée dans sept projets stratégiques du plan France 2030. Ces initiatives visent à structurer des formations adaptées aux évolutions économiques et technologiques, avec une attention particulière portée à Caen à la cybersécurité, à l'intelligence artificielle, à la santé numérique et au nucléaire.

L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE, CHEFFE DE FILE DE TROIS PROJETS STRUCTURANTS

Le projet SATIN : Santé, Territoire, Innovation et Numérique

Ce projet forme de manière croisée les professionnels des secteurs numérique et santé. Après le lancement du parcours IA, sciences des données et santé dans le master Informatique en 2023, des enseignements ont débuté en 2024 à l'attention des futurs professionnels de santé, abordant des thématiques telles que la cybersécurité, la télésanté et les outils numériques en santé. Ces formations ont permis de créer 20h30 de contenu proposé en distanciel et via des remédiations. 1 578 étudiants et étudiantes en formation initiale seront formés pour 2024-2025.

À l'occasion du salon City Healthcare 2024, dédié au numérique en santé et à ses usages, l'Université a participé à une table ronde sur l'importance de former des professionnels de santé aux outils numériques. Au cours de cet évènement, l'Université a pu valoriser ses actions dans le domaine du numérique en santé, notamment sur l'évolution de ses formations en réponse aux besoins territoriaux.

Enfin, des étudiants et étudiantes de la première promotion du master Informatique parcours Intelligence artificielle, sciences des données et santé ont participé au challenge organisé par Caen la Mer : « Vers une santé connectée : les implications de l'intelligence artificielle ». Lors de leurs interventions, ils ont notamment présenté les résultats de leurs travaux collaboratifs autour des données de santé, en lien avec les partenaires de l'écosystème normand.

Le projet NORMANTHIIA : Normandie, Territoire, Humanités, Ingénierie, Intelligence Artificielle

Piloté par l'université de Caen Normandie en collaboration avec l'INSA, l'ENSICAEN, l'université de Rouen, l'université du Havre et l'ESIGELEC, NORMANTHIIA a pour objectif d'enrichir l'offre de formation en intelligence artificielle, tant pour les spécialistes que pour les non-spécialistes. À l'université de Caen Normandie, pour la rentrée 2024, ce projet a permis la création de 2 parcours au sein du master Informatique porté par l'UFR des Sciences :

- Intelligence artificielle et facteurs humains, avec 18 étudiants et étudiantes inscrits ;
- Intelligence artificielle, sciences des données et santé, en collaboration avec l'UFR Santé.

De plus, l'université a réalisé le travail préparatoire pour l'ouverture du diplôme d'université Intelligence artificielle pour les sciences. Il a pour objectif de former à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans diverses disciplines scientifiques, y compris en sciences humaines et sociales.

Enfin, des modules en IA ont également été intégrés dans le programme du diplôme d'ingénieur Systèmes embarqués de l'ESIX et dans plusieurs BUT (Informatique, Sciences des données, Métiers du multimédia et de l'internet…). Le projet poursuit son développement avec des objectifs ambitieux à l'horizon 2028.

H.Bouraïma-Lelong, VP CFVU de l'université, au salon Cityhealth care pour présenter aux professionnels l'offre de formation et les innovations santé et numérique issues du projet Normanthiia.

Le projet CYRCE : Campus universitaire caennais de cybersécurité

Coordonné par l'université de Caen Normandie en collaboration avec l' Agence régionale de l'orientation et des métiers, l'ENSICAEN et un large réseau d'entreprises, CYRCE se concentre sur la cybersécurité en formant à la fois des spécialistes et des non-spécialistes.

- Le master Cybersécurité a été lancé conjointement par l'université de Caen Normandie avec l'ENSICAEN. Pour la rentrée 2024, plus de 600 dossiers d'étudiants ont été déposés pour 20 places pour ce qui constitue le premier master ouvert dans une université française sur cette thématique.
- Le master Droit du numérique s'est enrichi d'un parcours droit de la cybersécurité à la rentrée 2024.
- Des modules d'acculturation à la cybersécurité ont également été intégrés dans diverses licences (Informatique, LEA, Lettres...), avec pour objectif de les étendre à l'ensemble des licences au cours du projet. Des actions de communication et de sensibilisation ont été initiées en lien avec nos partenaires.
- Sur le campus 3 à Ifs, des travaux ont été engagés à l'IUT pour créer et équiper une nouvelle salle réseaux et pouvoir ainsi accueillir un groupe supplémentaire dans le cadre du BUT Réseaux et télécommunications, parcours cybersécurité.

L'UNIVERSITÉ COORDONNE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS SUR LE NUCLÉAIRE EN NORMANDIE

L'université de Caen Normandie joue un rôle central dans le projet 3NC (Normandie, Nucléaire, Nouvelles Compétences), piloté par la Région Normandie. Dans ce cadre, elle œuvre à l'adaptation des formations aux besoins du secteur nucléaire, en étroite collaboration avec les industriels de la filière.

Au-delà de ces quatre grandes thématiques, l'université de Caen Normandie est également impliquée en qualité de partenaire dans des projets liés à la décarbonation de l'industrie (Decarbochim), la neutralité carbone (H2NC) et l'enseignement numérique (Digital FCU).

DES SYNERGIES ENTRE LES PROJETS

Ces projets ne fonctionnent pas de manière isolée, mais se caractérisent quand cela est pertinent par une logique de transversalité et de mutualisation. Des passerelles pédagogiques sont mises en place, notamment entre NORMANTHIIA et CYRCE sur les thèmes de l'IA et de la cybersécurité, ou entre SATIN et NORMANTHIIA sur l'IA appliquée à la santé.

UNE MOBILISATION INTERNE FORTE

Sept composantes de l'université sont directement impliquées dans ces projets : les UFR des Sciences, Santé, Droit, et Humanités et sciences sociales, ainsi que l'IAE, l'ESIX et l'IUT Grand ouest Normandie. La structuration des AMI CMA repose également sur un soutien actif des services centraux et des services communs, avec la Délégation de l'appui au pilotage et de l'amélioration continue (DAPAC) en tant que coordinatrice générale auprès des responsables de projets, mais aussi avec le soutien du Centre d'enseignement multimédia universitaire (CEMU), de la Délégation des relations partenariales (DRP), de la Direction de la communication, du Service dédié à la formation continue (SUFCA), de la Direction des finances et du budget (DFB) et de la Direction des ressources humaines (DRH). Cette organisation assure une mise en œuvre efficace des projets et renforce l'ancrage de l'université dans les enjeux stratégiques du territoire.

Démonstration au campus 5 lors de la journée portes ouvertes.

Espace université au Salon de l'Étudiant.

L'orientation, un enjeu pour l'université

La troisième mission de l'université après la formation et la recherche porte sur l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle. Pour ce faire, l'université dispose d'un service commun dédié : l'Espace orientation insertion (EOI) qui s'adresse à tous les publics.

Visite du Campus 1 lors de la journée portes ouvertes.

Quelques chiffres

Lors de l'année universitaire 2023-2024, l'EOI a :

- accueilli 2 118 étudiants et étudiantes, soit une hausse de 5,7 % par rapport à l'année précédente, dont :
  - 1 291 en accueil libre à l'EOI
  - 827 rendez-vous individuels
- accueilli 725 participants et participantes à nos ateliers (+13 %) ;
- reçu 1 304 courriels sur la messagerie générique « orientation-insertion » ;
- reçu 1 606 appels téléphoniques sur le poste d'accueil 55 12 (+13.7 %).

L'ESIX aux journées portes ouvertes de l'université.

ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Soucieux d'apporter une information de qualité aux futurs étudiants et étudiantes, en plus des grands temps forts de l'orientation que sont les Journées des lycéennes et des lycéens, le salon de l'Étudiant et les journées portes ouvertes de l'Université, l'EOI a renforcé cette année sa participation au salon Studyrama.

L'année 2023-2024 a également permis de monter en puissance sur les dispositifs d'immersion à l'université pour valoriser l'offre de formation auprès des lycées mais aussi auprès des étudiantes et étudiants. Grâce à la plateforme IMMERSUP, animée par l'EOI, tout élève de lycée ou bien étudiant ou étudiante en réorientation peut s'incrire pour participer à des cours à l'université, et ainsi se familiariser avec l'enseignement supérieur. À tout moment de l'année, des cours de différents types (cours magistral, travaux dirigés ou travaux pratiques) sont rendus accessibles sur la plateforme : inscription au cours, attestation de présence, autorisation parentale pour les mineurs, convention avec un établissement scolaire, tout est dématérialisé et facilité pour favoriser la découverte du milieu universitaire.

Ce fut également la première édition des « soirées parents » organisée au sein de l'Université en collaboration avec l'Agence régionale de l'orientation et des métiers et le CIO d'Hérouville-Saint-Clair qui a permis d'accueillir plus de 100 parents de lycéennes et lycéens.

Comme chaque année, des formations à destination des professeurs principaux du secondaire avec la Délégation de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) du rectorat ont été proposées. Ainsi, une formation a été dispensée à l'IUT pour les professeurs de la voie technologique, un focus sur les services et l'accompagnement à la réussite au sein de l'université pour les enseignants et enseignantes de la voie générale et enfin une formation similaire à destination des psychologues de l'Éducation nationale avec un focus spécifique sur notre école d'ingénieurs l'ESIX.

Toutes ces opérations viennent renforcer nos dispositifs « Mon Avenir UNICAEN » et nos Cordées de la réussite.

Par ailleurs, en 2024, l'EOI a accueilli la deuxième promotion du diplôme d'université Passeport pour réussir et s'orienter (PaRéO). Ce dispositif permet aux néobacheliers et néobachelières, mais aussi aux étudiants et étudiantes en réorientation, de bénéficier d'un suivi individualisé et d'immersions dans les formations et le monde professionnel, avec pour objectif une insertion réussie en études supérieures. Les 20 étudiants et étudiantes de la première promotion du DU PaRéO étaient âgés de 18 à 25 ans. 93,3 % ont obtenu leur diplôme, avec des poursuites d'études.

En plus des ateliers EOI et en composante effectués chaque année auprès de la communauté étudiante, l'EOI a mis en place pendant l'année universitaire 2023-2024 un système de référents et référentes pour chaque composante afin de mieux faire circuler l'information et faire connaître l'offre de services. Certains de ces ateliers sont destinés à favoriser l'insertion professionnelle et viennent en complément du Career Center et du forum Objectif, stage, emploi (OSE) qui se déroule chaque année sur le campus 2. Le 14 novembre 2024, cette rencontre annuelle, réunissant une soixantaine d'entreprises et un millier d'étudiantes et d'étudiants, fut l'occasion pour les étudiants et étudiantes de mettre à l'épreuve leur pitch de présentation, CV et motivations face à des professionnels, afin de trouver un stage, une alternance ou un emploi.

Enfin, depuis l'année universitaire 2022-2023, l'EOI accompagne les étudiantes et étudiants dans la réalisation d'un stage conventionné dans le cadre d'une réorientation ou pour acquérir des compétences liées à leur projet professionnel. Au cours de l'année 2023-2024, cela a représenté 48 stages pour les premiers et 45 pour la deuxième catégorie.

Mon avenir UNICAEN au Lycée Alain Chartier de Bayeux pour parler vie étudiante.

ENQUÊTES DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire UNICAEN réalise des enquêtes de parcours de formation et d'insertion professionnelle. Les enquêtes interrogent à présent nos diplômés à 6, 12 et 18 mois après la diplomation.

Chiffres clés des enquêtes de l'Observatoire pour l'année 2023-2024 :

7 469 **diplômes de l'université de Caen**
délivrés en 2023

Taux d'insertion après 18 mois (en 2022) :

94,9% **pour les diplômés d'un master**

96,6% **pour les diplômés d'une licence professionnelle**

90% **des diplômés sont satisfaits de leur emploi**
18 mois après un master ou une licence professionnelle

69% des diplômés de Licence professionnelle et 74% des diplômés de Master ont répondu à l'enquête.

RÉSEAU D'ALUMNI DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

2024 est aussi l'année de construction d'un réseau des alumni de l'université de Caen Normandie, avec plusieurs objectifs tels que valoriser la richesse des parcours de nos alumni, mais également nouer des liens privilégiés afin de faciliter l'insertion professionnelle de nos nouveaux diplômés. Ainsi, une offre de services se développe auprès des composantes et des alumni pour :

- mettre en valeur l'offre de formation ;
- proposer un appui à l'organisation des évènements dans les composantes ;
- rechercher des profils d'alumni ciblés pour différents besoins (partages d'expériences, retours sur leur parcours universitaire, construction d'un réseau professionnel...).

L'innovation et l'accompagnement pédagogique, un enjeu fort pour l'enseignement

L'appui à la pédagogie à l'université est portée par le Centre d'enseignement multimédia universitaire (CEMU). Ce service anime tout l'année des temps de réflexion, de rencontres, des expérimentations, des ateliers, des conférences et même des colloques afin d'accompagner au mieux la communauté enseignante de l'université dans ses missions de pédagogie.

SÉMINAIRES SUR L'IA GÉNÉRATIVE ET PÉDAGOGIE : UNE MOBILISATION RÉUSSIE

En 2024, le CEMU a poursuivi ses actions de sensibilisation et de réflexion autour des enjeux liés à l'intelligence artificielle générative dans la pédagogie. Deux séminaires importants ont été organisés, dont un séminaire multisites spécifiquement destiné aux Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) normands. Ces évènements ont permis de toucher un public significatif de 170 enseignantes et enseignants, formatrices et formateurs, illustrant l'engagement de l'Université dans l'accompagnement des équipes pédagogiques face aux innovations numériques.

APPEL À PROJETS « INNOVER SANS NUMÉRIQUE » : LA CRÉATIVITÉ PÉDAGOGIQUE VALORISÉE

Avec sept projets retenus en 2024, l'appel à projets « Innover sans numérique » a rencontré un vif succès. Centré sur l'intégration des pratiques artistiques et l'usage des labs au sein des licences générales, cet appel a mobilisé 18 enseignants et enseignantes et concerné 743 étudiants et étudiantes.

Atelier pendant le séminaire sur l'IA générative et la pédagogie.

TROIS COLLOQUES SCIENTIFIQUES MAJEURS SUR LA LUDOPÉDAGOGIE

En 2024, le CEMU a organisé trois colloques d'envergure, dont deux internationaux, rassemblant 423 chercheuses et chercheurs, dont 53 internationaux, pour un total de 77 communications. Le colloque Recherches sur les usages du numérique en éducation (RUNED) 2024 était consacré à l'impact du numérique sur le travail éducatif, les Journées scientifiques Ludopédagogie centrées sur une réflexion critique de l'apport du jeu en formation, et la journée Réussites plurielles sur des échanges sur l'hybridation des enseignements, l'approche par compétences, la transition écologique pour un développement soutenable, les nouveaux métiers et les innovations pédagogiques.

LE MOOC INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE, UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE NORMAND

La Région Normandie et l'université de Caen se sont associées pour produire un cours en ligne, gratuit et ouvert à toutes et tous, afin de sensibiliser professionnels et étudiants aux bases de l'intelligence économique.

Le MOOC est né d'une convergence d'intérêt entre les deux structures. D'un côté, plusieurs composantes de l'université avait besoin d'intégrer un module de formation en ligne sur cette thématique demandée par les entreprises qui accueillent des stagiaires ou recrutent des jeunes diplômés. De l'autre, la Région Normandie souhaitait répondre aux acteurs économiques locaux qui témoignaient de leur besoin de méthodes et d'outils pour déployer concrètement une démarche d'intelligence économique.

Le première session du MOOC lancée en mars 2024 a réuni 5 238 apprenants inscrits, de 81 pays différents.

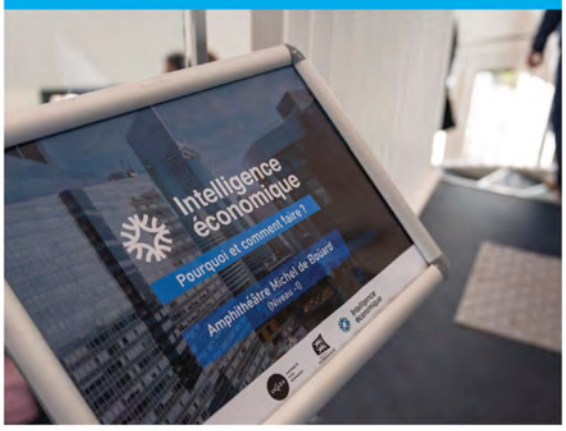

Le première session du MOOC Intelligence économique a été lancée en mars 2024.

Des bootcamp sont proposés plusieurs fois par an par le CEMU pour découvrir la ludopédagogie.

CERTIFICATIONS ET MICRO-CERTIFICATIONS : UNE PROGRESSION NOTABLE

En 2024, les certifications proposées par l'Université continuent d'enregistrer une forte participation avec des résultats encourageants. 620 étudiantes et étudiants ont passé la certification ECRI+, avec un taux de réussite élevé de 490 certifiés. La certification PIX affiche également un excellent taux de réussite, avec 1 023 personnes certifiées sur 1 038 participants. De plus, les micro-certifications dans le champ de la formation professionnelle des formateurs du projet digital FCU ont comptabilisé à l'ouverture du dispositif en octobre 134 inscrits et délivré 105 certifications, confirmant l'intérêt croissant pour ces parcours de formation modulaires, professionnels et en ligne.

SUCCÈS DES MOOC DE L'UNIVERSITÉ : UNE AUDIENCE TOUJOURS FORTE

L'université de Caen Normandie a maintenu en 2024 son engagement fort dans les formations ouvertes à distance, avec quatre MOOC réunissant environ 50 000 participants et participantes. Trois MOOC à succès ont été rejoués cette année : « Renforcer ses compétences orthographiques », « Former et développer les compétences : innovation et pilotage » et « Le métier de l'étudiant ».

Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions

Déploiement du schéma directeur de la vie étudiante

Voté en juillet 2023, le schéma directeur de la vie étudiante se déploie largement sur les campus. Les services développent une offre culturelle, sportive, d'orientation, d'espaces de travail, de documentation, de langues et séjours internationaux, de santé et de bien-être, ainsi que de loisirs afin de permettre à la communauté étudiante de s'épanouir au-delà de la formation. Une attention particulière est portée a proposer une offre variée sur tous les sites, en lien avec les collectivités territoriales.

Ce schéma s'inscrit dans une double volonté de l'université de Caen Normandie : considérer la réussite étudiante comme multi factorielle, au-delà de la transmission des connaissances, et accompagner ses étudiants et étudiantes dans leurs premiers temps de vie d'adulte.

Les étudiantes relais Vie étudiante mobilisée lors de Campus en fête.

Le Bureau de la Vie étudiante : au plus près de la communauté

Composé de trois personnes, le BVE, Bureau de la vie étudiante, a pour missions principales :

- le lien avec les composantes et la diffusion des informations en lien avec la vie étudiante ;
- la coordination du réseau des 11 étudiantes et étudiants relais en charge de l'animation de proximité ;
- la gestion de la CVEC et de la commission d'accompagnement social.

Le large périmètre, les nombreuses interactions, et la dynamique importante initiée par les membres du BVE permettent de multiplier les actions pour la communauté étudiante.

Un tiers lieu géré par le Bureau de la vie étudiante a ouvert ses portes au campus 2.

Les étudiantes et étudiants s'emparent de mieux en mieux de la CVEC

Le BVE a en charge d'assurer le déploiement des actions proposées par la communauté étudiante dans le cadre du budget participatif. Grâce à l'appui du BVE, de nouveaux projets voient le jour sur les temps forts de l'université, que ce soit pour la rentrée (campus en fête, journées d'accueil, appui à la distribution des Léocarte…) ou tout au long de l'année. Des permanences sont assurées sur tous les campus, des jeux de société sont mis à disposition de la communauté étudiante, et un tiers lieu sur la campus 2 permet aux services d'assurer des permanences sur ce campus et est à disposition de tous et toutes pour des moments de pause.

Accompagner nos étudiantes et étudiants vers leurs réussites

L'université de Caen Normandie s'engage dans les réussites de l'ensemble de sa communauté étudiante, en proposant des solutions de suivi et d'accompagnement personnalisées. Elle propose plusieurs actions, notamment dans le cadre du projet NCU Réussites plurielles.

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Depuis septembre 2024, le pôle ARE (Accompagnement à la réussite étudiante) accompagne les étudiants et étudiantes dans leur passage à la vie étudiante, à la fois sur le plan académique ou sur le plan personnel. Composé d'une équipe de chargés d'accompagnement à la réussite étudiante, le pôle déploie divers types de projets et d'accompagnements : tutorat, régime spécial d'étude, aménagement, ou césure.

Etud+ : journée d'information sur l'engagement étudiant, la mobilité étudiante, l'emploi étudiant, l'entrepreneuriat et la césure.

UNE APPLICATION DÉDIÉE À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

Une application dédiée au suivi des réussites étudiantes a été mise en place à titre expérimental en 2024 : Objectifs réussites. Actuellement ouverte aux étudiants et étudiantes des UFR STAPS, SEGGAT et Sciences, cet outil permet notamment de repérer les étudiantes et étudiants en difficulté ou en demande d'accompagnement : ceux-ci peuvent alors compléter un contrat pédagogique de réussite étudiante (Loi ORE, 2018) et ainsi accéder à l'ensemble des dispositifs d'accompagnement proposés pour sa filière, et en solliciter d'autres selon ses besoins.

DES ÉVÈNEMENTS POUR FAIRE CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS

L'université de Caen Normandie a organisé plusieurs évènements liés à la réussite étudiante, notamment :

- « Accompagner la personnalisation des parcours de licences dans les universités normandes », une journée d'étude portant sur les dispositifs mis en œuvre pour la réussite étudiante dans sa globalité (17/12/2024) ;
- « Étud+ », une journée à destination de la communauté étudiante avec des ateliers pour explorer les différentes opportunités de parcours académique et personnel (22/01/2025).

Des espaces immersifs au service d'une pédagogie active et innovante

INAUGURATION DU TRIBUNAL DE LA FACULTÉ DE DROIT (08/03/24)

En mars 2024, un tribunal fictif a été inauguré au sein de l'UFR Droit, AES et administration publique. L'objectif est multiple : meilleure connaissance de l'environnement professionnel, mise en situation pendant les cours, exemples concrets pour faire découvrir les professions juridiques... Grâce à ce nouvel outil pédagogique, les étudiantes et étudiants peuvent notamment rejouer un procès, s'entraîner aux plaidoiries, ou encore organiser des concours d'éloquence.

Inauguration du Tribunal de Droit.

Inauguration du Lab'Hos au campus d'Alençon-Damigny.

INAUGURATION DU LAB'HOS (20/09/24) À ALENÇON

Des espaces de réunion, une salle de travaux pratiques, une salle d'enseignement en mode learning lab – le tout entièrement équipé et rénové… Bienvenue au Lab'hos d'Alençon ! Le Lab'hos est un espace de rencontre pour enrichir les formations et favoriser l'émergence de nouveaux projets sur le territoire. Les équipes enseignantes disposent ainsi d'un nouveau lieu hybride, modulable, optimisé, pour mettre en œuvre des démarches pédagogiques plus participatives, avec une forte dimension professionnalisante. Le Lab'hos bénéficiera en particulier aux étudiants et étudiantes du BUT Carrières sociales parcours Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux (CGE3S), qui se destinent aux métiers des services à la personne, de l'aide à domicile et du secteur médico-social. Le Lab'hos est particulièrement adapté pour des mises en situation pratique, représentant un atout réel pour les formations.

Le Service de santé étudiante (SSE) poursuit son développement

Toute l'équipe du SSE était présente lors de l'inauguration avec une priorité : la santé des étudiantes et des étudiants.

INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DU SSE SUR LE CAMPUS 1

La santé, le bien-être et l'inclusion sont des facteurs essentiels à la réussite étudiante et sont des enjeux forts pour l'établissement. À ce titre, après une année de transition, le déménagement du Service de santé étudiante dans des locaux entièrement rénovés par le Crous marque une nouvelle étape du déploiement d'une politique universitaire ambitieuse pour la santé des étudiants et étudiantes. En un temps record et avec un arrêt de service d'une seule demi-journée, le SSE s'est installé dans le nouveau bâtiment de l'Oxygène, proposant des espaces entièrement consacrés à l'accompagnement des étudiants et étudiantes dans le domaine de la santé et du social.

Depuis son inauguration le 27 septembre 2024, le SSE bénéficie d'une équipe plurielle et renforcée, dans des espaces modernes et colorés, le tout permettant d'offrir à la communauté étudiante un service de très grande qualité. La prise des rendez-vous est facilitée, l'accessibilité aux locaux est nettement améliorée et l'équipement pour la prise en charge des étudiantes et étudiantes est largement renouvelé grâce à la CVEC.

L'ensemble des acteurs ont su conjuguer leurs moyens pour offrir un service de qualité et largement plébiscité. Ainsi en 2024, 6 159 étudiants ont consulté au moins une fois (19 % des étudiantes et étudiants) et le service social a honoré 1 819 rendez-vous.

Les nouveaux locaux inclus plusieurs salles de consultations dédiés à la santé mentale.

LA SANTÉ MENTALE, UN ENJEU MAJEUR

Sur une année d'activité du SSE, plus de 80% de l'activité est occupée par quatre sujets :

- **Santé mentale : 41%** ;
- Médecine générale : 20% ;
- Vaccination : 11% ;
- Handicap : 9%.

Les 19% restants sont partagés entre la prévention, les soins infirmiers, la vie affective et sexuelle, le suivi des internationaux, la nutrition, l'addictologie et l'activité physique adaptée.

Présentation des nouveaux locaux par la directrice du SSE, le Dr Lepargneur, en présence du président de l'université L.Adoui, du préfet du Calvados S.Bredin, de la rectrice de la Région académique C.Gavini, de la vice-présidente de la région Normandie J.Barenton-Guillas et de la directrice du CROUS Normandie C.Le Noan.

UN PROJET QUI S'ÉTOFFE

L'offre de soins s'est développée sur le campus 2 : outre la consultation infirmier qui est disponible, une permanence d'un médecin généraliste a été mise en place pour les étudiants et étudiantes internationaux.

Le service s'est également investi dans des opérations de prévention pour le plus grand nombre : on peut à ce titre citer les actions de prévention menées avant le Carnaval étudiant sur l'ensemble des campus caennais ainsi que les écoles associées comme l'ESAM, l'école supérieure d'arts et médias.

Les bibliothèques universitaires, partenaires de la réussite étudiante

ACCUEILLIR

Les bibliothèques du réseau enregistrent plus de 1 500 000 entrées en 2024, chiffre qui égale désormais ceux des années antérieures à 2020.

Les engagements Service public+ sont déployés au quotidien dans l'accueil des usagers des bibliothèques. Les travaux de mise à jour du référentiel de l'accueil se poursuivent, ainsi que la déclinaison des 8 engagements SP+. La Délégation de l'appui au pilotage et de l'amélioration continue (DAPAC) appuie ces travaux par son expertise méthodologique.

Depuis mars 2024, l'université est inscrite sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception handicap au droit d'auteur et peut désormais participer aux services de la Plateforme sécurisée de transfert des ouvrages numériques (PLATON). Cet agrément permettra de mettre des documents adaptés à la disposition des étudiants en situation de déficience visuelle.

FORMER

Le SCD propose des ateliers de formation aux outils documentaires. Aux ateliers consacrés au logiciel de gestion de références bibliographiques Zotero et aux bases de données se sont ajoutés des ateliers de sensibilisation à la problématique de la qualité de l'information, enrichi d'une expérience ludique, grâce au jeu Ocytocine créé par Le Dôme avec l'aide du laboratoire de psychologie de Caen Normandie (LPCN).

Le Service commun de la documentation sollicité pour des travaux nationaux

Pleinement investi dans l'amélioration continue de qualité du signalement des collections au niveau national, le SCD est l'un des cinq établissements sollicités par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) pour le développement de QualiMarc, outil d'analyse de la qualité des données bibliographiques du Sudoc, utilisé par l'ensemble de la communauté nationale.

Bibliothèque universitaire Madeleine Brès au campus 5.

Concert sur le campus 1 à l'occasion de Campus en fête.

Campus en fête, ou comment débuter l'année en beauté

Des jeux en bois ont été disposés en accès libre lors des journées Campus en fête.

L'université de Caen Normandie a veillé à accueillir les étudiants et étudiantes dans une ambiance festive et conviviale. Les campus de l'université de Caen Normandie ont organisé des évènements d'intégration à grande échelle :

- Campus en Fête · 10 et 17 septembre aux campus 1 et 2 (Caen) ;
- Journée d'intégration · 5 septembre à Cherbourg-en-Cotentin ;
- Welcome Day IAE · 12 septembre au campus 4 (Caen) ;
- Grand raid urbain · 19 septembre à Saint-Lô ;
- Grande intégration · 25 septembre à Alençon ;
- Olympiades · 19 septembre & Petit-déjeuner · 26 septembre à Ifs.

Pour la communauté étudiante, ces évènements sont l'occasion de découvrir les futurs lieux de vie et d'étude dans un cadre moins formel. Étudiantes et étudiants peuvent ainsi se familiariser avec les dispositifs et activités proposées par l'université, notamment grâce aux échanges avec les services et associations présents sur place.

En amont de la rentrée, dès le mois de juin, tous ces renseignements sont par ailleurs accessibles sur le site « Je réussis ma rentrée ». Ce site a été mis en place en 2020 avec une fréquentation de 27 500 visites la première année. Pour la rentrée 2024, il a reçu 70 500 visites.

rentree-etudiante.unicaen.fr, le site pour réussir sa rentrée pas à pas :

- 70 500 visites en 2024 (1er juin au 30 septembre, contre 68 300 en 2023 sur la même période) ;
- 162 300 pages vues ;
- 4 100 vues et 71 interactions lors du live sur les démarches administratives ;
- 650 visiteurs lors des visites des campus 1 et 2.

Journée d'intégration à Cherbourg.

Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales

Poursuite du dialogue avec les collectivités territoriales

DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS UNIVERSITAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

L'année 2024 marque l'aboutissement du travail de rénovation du cadre partenarial entre l'université de Caen Normandie et l'agglomération du Cotentin dans un contexte où l'agglomération s'inscrit dans une ambition forte de soutien et de développement de l'enseignement supérieur pour répondre aux forts enjeux socio-économiques de son territoire.

Ainsi, le 9 octobre, l'université de Caen Normandie, la communauté d'agglomération Le Cotentin et la Région Normandie ont présenté le programme de modernisation et de développement du campus universitaire de Cherbourg-en-Cotentin. Afin de renforcer l'attractivité du site, l'Agglomération et la Région s'engagent à hauteur de 10 millions d'euros pour favoriser l'accueil des étudiantes et étudiants de l'Université et conforter la place du campus à l'échelle régionale.

Cette convention s'articule autour de 4 thématiques :

- l'attractivité des territoires ;
- la réussite étudiante ;
- le développement de la recherche et de l'innovation et à la diffusion des résultats de la recherche ;
- le développement d'un campus accueillant et répondant aux enjeux du développement durable et d'inclusion.

Cette convention permettra en outre de renforcer le dialogue entre les parties prenantes au travers d'une gouvernance dédiée au suivi du plan d'actions.

L'équipe de la DRP presque au complet pour l'organisation et l'animation des voeux aux partenaires de l'université et la remise des trophées Phénix.

Création de la Délégation aux relations partenariales

Soutenu dans le cadre du projet Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ASDESR), la création d'une Délégation aux relations partenariales (DRP) répond au besoin de soutenir le développement des relations partenariales et de promotion des activités de recherche, et le développement de la formation continue.

Une équipe de 4 personnes constitue désormais cette nouvelle entité qui offre aux entreprises un guichet unique pour toute demande liée à la recherche et à la formation, sans toutefois être exclusive. Elle a ainsi pu initier un important travail, notamment auprès des filières et des grands groupes, pour mieux faire connaître l'université et identifier les besoins des différents secteurs.

L'animation du Club Phénix , le club des partenaires de l'université, est également assurée par cette délégation qui propose des visites et temps d'échanges à ses membres.

Les premiers fruits d'une dynamique partenariale active

La DRP est à l'initiative de nouveaux partenariats avec le monde socio-économique : RATP DEV, Groupe La Poste, Axians. L'objectif des conventions est d'optimiser les liens avec l'université via sa recherche et son innovation, la formation professionnelle ou encore les évènements communs avec le Club Phénix, comme des visites dédiées d'équipements innovants.

La DRP pilote également les conventions en lien avec les filières économiques normandes (AREA Normandie, LSN, NWX, NAE) ainsi que celles en lien avec des acteurs territoriaux et nationaux comme la Chambre de commerce et d'industrie, Club dynamic export, Normandy Microelectronics Association (NMA), AGIRES.

En parallèle de ce travail de relation, la campagne de taxe d'apprentissage versée à l'université a augmenté de +30 % en 2024.

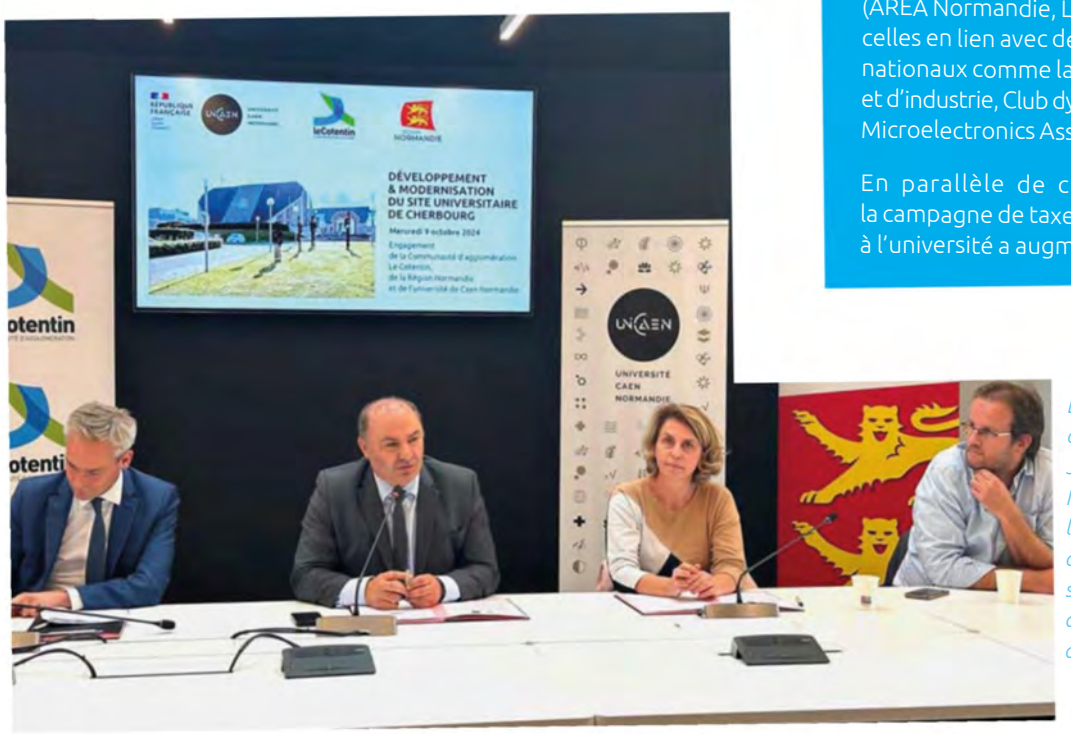

D.Margueritte, président de l'Agglomération du Cotentin, L. Adoui, président de l'université, J.Barenton Guillas, vice-présidente de la Région Normandie, se sont réunis afin de présenter le programme de développement du campus de Cherbourg et sceller ce partenariat par la signature de plusieurs conventions, en présence de B.Héluin, représentant du Maire de Cherbourg-en-Cotentin.

Création de la Fondation 1432

Publiée au Journal officiel du 24 décembre 2024, la création de la Fondation 1432 doit permettre de porter une stratégie collective en faveur de la formation, de la recherche et du patrimoine scientifique et culturel. La vocation de la Fondation est de créer des liens pour transformer des idées en réalisations, pour valoriser les talents de la communauté étudiante, et pour promouvoir le patrimoine de l'université de Caen Normandie. Les levées de fonds contribueront à accélérer les projets qui ne s'inscrivent pas dans des appels à projets spécifiques et qui rencontrent des difficultés à émerger – des parcours personnalisés ou des bourses individuelles pour un meilleur accompagnement et une plus grande égalité des chances pour nos étudiants et étudiantes, des projets de culture scientifique ouverts sur la cité, et des projets de recherche d'excellence pour l'université et créateurs de valeur pour les entreprises. Avec une ambition au cœur de cette démarche : répondre aux objectifs de développement durable.

Fondation 1432
UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

L'Université s'est entourée de quatre grands donateurs issus de divers secteurs d'activités, qui s'engagent dans un programme d'actions pluriannuel :

- le groupe PIERCAN, leader mondial de la fabrication de gants industriels ;
- la coopérative Isigny Sainte-Mère, certifiée B Corp pour ses engagements sociétaux et environnementaux ;
- le groupe EDF avec ses nombreuses implantations en Normandie ;
- Axians, la marque de VINCI Énergies dédiée aux technologies de l'information et de la communication.

La Fondation est gouvernée par un conseil d'administration représentatif de l'ensemble des champs disciplinaires de l'établissement.

Le site internet de la fondation a été lancé en toute fin 2024 et permet notamment de collecter les dons en ligne.

De nouvelles conventions signées avec les partenaires territoriaux

PARTENARIAT AVEC L'INSEE

Le 25 avril 2024, l'Insee et l'université de Caen Normandie ont conclu un accord cadre de partenariat qui confirme l'importance de la relation entre ces deux institutions publiques.

Cet accord doit permettre de développer plus avant le maniement des statistiques et données produites par l'Insee, qu'elles soient locales, régionales, nationales et européennes. Un accompagnement sera mis en place pour une bonne exploitation de ces nombreuses ressources, tant en formation qu'en recherche.

Des études réalisées sur notre territoire pourront être présentées et explicitées. Ces données locales sont particulièrement intéressantes pour préparer l'université de demain : les évolutions démographiques, les bassins d'emplois, le vieillissement de la population, le développement de certains secteurs économiques...

PARTENARIAT AVEC LE GROUPE LA POSTE

La convention a été signée le 28 novembre 2024 et précise le cadre général des actions que l'université de Caen Normandie et le groupe La Poste s'engagent à mettre en œuvre.

Il concerne principalement le recrutement d'alumni de l'université et de stagiaires, la formation (initiale, en alternance, continue diplômante, professionnelle) ainsi que la recherche et l'innovation. Par exemple, cela peut se traduire par la contribution à la conception et à la réalisation de programmes pédagogiques tout comme l'intervention de professionnels de La Poste dans les cours sur des thèmes comme le numérique, l'usage des nouvelles technologies dans l'environnement professionnel, la supply chain…

Il est également prévu dans le cadre de ce partenariat de travailler sur des sujets majeurs comme l'intelligence artificielle, la cybersécurité, l'excellence opérationnelle, les nouvelles énergies, la logistique ou encore des sujets sur l'arbitrage via le programme « Tous Arbitre » !

Cette convention a déjà donné lieu à une matinale de l'énergie au sein de l'université en partenariat avec la Poste et La Banque des territoires pour discuter des problématiques de la consommation énergétique des bâtiments.

Signature de la convention de partenariat entre l'Université et l'INSEE.

Une université pleinement associée aux commémorations du 80e anniversaire du débarquement en Normandie

LES EXPERTS MONDIAUX DU STRESS POST-TRAUMATIQUE RÉUNIS À L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

L'université de Caen Normandie a accueilli un colloque international sur le stress post-traumatique, dans le cadre des commémorations du 80e anniversaire du Débarquement en Normandie.

Ces rencontres scientifiques, qui se sont tenues du 22 au 24 mai 2024, étaient organisées en collaboration avec le Centre régional psychotraumatismes Normandie, l'International society for traumatic stress studies (ISTSS), la European society for traumatic stress studies (ESTSS), l'ABC des Psychotrauma, et le Centre national de ressources et de résilience (Cn2r). L'occasion, pour la communauté scientifique internationale, d'échanger sur les avancées récentes en matière de recherche sur le stress traumatique et sur ses conséquences. La veille de ces rencontres, le 21 mai, les spécialistes se sont rendus sur les plages du Débarquement pour une visite éducative mais profondément émouvante, offrant des perspectives uniques sur les conséquences historiques et psychologiques du Débarquement en Normandie.

Personnels de l'université mobilisés lors des cérémonies de commémoration du Débarquement.

EXPOSITION D-DAY CLIMATE CHANGE

Utah Beach, Pointe du Hoc, Omaha Beach, Gold Beach, Juno Beach et Sword Beach. Quel avenir pour ces lieux mémoriels, au vu de l'évolution du littoral et les effets, avérés et prévus, du changement climatique sur les plages du Débarquement ? Ce travail de recherche, mené par Xavier Michel, maître de conférences en géographie, a fait l'objet d'une exposition sur le campus 1 de Caen durant tout l'été 2024.

EN IMAGES, EN SONS ET EN ARCHIVES. 1944 : L'HISTOIRE CONTINUE.

L'Université a organisé une soirée le 4 juin 2024 pour découvrir ou redécouvrir le Débarquement à travers des pièces musicales inédites et des images documentaires ou cinématographiques d'archives. Les projections étaient suivies d'une table ronde autour de l'état des lieux de la recherche en histoire contemporaine et d'un concert de l'orchestre d'harmonie du Chœur & Orchestre universitaire régional, le COUR.

Soirée « En images, en sons et en archives. 1944 : l'histoire continue. »

Une centaine de personnels mobilisés pour les commémorations du D-Day

Les personnels de l'université ont répondu présent à l'appel des autorités organisatrices des commémorations de Débarquement en Normandie en juin 2024. En effet, une centaine de membres de l'université a été mobilisée sur l'organisation des commémorations du 80e anniversaire, parmi d'autres volontaires de la fonction publique normande, ce qui a été l'occasion de moments de convivialité.

En effet, de 5 heures du matin à 23 heures, les bénévoles se sont répartis à différents postes sur les lieux emblématiques des commémorations tels que Colleville-sur-mer ou Omaha Beach.

Un symbole fort d'investissement de la part du personnel, qui fait vivre la mémoire du territoire normand et porte les valeurs de l'université.

Se doter d'une ambition européenne et internationale

Label « Bienvenue en France » : une 3e étoile pour l'université !

L'université de Caen Normandie a obtenu la 3e étoile du prestigieux label « Bienvenue en France », la plus haute distinction possible. Cette reconnaissance, décernée par Campus France vient saluer les efforts constants et les améliorations apportées par l'université dans l'accueil des étudiants internationaux. Après avoir obtenu deux étoiles lors de sa première labellisation en 2019, l'université de Caen Normandie a continué à innover et à investir dans ses services et infrastructures pour améliorer la qualité de l'accueil des étudiantes et étudiants internationaux. Cette progression est le fruit des réflexions et des actions menées pendant cinq années par l'ensemble de notre communauté universitaire pour améliorer sans cesse nos dispositifs d'accueil et d'accompagnement.

Les chiffres de l'activité internationale

LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

440 étudiants et étudiantes UNICAEN à l'étranger,
bénéficiaires d'un programme de mobilité

3 536 étudiants et étudiantes internationaux
inscrits à UNICAEN (hors IFSI)

2 787 étudiants et étudiantes
titulaires d'un bac à l'étranger

296 étudiants et étudiantes
d'échanges entrants (Erasmus, InterU)

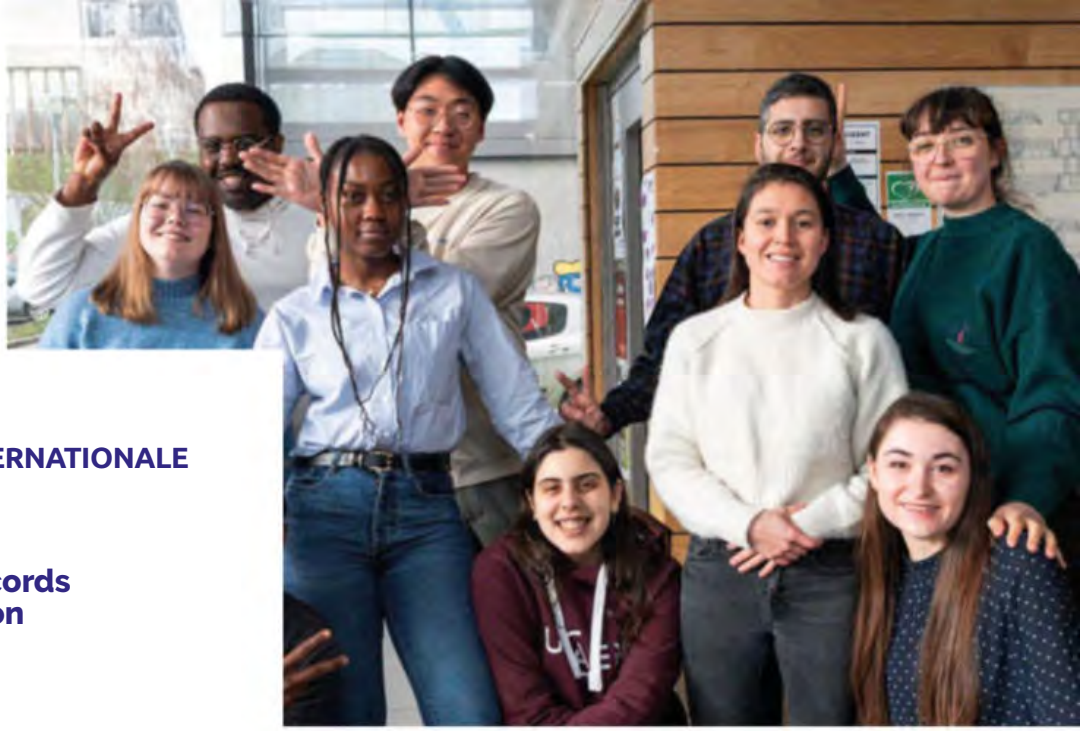

Les étudiantes et étudiants membres de l'association ESN (Erasmus student network) dans le hall de la Maison des langues et de l'international.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

9 nouveaux accords de coopération

dont 1 double diplôme

25 nouveaux accords Erasmus +

Ce qui porte le nombre d'accords à 475 (voir le détail dans le tableau).

L'association étudiante Erasmus Student Network Caen aide la communauté internationale à s'intégrer et sensibilise à la mobilité.

Zone du monde	Nombre de pays concernés	Nombre d'Universités partenaires *	Nombre d'accords d'échanges
Europe (**)	34	243	396
Amérique du Nord	3	26	26
Amérique du Sud et centrale	6	11	11
Afrique	7	19	19
Asie	7	15	15
Océanie	1	1	1
Proche -Orient	2	4	4
Russie	1	3	3
Total	**61**	**322**	**475**

**L'université de Caen Normandie est également partenaire de 3 réseaux : BCi (9 établissements québécois), ISEP (170 Universités aux USA) et Asia Exchange (11 établissements asiatiques)*

*** concerne l'espace économique européen (EEE), y compris Suisse et Royaume-Uni.*

Les projets lauréats portés ou accompagnés par le Carré international

Mobilité internationale de crédits : Union Européenne / Mauritanie / Gambie / Sénégal, Arménie · 477 209 €

Un projet de mobilité internationale de crédits est un projet de mobilités entre les pays du programme Erasmus + et des pays partenaires hors Union européenne. il doit permettre le développement de compétences professionnelles et de l'interculturalité.

Partenariat de coopération / Union européenne · 250 000 €

L'EU2SE (European upskilling of students for sustanaible entrepreneurship) est un programme de formation qui a pour objectif d'initier des étudiants et étudiantes de l'université de Caen Normandie à l'innovation et à l'entrepreneuriat durable, sous forme de travail d'équipe entre différentes nationalités et disciplines.

Les participantes au kickoff meeting de l'EU2SE - European Upskilling for Sustainable Entrepreneurship - soutenu par le programme Erasmus.

Depuis mai 2024, le CEMU accompagne la création d'un centre de pédagogie universitaire national en Mauritanie.

Fonds Équipe France « Centre pédagogique universitaire mauritanien – Transformation Pédagogique » : Ambassade de France en Mauritanie, Université de Caen Normandie · 524 229 €

En mai 2024, l'université de Caen Normandie et la Mauritanie ont lancé un projet de création et de mise en œuvre d'un centre de pédagogie universitaire à Nouakchott, avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), soutenu par le ministère des Affaires étrangères et l'ambassade de France en Mauritanie dans le cadre des Fonds Équipe France (FEF). Pendant deux ans, le CEMU et le pôle développement du Carré international accompagneront le MESRS dans la structuration du centre, la définition des besoins et la formation de l'équipe aux missions de l'ingénierie pédagogique.

Fonds Équipe France Nigeria : Ambassade de France au Nigéria · 36 571 €

En étroite collaboration avec l'INSPÉ de Caen Normandie et le Centre interdisciplinaire de recherche normand en éducation et formation (Cirnef), le Carré international a organisé et accueilli une école d'été en présentiel pour une formation en didactique et en français sur Objectif Spécifique des formateurs en français nigérians et débuté un audit de leurs formations et besoins. Ces formations sont financées par le programme du Fonds Équipe France (FEF) porté par l'Ambassade de France au Nigeria.

Pendant 15 jours, les stagiaires gambiens et nigérians, professeurs et formateurs de français, ont pu échanger sur leurs pratiques, renforcer leurs compétences et partager des temps de formation.

L'apprentissage des langues à l'université hors cursus universitaire

713 **stagiaires inscrits dans une formation en Français langue étrangère (FLE)**

dont 285 étudiantes et étudiants inscrits dans les diplômes d'université d'études françaises (DUEF) et 43 étudiantes et étudiants inscrits dans les diplômes d'université passerelle pour étudiants en exil (DUPEX).

1490 **stagiaires LANSAD**

(Langues pour spécialistes d'autres disciplines)

139 **stagiaires et élèves de lycée de l'OFNEC**

(Office franco-norvégien d'échanges et de coopération)

1587 **certifications délivrées**

FOCUS BALKANS OCCIDENTAUX

Depuis 2013, l'université de Caen Normandie entretient des relations étroites avec les Balkans occidentaux. En 2024, cette coopération s'est traduite par de la mobilité étudiante mais aussi enseignante.

- **accueil de 5 bacheliers macédoniens** en première année de licence et de 22 autres étudiantes et étudiants de la région ;
- collaboration avec les universités de Pristina et du Monténégro, et **accueil d'étudiantes et d'étudiants** en français langue étrangère (FLE), littérature française, droit, et ingénierie.
- **formation de 25 enseignants, enseignantes et personnel administratif** ainsi que des échanges de pratiques à l'université de Caen Normandie et lors d'une semaine dédiée à la gestion de l'accueil d'étudiants internationaux ;
- **missions de 12 enseignants, enseignantes et personnels de l'université** de Caen Normandie dans la région (formation et enseignement – sciences des matériaux, entreprenariat, FLE...).

Formations et projets

LANCEMENT DU MASTER ERASMUS MUNDUS SPACEMED

Quels sont les effets des environnements extrêmes sur les êtres humains ? L'université de Caen Normandie lance le master SpaceMed à la rentrée 2024, conjointement avec Humboldt Universität (Allemagne) et l'institut de recherche Jozef Stefan (Slovénie). 360 candidatures ont été reçues et seulement 12 retenues. Ce programme d'excellence, unique en Europe, est porté par l'UFR Santé et parrainé par Jean-François Clervoy, spationaute français ayant effectué trois missions spatiales avec la NASA. Les 12 étudiantes et étudiants, tous internationaux (venus d'Allemagne, Indonésie, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, ou encore de Russie), ont fait leur rentrée le lundi 30 septembre 2024. Le programme met fortement l'accent sur des études de terrain dans des conditions comparables aux vols spatiaux et en environnements extrêmes (à haute altitude, sous l'eau, dans les profondeurs…). Les étudiants et étudiantes ont passé le premier semestre (septembre 2024-février 2025) à l'université de Caen Normandie, où ils ont suivi des cours sur la médecine aérospatiale et rencontré des astronautes canadiens et américains. Après leur semestre à Caen, ils partiront toutes et tous pour Berlin, puis Ljubljana.

Le master SpaceMed est l'un des trois masters labellisés Erasmus Mundus à l'université de Caen Normandie aux côtés de NucPhys (physique nucléaire) et COMEM+ (ingénierie maritime et côtière).

Les étudiantes et étudiants du Master SpaceMed.

Les étudiantes et étudiants du programme Erasmus+ NETFOOT.

MODULE JEAN MONNET, UNE DYNAMIQUE QUI SE DÉVELOPPE

Les actions Jean Monnet financées par l'Union européenne (programme Erasmus +) visent à soutenir l'enseignement, l'apprentissage, la recherche et les débats sur l'Union européenne.

Depuis 2023, le projet « Mémoire et avenir de l'Union européenne », 1er module Jean Monnet porté à l'université de Caen Normandie par l'UFR de droit, a formé une cinquantaine d'étudiants et d'étudiantes dans son cycle de webinaires, accueilli une quinzaine d'étudiants dans son école d'été, et compté plus de 2 500 participants et participantes lors des activités grand public. Forte de ce succès, l'université a obtenu cette année un nouveau module Jean Monnet, « Understanding and communicating Europe in the regions » porté par l'UFR LVE. Pour une durée de 3 ans, le programme va permettre la montée en compétences et une professionnalisation des étudiantes et étudiants du master Experts en projets européens, des liens renforcés avec le milieu professionnel et le développement d'activités européennes vers un public extérieur varié (milieu scolaire, associatif, rural…).

NETFOOT – DES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES AU SERVICE DE LA TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE

L'université de Caen Normandie (France), l'université Polytechnique de Valence (Espagne), l'université de Modène et de Reggio d'Émilie (Italie) et l'université tchèque des sciences de la vie de Prague (République Tchèque) collaborent depuis 3 ans dans le cadre d'un partenariat de coopération Erasmus + : NETFOOT – Network for transdiciplinary and transregional approaches on food technologies.

Au delà de la création d'un MOOC, en juin 2023 et juin 2024, plus de 120 étudiants et étudiantes des universités du partenariat sont partis en mobilité dans le cadre des écoles d'été NETFOOT.

Les administratrices et administrateurs de la délégation Fulbright ont pu découvrir la salle immersive de l'université et ses équipements de pointe.

Programmes internationaux d'excellence à UNICAEN

Depuis 2020, l'université de Caen Normandie a fait le choix stratégique de s'impliquer dans les programmes internationaux d'excellence afin d'attirer des étudiants et étudiantes aux parcours distinctifs.

NIVEAU MASTER ET DOCTORAT : LE PROGRAMME « FRANCE EXCELLENCE EIFFEL ».

L'université de Caen Normandie a commencé à accueillir des étudiantes et étudiants internationaux via ce programme depuis 2020. En quatre ans, le nombre de bénéficiaires de cette bourse est passé de 1 à 9. À ce titre, en 2024, l'université de Caen Normandie a accueilli 6 étudiants et étudiantes dans ce cadre.

FRANCE EXCELLENCE EIFFEL

NIVEAU LICENCE : LE PROGRAMME INDONESIA INTERNATIONAL STUDENT MOBILITY AWARDS – IISMA

IISMA est un programme de bourses créé en 2023 et financé par le ministère de l'Éducation, de la Culture, de la Recherche et de la Technologie de la République d'Indonésie.

En 2024, l'université de Caen Normandie a été choisie pour participer au volet « études » du programme IISMA et figure donc parmi les 75 universités d'accueil situées dans 25 pays différents qui sont proposées aux étudiants indonésiens sélectionnés par ce programme. Dans ce cadre, en 2024/2025, l'université de Caen Normandie a accueilli 10 étudiants et étudiantes IISMA issus de 9 établissements d'enseignement supérieur différents sur ses campus (campus de Caen et campus de Cherbourg-en-Cotentin).

LE CENTRE EURAXESS : POUR ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ DES CHERCHEUSES ET CHERCHEURS INTERNATIONAUX

Depuis le 1er janvier 2022, l'université de Caen Normandie a renforcé ses dispositifs de soutien à la recherche en se dotant d'un centre Euraxess.

En 2024, 120 nouveaux chercheurs internationaux (doctorants et doctorantes, post-doctorants post-doctorantes, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, lecteurs et lectrices) ont bénéficié d'un accompagnement aux démarches, notamment en matière de demande de visa et titre de séjour, parcours de soins en France, aide à la recherche de logement, ouverture de compte en banque, scolarisation des enfants…

L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE À L'HEURE AMÉRICAINE

L'université de Caen Normandie s'est mise à l'heure américaine à l'automne 2024, avec la venue d'une délégation composée de 14 administrateurs de l'enseignement supérieur américain participant au programme Fulbright international education administrators (FIEA). Cette visite avait pour objectif de découvrir l'écosystème universitaire français.

En novembre, le président Lamri Adoui, accompagné d'une délégation de l'université, s'est rendu au Texas et en Louisiane pour rencontrer et consolider 3 partenariats existants mais aussi établir de nouveaux liens avec 4 autres établissements de ces États. De nombreux échanges ont eu lieu incluant les consulats sur place.

Le président de l'université a reçu les 14 administratrices et administrateurs de la délégation américaine Fulbright afin de leur présenter les atouts de son établissement.

Piloter et partager la stratégie pour se donner les moyens de notre ambition

Le contrat d'objectifs de moyens et de performance de l'université de Caen Normandie approuvé

Intégrée dans la vague 2 des contrats d'objectifs de moyens et de performance (COMP) initiés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'université de Caen Normandie a approuvé son COMP au CA du 13 décembre 2024, à l'issue d'une période d'intenses échanges qui aura duré un peu plus d'un an.

Lors de la rentrée, le président de l'université présente les axes stratégiques du projet d'établissement aux nouveaux personnels.

Accueil des nouveaux personnels de l'université Caen Normandie.

Ce contrat, qui s'inscrit à la fois dans la stratégie définie par l'établissement et au travers des politiques prioritaires de l'État, réaffirme une triple signature de l'établissement :

- une signature méthodologique en ancrant fortement son action au sein du tissu socio-économique de son territoire ;
- une signature recherche en s'appuyant largement sur le projet stratégique défini dans le cadre de son projet CaeSAR issu de l'appel à projets Excellences sous toutes ses formes. Ainsi des thèmes de recherche sont aujourd'hui identifiés comme particulièrement visibles au niveau national et international, d'autres s'inscrivent dans une dynamique d'émergence ;
- Une signature concernant sa responsabilité sociale qui s'inscrit largement dans le schéma directeur du Développement durable et de la responsabilité sociétale (DD&RS).

Ce contrat s'articule avec les nombreux appels à projets dont l'université est lauréate et permet donc de compléter les actions déjà engagées. Il permet en outre de renforcer l'ambition de l'établissement dans plusieurs domaines, notamment la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement et les discriminations, le déploiement d'une stratégie de formation dans le domaine de la Transition écologique pour un développement soutenable (TEDS), le renforcement de la réussite étudiante ou encore l'aide au démarrage de la Fondation partenariale.

Animer la transversalité pour transformer l'administration

RENFORCEMENT DU CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE : UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE ET PROGRESSIVE

Depuis la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, le développement du contrôle interne budgétaire et comptable à l'université de Caen a pris de l'ampleur au fil des années par la mise en place de dispositifs, d'outils et d'une chaîne de responsabilités et d'acteurs visant à maîtriser les risques financiers auxquels l'établissement est exposé. Une étape clé a été franchie avec la validation de la cartographie des risques financiers et de son plan d'action en CA. Cette démarche a permis de renforcer la maîtrise des risques et d'affiner les stratégies de contrôle interne.

Le pilotage opérationnel du dispositif repose sur un réseau de référents « contrôle interne » au sein de la Direction des ressources humaines (DRH), de la Direction des finances et du budget (DFB) et de l'Agence comptable. Ces référents siègent au comité opérationnel de gestion des risques, animé par le chargé de la maîtrise des risques de la Délégation au pilotage et à l'amélioration continue (DAPAC). Ce comité assure la coordination et le suivi du plan d'actions élaboré par le comité de gestion des risques et validé par le conseil d'administration.

En 2024, le plan d'action visait à réaliser 58 actions afin de maîtriser 17 risques jugés significatifs. Grâce à la mise en œuvre de ce dispositif, 40 % des actions prévues ont été réalisées, permettant de réduire de 70 % les risques considérés comme ayant la criticité la plus élevée.

Depuis le passage de la cartographie des risques et de son plan d'action actualisé lors du conseil d'administration du 13 décembre 2024, 35 actions font partie du nouveau plan d'action, et concernent 15 risques significatifs (sur les 84 risques identifiés dans la cartographie des risques).

ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA QUALITÉ : UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE

L'année 2024 a été marquée par une démarche structurante pour l'université de Caen Normandie : l'élaboration de son schéma directeur de la qualité. L'objectif du chantier était de formaliser l'engagement de l'université à améliorer en continu le service rendu aux usagers, qu'ils soient internes ou externes.

Le schéma directeur de la qualité s'inscrit en cohérence avec le projet d'établissement et articule les nombreuses initiatives déjà engagées. Il repose sur quatre leviers clés :

- formation et sensibilisation : renforcer la culture de la qualité au sein de la communauté universitaire ;
- certification et labellisation : s'appuyer sur des référentiels reconnus pour structurer les démarches qualité ;
- sécurisation : améliorer la fiabilité des processus et garantir un cadre de référence stable ;
- simplification : optimiser et fluidifier les procédures, en particulier par la dématérialisation.

L'élaboration de ce schéma a mobilisé personnels administratifs, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, étudiants et étudiantes tout au long de l'année 2024. Son développement s'est appuyé sur l'approche processus, permettant d'identifier et de structurer les activités essentielles de l'université. Cinq groupes de travail ont contribué à identifier les besoins et à définir les priorités d'action.

Au total, et après priorisation par le comité de pilotage, 29 actions sont intégrées au schéma directeur.

La DAPAC a mené plusieurs ateliers participatifs au fil de l'année pour la démarche Services Publics +, la cartographie des risques ou, ici, la préparation du Schéma directeur de la qualité.

Services Publics + : un engagement local et national

Depuis 2022, l'université de Caen Normandie déploie la démarche Services Publics + (SP+) visant à améliorer la qualité des services aux usagers. Coordonnée par la Délégation au pilotage et à l'amélioration continue (DAPAC), cette dynamique accompagne progressivement les structures volontaires à travers des vagues successives, permettant un diagnostic approfondi et la mise en place d'actions concrètes d'amélioration.

SERVICES PUBLICS+

TROIS VAGUES D'ACCOMPAGNEMENT DÉJÀ ENGAGÉES

L'accompagnement s'est structuré en trois vagues, impliquant des composantes, des services supports et des unités transversales :

- vague 1 (2022-2023) : Espace orientation insertion (EOI), École supérieure d'ingénieurs de l'université de Caen Normandie (ESIX), Service universitaire de l'action culturelle (SUAC) ;
- vague 2 (2023-2024) : Carré International, Direction des études et de la vie étudiante (DEVE), Service de santé étudiante (SSE) ;
- vague 3 (2024-2025) : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) Normandie · Caen, UFR des Sciences, UFR Sciences économiques, gestion, géographie et aménagement du territoire (SEGGAT).

Chaque structure bénéficie d'un appui méthodologique de la DAPAC, permettant de formaliser ses engagements et d'améliorer ses interactions avec les usagers.

L'UNIVERSITÉ PILOTE AU NIVEAU NATIONAL

L'université de Caen Normandie est l'une des cinq universités pilotes du comité de pilotage national de la démarche SP+, animé par la Direction interministérielle de la Transformation publique (DITP) et de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP). Son expertise a contribué à l'élaboration d'un guide national, destiné à accompagner les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le déploiement de Services Publics +.

Interface du nouvel intranet des personnels de l'université : phenix.unicaen.fr

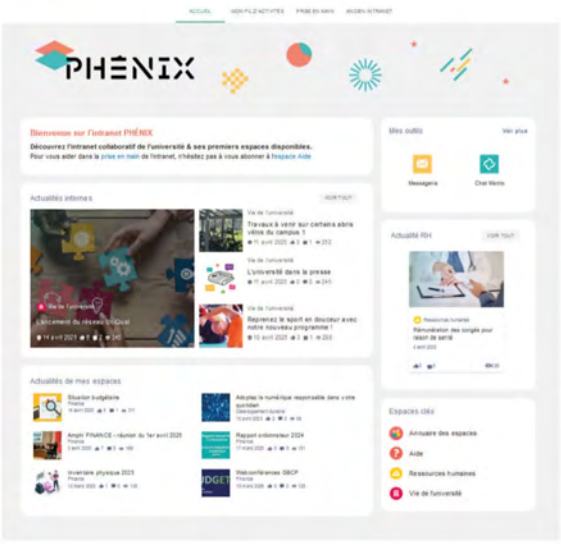

Nouvel Intranet Phénix, un outil au service de la communication interne

Avec l'intranet Phénix, l'université de Caen Normandie offre une nouvelle dynamique à sa communication interne. La solution retenue offre un environnement numérique de travail centré sur l'expérience utilisateur.

Ce nouvel environnement facilite l'accès aux informations et favorise la collaboration interne. Tout comme un intranet traditionnel, des espaces thématiques réunissent les informations et les ressources internes utiles à l'ensemble des personnels. La nouveauté de l'intranet Phénix, ce sont les espaces créés autour de réseaux métiers et de communautés d'intérêt. Réseau des référents développement durable, petites annonces covoiturage… Ces espaces permettent de partager de l'information, de créer du lien, de collaborer autour de questions communes, et d'échanger de manière plus fluide. L'intranet Phénix se rapproche, en ce sens, d'un réseau social, avec la possibilité de discuter, de déposer du contenu, de réagir, de commenter. Les espaces sont dotés de leurs propres outils d'animation et de gestion de projet – agenda, rétroplanning, attribution de tâches, fil d'activités, chat interne etc. Une application mobile téléchargeable sur smartphone est également disponible, pour un accès facilité et adapté aux habitudes de travail de chacune et de chacun.

UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Création : ©campuscom – Crédit photos : Direction de la communication – Université de Caen Normandie

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE
ESPLANADE DE LA PAIX - CS 14032
14032 CAEN CEDEX 5

WWW.UNICAEN.FR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2025

Délibération 2025-036

Direction de Affaires Juridiques et Institutionnelles

TRANSFERT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA PHYSIQUE NUCLÉAIRE

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la signature de la convention de transfert de maitrise d'ouvrage relative à la réalisation d'un bâtiment de formation et de recherche dans le domaine de la physique nucléaire, et autorise le Président de l'Université, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document utile et/ou nécessaire à cette convention.

Annexe : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

Résultats du vote :

Pour : 30

Contre : 3

Fait à Caen, le 16 juin 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA RÉALISATION D'UN BATIMENT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA PHYSIQUE NUCLÉAIRE

ENTRE LES SOUSSIGNÉES,

L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE, Etablissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé à 14032 Caen cedex 05 - Esplanade de la paix, identifiée au SIREN sous le numéro191414085,
Représentée par **Lamri ADOUI**, Président, dûment habilité à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du 13 juin 2025.

Désignée ci-après l' « **Université** »,

D'UNE PART,

ET

La RÉGION DE NORMANDIE, dont le siège est situé à l'Abbaye-aux-Dames, Place Reine Mathilde, CS 50523, 14035 Cedex 01,
Représentée par **Hervé MORIN**, Président, dûment habilité à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du 26 mai 2025.

Désignée ci-après la « **Région** ».

D'AUTRE PART.

L'Université et la Région sont ci-après désignées collectivement par les « Parties ».

PREAMBULE

Dans le cadre de France 2030, le territoire normand a porté un projet de grande envergure autour des formations dans le domaine du nucléaire bénéficiant d'un environnement particulièrement favorable avec la présence des grands donneurs d'ordre (EDF, Orano, Naval Group notamment), la construction prévue de deux réacteurs nucléaires EPR 2 Penly qui s'ajoute au récent couplage de l'EPR de Flamanville, des équipes de recherche de haut niveau et la présence d'un équipement de recherche de grande envergure, le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL).

Cette synergie territoriale se traduit aujourd'hui par un investissement fort de l'Etat (France 2030, AMI Compétences et métiers d'avenir sur le nucléaire doté de quarante-deux millions d'euros (42 M€), nouvelle tranche de travaux pour le GANIL de 40M€).

Les collectivités territoriales (Région Normandie, Communauté urbaine de Caen la mer et le Département du Calvados) très impliquées dans cette stratégie territoriale, ont souhaité soutenir un projet porté par

l'Université de Caen Normandie, la construction d'un ensemble unique en Europe, la Halle Technologique Nucléaire Normandie (HT2N), regroupant une halle technologique, pour dispenser des formations dans le domaine du nucléaire (en formation initiale mais aussi en lien avec les entreprises sur la formation continue) et la reconstruction d'un laboratoire, le Laboratoire de Physique Corpusculaire (LPCC). Cette construction, située sur le campus 2, renforcera la signature de site autour du nucléaire.

La HT2N sera mutualisée et facilitera la réalisation des formations de l'UFR des Sciences, de l'IUT mesures physiques et de l'ESIX pour l'université de Caen Normandie et également pour l'ENSICAEN.

L'objectif, à dix ans, est de massifier les formations de haut niveau, de développer et d'élargir l'offre de formation, de mettre en place des nouveaux partenariats de formation avec des organismes de références tel que l'INSTN, d'initier de nouvelles approches pédagogiques, de mutualiser des moyens pédagogiques entre les différentes structures et d'optimiser les conditions de sûreté pour les personnels et les publics accueillis en formation. L'enjeu est de mettre en place une plateforme partagée et rationalisée de formation, de recherche et de partenariats industriels technologiques adossée aux acteurs locaux de la recherche.

CECI EXPOSE, il est passé à la convention objet des présentes :

Article 1 – Objet

En application des dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique (CCP), les Parties ont souhaité recourir au transfert de maîtrise d'ouvrage par l'Université à la Région, pour la réalisation de l'opération décrite en annexe n°1.

La présente convention a donc pour objet de déterminer les modalités d'organisation, de réalisation et de financement de l'opération concernée.

Article 2 – Désignation du maître d'ouvrage de l'opération

Les Parties décident de désigner la Région comme maître d'ouvrage de la réalisation de l'opération décrite en annexe n°1, qui l'accepte.

Dès lors, la Région exerce la fonction de maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération concernée. Elle assure toutes les attributions et responsabilités attachées à cette fonction conformément aux dispositions de l'article L.2421-1 du CCP pendant a durée de la présente mission.

A l'expiration de la fin de la mission maitrise d'ouvrage de la Région tels que prévue à l'article 7, l'Université prendra en charge la gestion des ouvrages et sera responsable de tous les dommages pouvant en résulter.

Article 3 – Programme de l'opération

3.1 Occupation du domaine public universitaire

La Région est autorisée à réaliser l'opération conformément au programme défini, directement ou par l'intermédiaire d'entreprises qu'elle aura retenues, sur une partie de la parcelle sise à CAEN (14) 6 Boulevard Maréchal Juin, appartenant en pleine propriété à l'Université et figurant au cadastre comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
HR	56p	6 bd Maréchal Juin	12 ha 44a 23ca

À cet effet, l'Université consent, par la présente convention et pour la durée de l'opération, une

autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public à la Région, à titre gratuit, pour l'assiette foncière nécessaire à la réalisation de l'opération. Cette autorisation est délivrée conformément aux articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

L'occupation temporaire cessera automatiquement à la date de transfert de propriété de l'ouvrage à l'Université, tel que prévu à l'article 6.4 de la présente convention. À cette date, la Région devra libérer et restituer à l'Université les emprises mises à disposition.

3.2 Programmation de l'opération

L'Université a menée des études de préfaisabilité, de faisabilité et de programmation aboutissant à un programme technique, fonctionnel, environnemental et réglementaire, joint en annexe n°2 à la présente convention, pour la construction d'un ensemble de bâtiments appelés HT2N.

En vertu de la présente convention, la Région est chargée de la réalisation de l'opération, conformément au programme ci-annexé. Elle mettra en œuvre ce programme défini en cohérence avec les pièces constitutives de l'annexe 2, qu'elle agréera conformément aux besoins exprimés par les usagers.

Le transfert de la maitrise d'ouvrage est plein et entier. La Région sera en charge de recruter l'équipe de maitrise d'œuvre, les prestataires intellectuels, les sociétés de conseil et toutes les entreprises qu'elles jugera utilises et nécessaires au bon déroulement de l'opération et pour la réaliser, conformément au programme ci-annexé.

La Région fera son affaire personnelle de toute démarche administrative auprès des administrations compétentes nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment en matière d'autorisation d'urbanisme et d'autorisations de mise en exploitation.

Article 4 – Date prévisionnelle de livraison de l'opération

La livraison des ouvrages se fera en deux temps. Il est prévu que le bâtiment de formation et les espaces mutualisés soient livrés au plus tard le 30 juin 2031.

Quant au bâtiment de recherche, il est prévu une livraison au plus tard le 31 décembre 2031.

Article 5 – Modalités d'organisation de l'opération

5.1 Suivi de l'opération

Dans la continuité du partenariat opérationnel mis en place lors des études préliminaires de programmation, l'Université sera associée à toutes les étapes clés du projet en tant que futur utilisateur.

5.2 Passation et suivi des marchés

La Région s'engage à conclure et signer les marchés correspondant à l'opération susvisée. Elle doit s'assurer de la bonne exécution administrative, juridique et financière de ces marchés et assurer le suivi des travaux jusqu'à l'expiration de la période de garantie de parfait achèvement, sous condition de la levée complète des réserves de réception.

La Région s'engage à communiquer à l'Université l'ensemble des documents émis au cours de l'opération et si présence d'une GED (gestion électronique des documents), de donner accès à plateforme avec un droit de niveau « consultation et de remise de documents (validation, etc..) ».

5.3 Référentiels techniques et exigences de conformité

Les référentiels techniques de l'Université, joint en annexe n°2 à la présente convention, devront être strictement respectés. Tout écart, hors ceux liés expressément à la sécurité bâtimentaire de l'ouvrage relevant de la responsabilité de la Région pendant cette période, devra faire l'objet d'une présentation

préalable pour permettre une éventuelle approbation écrite de l'Université.

La Région devra prendre en compte les dispositions techniques décrites dans ces référentiels techniques afin que les ouvrages réalisés puissent être intégrés au patrimoine immobilier de l'Université, dans le respect des cadres de cohérence techniques et patrimoniaux.

Conformément à la charte BIM (*Building Information Modeling – modélisation par maquette numérique*) jointe en annexe n°2 à la présente convention, l'opération devra se dérouler avec un management BIM permettant l'intégration de la maquette numérique finale (*DOE – dossier des ouvrages exécutés*) dans l'outil de gestion patrimoniale de l'Université.

Les DOE devront être strictement conformes aux dispositions des référentiels et cadre de cohérence ci-annexés afin de permettre une incrémentation sans défaut des ouvrages dans la base de gestion patrimoniale de l'Université.

Article 6 – Livraison des ouvrages

6.1 Opérations préalables à la livraison des ouvrages
L'Université sera associée aux opérations préalables à la livraison des ouvrages.

À cette fin, l'Université sera conviée au moins deux (2) mois avant la date fixée pour le démarrage des opérations préalables aux livraisons des ouvrages.

La Région soumettra les procès-verbaux des opérations préalables à l'Université, laquelle disposera d'un délai de quinze (15) jours à compter de leur réception pour formuler ses observations par écrit.

6.2 Préparation de la mise en exploitation des ouvrages
La mise en exploitation des ouvrages ne pourra intervenir qu'après l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives requises, notamment :

- l'avis favorable de la commission de sécurité compétente pour les Établissements Recevant du Public (ERP) ;
- le cas échéant, les autorisations spécifiques liées à l'activité nucléaire, délivrées notamment par l'Autorité de Sûreté Nucléaire Radioprotection (ASNR) ou tout autre organisme compétent.

Dès lors que la mise en exploitation est autorisée, celle-ci emportera occupation des ouvrages par l'Université. Le transfert de propriété interviendra au plus tard à l'issue de l'expiration de la garantie de parfaitement achèvement.

Pendant cette période, la Région conserve l'entière responsabilité de l'ouvrage.

6.3 Livraison des ouvrages
Au vu des procès-verbaux des opérations préalables et des observations formulées par l'Université ainsi que les autorisations d'exploitation des ouvrages, la Région décidera de prononcer la réception des ouvrages, avec ou sans réserve ou sous réserve.

La Région s'engage à mettre tout en œuvre pour permettre la levée des éventuelles observations de l'Université dans les meilleurs délais.

En cas de réserves affectant la mise en service et/ou l'exploitation des ouvrages, la Région ne pourra procéder à leur réception tant que ces réserves n'auront pas été intégralement levées.

Une convention d'autorisation d'occupation temporaire entrera en vigueur à la livraison des ouvrages,

définissant les conditions d'exploitation, d'entretien, de maintenance et d'utilisation des locaux couvrant la période jusqu'au transfert de propriété.

6.4 Transfert de propriété à l'Université

Le transfert de propriété à titre gratuit sera constaté par un procès-verbal contradictoire de remise des ouvrages, signé par un représentant de chacune des Parties. Ce transfert de propriété emportera automatiquement transfert à l'Université de l'ensemble des garanties afférentes à l'ouvrage, notamment :

- la garantie de bon fonctionnement,
- la garantie décennale,
- et la garantie dommages-ouvrage.

L'Université est expressément subrogée dans les droits et actions de la Région à l'encontre des constructeurs et autres intervenants, pour l'exercice des garanties légales postérieures à la remise.

La Région s'engage à remettre à l'Université, à cette occasion, un Dossier des Ouvrages Exécutés Numérique (DOEN) complet.

Article 7 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties.

La mission de maîtrise d'ouvrage exercée par la Région prendra fin à l'expiration de la période de garantie de parfait achèvement, sous condition de la levée complète des réserves et de la mise en conformité des ouvrages.

Article 8 – Budget prévisionnel de l'opération

Le budget prévisionnel de l'opération est fixé à cinquante-cinq millions d'euros Toutes Dépenses Confondues (55.000.000,00 € TDC), conformément au plan de financement joint en annexe n°3 à la présente convention.

En cas de dépassement de ce budget, les financeurs en assumeront seuls la charge, sans que l'Université ne puisse être tenue de contribuer aux surcoûts engendrés, sauf demandes complémentaires ou modificatives de sa part.

La Région procèdera au décompte et à la liquidation des sommes dues aux titulaires des marchés de travaux, qu'elle règlera directement. Elle communiquera également aux financeurs de l'opération le bilan financier certifié par son Agent comptable.

Article 9 – Responsabilités

La Région, en sa qualité de maître d'ouvrage, assume l'entière responsabilité de l'opération jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement. À ce titre, elle demeure responsable de la gestion des contrats, du suivi des garanties légales et de la mise en conformité des ouvrages. Elle supporte les conséquences de toute malfaçon ou non-conformité relevée jusqu'à l'achèvement de cette période.

À l'issue de ce délai, l'Université exercera directement les recours éventuels au titre des garanties biennale et décennale, pour lesquels elle est expressément subrogée dans les droits et actions de la Région à l'encontre des constructeurs et intervenants dans le cadre de l'opération.

Article 10 – Assurance

La Région, en qualité de maître d'ouvrage, s'engage à souscrire une assurance dommages-ouvrage couvrant l'ensemble des risques de l'opération.

Cette assurance sera transférée à l'Université lors de la remise de l'ouvrage (transfert de propriété). Les modalités de transfert des garanties et assurances à l'Université sont définies à l'article 6.4 de la présente convention.

Article 11 – Comités de suivi

Les Parties conviennent de créer un Comité de suivi des utilisateurs.

Ce Comité de suivi est composé d'au moins un représentant de chacune des Parties et sera présidé par la Région. Ce Comité de suivi se réunira au moins deux fois par an à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties et à minima lors des grands jalons de l'opération, à savoir :

- Aux phases préparatoires des jurys de sélection du titulaire du marché de conception réalisation de l'opération ;
- A la validation des études de conception préalablement au dépôt du permis de construire ;
- Préalablement à l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux ;
- En fin de phases d'achèvement du clos couvert des deux bâtiments (LPC et Halle).

Un Comité technique spécifique aux équipements techniques bâtimentaires pourra également être mis en place entre l'Université, la Région et les futurs exploitants.

Article 12 – Modification

Toute modification de la présente convention s'effectuera par avenant signé par les représentants dûment habilités des Parties.

Article 13 – Résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de six (6) mois, dans les cas suivants :

- Manquement par l'une ou l'autre des Parties à ses obligations issues de la présente convention ;
- Cas de force majeure rendant impossible la réalisation des travaux ;
- Tout motif d'intérêt général dûment justifié.

La résiliation ne remet pas en cause les obligations antérieures des Parties ni les engagements contractuels en cours avec les tiers, sauf accord contraire entre les Parties.

Article 14 – Capacité d'agir en justice

Dans le cadre de la présente convention, la Région, en qualité de maître d'ouvrage, pourra agir en justice concernant l'ensemble de l'opération jusqu'à la fin de sa mission.

Article 15 – Litiges

En cas de litige quant à l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les Parties s'engagent à régler le différend de façon amiable et à se rencontrer en ce sens.

En cas d'échec de règlement amiable des différends, le contentieux, quel qu'il soit, devra être porté devant le tribunal administratif de Caen.

Fait à CAEN, le ……..
En deux (2) exemplaires originaux, dont un (1) pour chacune des Parties.

Pour l'Université	**Pour la Région**
le Président	le Président
Lamri ADOUI	Hervé MORIN

RAPPORT sur la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'un bâtiment de formation et de recherche dans le domaine de la physique nucléaire

Objet : Approbation de la convention de transfert de maitrise d'ouvrage relative à la réalisation d'un bâtiment de formation et de recherche dans le domaine de la physique nucléaire

1. CONTEXTE ET OBJET DE LA CONVENTION

Le projet d'un bâtiment de formation et de recherche dans le domaine de la physique nucléaire s'inscrit dans la dynamique nationale du plan France 2030, visant à structurer des formations de haut niveau dans le domaine du nucléaire mais également dans la dynamique de recherche de pointe dans le domaine de la physique nucléaire portée par le laboratoire LPC. Porté par l'Université avec le soutien de la Région, ce projet bénéficie d'un écosystème favorable (industriels, organismes de recherche, perspectives d'implantation de réacteurs EPR2 à Penly).

Ce projet rassemblera dans un même bâtiment plusieurs entités :
- La reconstruction du Laboratoire de Physique Corpusculaire (LPC) ;
- La création d'une halle technologique dédiée aux formations nucléaires mutualisée entre plusieurs entités (UFR Sciences, IUT, ESIX, ENSICAEN, INSTN) mais également permettant de développer les formations continues avec les acteurs de la filière.

Situé sur le campus 2, cet ensemble immobilier vise à renforcer la signature scientifique et technologique de l'Université à l'échelle nationale et européenne. Dans le cadre du partenariat liant la Région et l'université de Caen Normandie sur ce projet, il est proposé que l'Université délègue la maîtrise d'ouvrage à la collectivité régionale.

Dans le cadre de cette opération, l'Université mettra à disposition de la Région Normandie une assiette foncière d'une superficie d'environ 3.543 m, estimée à 389.730 € sur la base d'un prix médiant de 110 €/m².
Afin de permettre une exécution opérationnelle optimale de l'opération, l'Université a choisi de recourir au dispositif prévu par l'article L.2422-12 du Code de la commande publique, en transférant à la Région la maîtrise d'ouvrage de cette opération. La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage définit les modalités de ce transfert.

2. POINTS ESSENTIELS DE LA CONVENTION

- **Transfert de la maîtrise d'ouvrage**

La Région est désignée comme maître d'ouvrage de l'opération. Elle assurera l'intégralité des fonctions associées : passation des marchés, pilotage, réception des ouvrages, démarches administratives, assurances.

- **Programme général**

Le dossier de présentation générale de l'opération (annexe n°1) a été défini par l'Université, comprenant le contexte de l'opération, les objectifs, le planning et le budget prévisionnels de l'opération.

- **Programmation technique**

Le programme de l'opération (annexe n°2 de la convention) a également été défini par l'Université, comprenant des exigences fonctionnelles, réglementaires et environnementales. La Région devra s'y conformer.

- **Participation de l'Université**

L'Université est associée à l'ensemble des étapes clés du projet :
- Recrutement de la maîtrise d'œuvre ;
- Études de conception ;

Campus 1
Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex 5
02 31 56 55 18
affaires.juridiques@unicaen.fr
www.unicaen.fr

- Réunions de suivi de chantier ;
- Réception des ouvrages ;
- Validation des documents de réception des ouvrages.

➢ **Date prévisionnelle de livraison**

- Réception du LPC : au plus tard le 30 juin 2031.
- Réception de la halle : au plus tard le 31 décembre 2031.

➢ **Budget prévisionnel**

Le budget prévisionnel est fixé à 55.000.000€ TDC (annexe n°3). Tout dépassement budgétaire sera pris en charge par les financeurs de l'opération, sans que l'Université ne puisse être tenue de contribuer aux surcoûts engendrés, sauf demandes complémentaires ou modificatives de sa part.

➢ **Garanties et responsabilités**

La Région est responsable de l'opération jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement. À l'issue de cette période, l'Université reprend les recours au titre des garanties biennale, décennale et dommages-ouvrages.

➢ **Remise des ouvrages**

Le transfert de propriété à l'Université interviendra à titre gratuit et au plus tard à l'issue de l'expiration de la garantie de parfaitement achèvement. La remise des ouvrages fera l'objet d'un procès-verbal contradictoire.

➢ **Durée de la convention**

La convention prend effet à compter de sa date de signature et prendra fin à l'expiration de la période de garantie de parfait achèvement, sous condition de la levée complète des réserves et de la mise en conformité des ouvrages.

3. CONCLUSION

La convention proposée permet à l'Université de sécuriser la réalisation de l'opération de construction d'un bâtiment de formation et de recherche dans le domaine de la physique nucléaire tout en gardant une place active et structurante dans sa conduite. Elle constitue un cadre juridique conforme aux dispositions de la commande publique, et intègre l'ensemble des garanties nécessaires à la bonne réalisation, à l'intégration patrimoniale et à la qualité des ouvrages remis.

La Direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université de Caen Normandie

Campus 1
Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex 5
02 31 56 55 18
affaires.juridiques@unicaen.fr
www.unicaen.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2025

Délibération 2025-037

Service Universitaire de Formation Continue et d'Apprentissage

---

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FORMATION CONTINUE

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie ;
Vu le règlement intérieur de l'Université de Caen Normandie ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les modifications du Règlement Intérieur de la Formation Continue.

Annexe : Règlement Intérieur de la Formation Continue (version modifiée)

Résultats du vote :

Pour : 31

Abstention : 2

Fait à Caen, le 16 juin 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

REGLEMENT INTERIEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.712-6-2 relatif aux sanctions disciplinaires et les articles D.122-5 et D.719-14, Vu le code de la santé publique,
Vu les articles L.6313-6 et suivants du code du travail relatifs à la formation en apprentissage,
Vu l'article R.6341-36 du code du travail relatif aux incidences financières des absences du stagiaire, Vu l'article R.6352-1 du code du travail relatif au règlement intérieur des organismes de formation,
Vu les articles R.6352-3, R.6352-4, R.6352-5 et R.6352-6 du code du travail relatifs au droit disciplinaire dans les organismes de formation, Vu les articles R.6352-9 à R. 6352-15 du code du travail relatifs à la représentation des stagiaires,
Vu le décret n°91-1107 du 23 octobre 1991 relatif à la mise en place d'un règlement intérieur au sein des organismes de formation,
Vu le décret n°2019-1143 du 7 novembre 2019 relatif aux dispositions spécifiques applicables aux centres de formation d'apprentis et aux obligations des organismes prestataires d'actions de développement des compétences,
Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie,
Vu le règlement intérieur de l'Université de Caen Normandie,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Caen Normandie du 9 décembre 2021.

PREAMBULE

L'Université de Caen Normandie a été déclarée en tant qu'organisme de formation par apprentissage auprès du préfet de la Région Normandie sous le numéro de déclaration d'activité : 2514P600014 et le numéro d'UAI : 0141408E.
Le présent règlement intérieur est établi conformément aux dispositions des articles R6352-1 et suivants du code du travail, au code de l'éducation, à la loi n°2018-771 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 et à ses décrets d'application qui ouvrent le champ des centres de formation d'apprentis en permettant à tout dispensateur de formation déclaré, de mettre en œuvre des actions d'apprentissage. Il est annexé au règlement intérieur de l'Université de Caen Normandie.

Le présent règlement précise les dispositions qui s'appliquent à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par l'Université de Caen Normandie et ce pendant toute la durée de la formation suivie.
Il s'applique aux apprenants de la formation professionnelle, ci-après dénommés les apprenants :

- Stagiaires de la formation continue,
- Personnes en formation sous statut d'apprenti

Ces dispositions règlementent les domaines suivants :
- Les règles d'hygiène et de sécurité,
- La discipline générale
- Les mesures disciplinaires,
- Les modalités de fonctionnement du conseil de perfectionnement de l'organisme de formation et la désignation de ses membres,
- Les règles de représentation des stagiaires de la formation continue et des apprentis.

Article 1 : Champ d'application

Le présent règlement a vocation à s'appliquer en tout lieu de formation qu'il s'agisse de locaux de l'Université de Caen Normandie ou de locaux extérieurs à cette dernière. Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux apprenants sont celles de ce dernier règlement.

Chaque apprenant de la formation professionnelle doit également se conformer aux dispositions du règlement intérieur de l'Université.

SECTION 1 : REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Article 2 : Principes généraux

Chaque apprenant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celles des autres en respectant scrupuleusement les consignes générales notamment en matière d'hygiène et de sécurité, et en particulier celles qui concernent les risques biologiques, chimiques, électriques, mécaniques ou physiques (ex : risques thermiques, radioactivité, rayonnement des arcs électriques ou laser, etc.).

La prévention des risques exige de chacun le respect :
- Des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité, telles que détaillées ci-après,
- Des consignes données par la direction de l'établissement ou du formateur. Des tenues adaptées peuvent être imposées aux apprenants en salle de travaux pratiques et pour suivre certains enseignements.

Article 3 : Consignes en cas d'incendie

Les consignes d'incendie ainsi qu'un plan d'évacuation et de localisation des extincteurs sont affichés dans les locaux de l'Université de manière à être connus de tous.
L'apprenant doit en prendre connaissance.
En cas d'alerte incendie, il est obligatoire de cesser toute activité, de rejoindre les points de rassemblement extérieurs et se conformer aux instructions données par les chargés d'évacuation.

Article 4 : Boissons alcoolisées et drogues

En application du règlement intérieur relatif à la consommation d'alcool dans les locaux et enceintes de l'université, la vente d'alcool est interdite dans l'enceinte de l'université, excepté dans les locaux gérés par des organismes extérieurs bénéficiant d'un agrément.
Aucune boisson alcoolisée autre que le vin, la bière, le cidre et le poiré n'est autorisée dans l'enceinte de l'université et sous la condition que leur consommation se fasse dans le cadre de manifestations particulières (colloque, réception, évènement festif, etc.…) et sous la responsabilité de la personne organisatrice. La consommation doit se faire avec modération. En tout état de cause, des boissons non alcoolisées devront être obligatoirement proposées en quantité suffisante. Il est interdit à tous les apprenants de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues dans les locaux de l'université. L'introduction et la consommation de produits classés stupéfiants est interdite.

Article 5 : Cigarettes et cigarettes électroniques

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, tous les locaux de l'université, qu'ils soient à usage collectif ou individuel, sont entièrement non-fumeurs. Tous les apprenants doivent donc se rendre à l'extérieur des locaux pour fumer. L'usage de la cigarette électronique est également prohibé à l'intérieur des locaux de l'université.

SECTION 2 : DISCIPLINE GENERALE

Article 6 : Horaires

Les horaires de formation sont fixés par l'Université et portés à la connaissance des apprenants, par tout moyen approprié. L'Université se réserve le droit, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service.
Les apprenants sont tenus de respecter ces horaires.
Sauf circonstances exceptionnelles, les apprenants ne peuvent s'absenter pendant les heures de la formation (qui inclut les heures de stage pratique lorsque celui-ci figure au règlement des études).

Article 7 – Assiduité et absences

7.1 – Principes généraux d'assiduité

L'assiduité est une obligation fondamentale pour tous les apprenants inscrits dans une action de formation professionnelle, qu'ils relèvent de la formation continue ou de l'apprentissage.
Les apprenants sont tenus :

- d'être présents à l'ensemble des activités pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, travail personnel encadré, etc.) ;
- de signer les feuilles d'émargement mises à disposition au fur et à mesure du déroulement des enseignements. L'émargement constitue une obligation réglementaire permettant de justifier de la présence effective au titre du temps de formation.

Toute absence non justifiée peut entraîner des conséquences pédagogiques, pouvant affecter la validation des enseignements, la délivrance d'attestations ou l'accès aux examens et/ou financières, selon le statut de l'apprenant.
Le refus d'émargement ou les oublis répétés peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires.

7.2 – Procédure en cas d'absence

En cas d'absence, les apprenants doivent prévenir dès que possible leur responsable pédagogique, coordinateur de formation ou service de scolarité, et le cas échéant leur employeur, dans les délais réglementaires.

7.3 – Spécificités applicables aux apprentis

Pour les apprentis, les dispositions suivantes s'ajoutent aux règles générales :

- Conformément aux articles L. 6221-1, L. 6222-24, L. 6223-2 et L. 6223-4 du Code du travail, le temps de formation en Centre de formation d'apprentis (CFA) est assimilé à du temps de travail effectif ;
- L'assiduité relève d'une obligation contractuelle. Toute absence injustifiée constitue un manquement susceptible d'être sanctionné par l'employeur ;
- Le CFA s'engage à signaler à l'employeur toute absence, qu'elle soit justifiée ou non, afin d'assurer le suivi contractuel ;
- Les justificatifs d'absence sont transmis directement à l'employeur par l'apprenti dans les délais impartis par le code du travail.

En cas d'annulation de cours :

- Si l'annulation concerne un enseignement d'une durée inférieure à une journée, l'apprenti est tenu de rester sur le site du CFA. Ce temps doit être mis à profit pour réaliser un travail personnel ou collaboratif en lien avec la formation.
- Si l'annulation concerne une journée complète, l'apprenti doit en informer son employeur, qui pourra alors décider :
    - de le faire revenir en entreprise ;
    - de lui confier une mission à distance (télétravail) ;
    - ou de maintenir sa présence au centre pour un travail autonome.

Dans tous les cas, le temps de formation hebdomadaire en centre doit atteindre un total de 35 heures.

7.4 – Absences aux évaluations et examens

Tous les apprenants, qu'ils relèvent de la formation continue ou de l'apprentissage, sont soumis aux dispositions du règlement des études de l'établissement et des composantes en ce qui concerne :

- les modalités de contrôle des connaissances,
- les conditions de justification des absences aux épreuves d'évaluation.

Les règles applicables précisent notamment :

- les motifs recevables d'absence (qui peuvent différer des motifs reconnus dans le cadre d'un contrat de travail ou d'une prise en charge financière) ;
- les délais de présentation des justificatifs requis ;
- et les conséquences d'une absence non justifiée sur l'accès aux évaluations, aux rattrapages ou à la validation des enseignements.

Article 8 : Maladie – Accident du travail

Tous les apprenants doivent se conformer à la règlementation en vigueur concernant leur statut. Ils sont informés de leurs droits et de leurs devoirs concernant les déclarations auprès de leur employeur, de la sécurité sociale ou de France Travail et des démarches à effectuer en cas d'accident du travail.

En cas d'accident du travail sur le lieu de la formation, c'est la composante gestionnaire du stagiaire, qui effectuera la déclaration. Pour cela, les apprenants s'engagent à faire connaître sans délai tout accident à un responsable (responsable administratif ou référent de la formation continue de la composante), faute de quoi l'Université décline toute responsabilité quant à l'obligation de déclaration.

Article 9 : Comportement

En application du règlement intérieur de l'Université, les apprenants sont tenus de se présenter sur le lieu de la formation dans une tenue conforme aux règles communément admises d'hygiène et de sécurité, d'avoir un comportement conforme au bon déroulement de la formation et d'appliquer les règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité.

Article 10 : Utilisation du matériel et des supports de cours

Le matériel d'enseignement mis à la disposition des apprenants ne peut être utilisé en dehors de l'assistance et de la responsabilité d'un formateur. Il est interdit d'emprunter du matériel appartenant à l'Université, en dehors des dispositions prévues à cet effet (ex : bibliothèques, …). Les apprenants sont tenus de conserver en bon état le matériel qui leur est confié pour la formation. Ils doivent en faire un usage conforme à son objet et dans le respect des consignes d'utilisation du formateur. Les apprenants devront signaler toute anomalie relative au matériel.
L'usage des locaux de l'Université et de ses équipements (photocopieuse, téléphone, PC, etc…) est soumis à autorisation de l'administration. Un usage abusif sera sanctionné.
Le non-respect de ces consignes expose tout contrevenant à des sanctions disciplinaires.

Article 11 : Propriété intellectuelle et secret professionnel

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.
Il est interdit de reproduire et de diffuser les divers documents remis ou utilisés dans le cadre des activités pédagogiques, quels qu'en soient la forme et le support, matériel ou immatériel. Il est également interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 12 : Responsabilité de l'Université en cas de vol

L'Université de Caen Normandie ne peut pas être tenue pour responsable de la disparition ou de l'atteinte aux biens personnels, lesquels sont toujours réputés demeurer sous la garde de leur propriétaire ou détenteur.
Les apprenants sont responsables de leurs effets ou véhicules personnels. En dehors des principes généraux de la responsabilité civile, la responsabilité de l'université est dégagée en cas de vol ou de détérioration de ces effets ou véhicules.
En outre, toute disparition ou détérioration de matériel appartenant à l'université doit immédiatement être signalée.

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 13 : Sanctions

La section disciplinaire est compétente pour tout usager, en l'occurrence pour tout apprenant lorsqu'il est auteur ou complice (Article R.811-11 du code de l'éducation), notamment :

- d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours,
- d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement.

Tout manquement de l'usager à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur (fraude commise à l'occasion d'une inscription ou d'un examen ou plagiat ou acte de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement) pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par la section disciplinaire de l'université.
Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant entraîner l'une des sanctions suivantes :

- l'avertissement,
- le blâme,
- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans,
- l'exclusion définitive de l'établissement,
- l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans,
- l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

En aucun cas l'exclusion (temporaire ou définitive) ne donnera lieu à remboursement ou déduction au niveau des droits d'inscription.
La mise en œuvre de la procédure disciplinaire et le prononcé, au terme de celle-ci, d'une sanction, sont indépendants de la mise en œuvre, à raison des mêmes faits, d'une action pénale.
Durant la procédure devant la section disciplinaire, l'apprenant poursuivi peut se faire assister du conseil de son choix.

L'université informera de la sanction prise :

- L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une formation dans le cadre du plan de formation en entreprise ou d'un contrat de professionnalisation,
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une formation dans le cadre d'un congé de formation.
- L'employeur lorsque la personne en formation est un salarié recruté sous contrat d'apprentissage

Article 14 : Garanties disciplinaires

En cas de manquement ou fraude de l'apprenant entraînant la saisine de la section disciplinaire telle que définie par le code de l'éducation, le président de la section disciplinaire informe la personne incriminée de la saisine de la section disciplinaire par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce courrier précise aussi à l'intéressé son droit à communication du dossier et à se faire représenter par un conseiller de son choix. A l'issue des phases d'instruction et de jugement, la section disciplinaire peut prononcer une sanction proportionnelle à la gravité de la faute.
La décision motivée prendra effet à compter de sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception, mentionnant les voies et délais de recours. La sanction sera affichée ensuite au sein de l'établissement.

SECTION 4 : CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DES FORMATIONS OUVERTES A L'APPRENTISSAGE ET A LA FORMATION CONTINUE

Article 15 :

Un conseil de perfectionnement dont la fonction est de veiller à l'organisation et au fonctionnement de tout organisme de formation des apprentis (OFA) est créé pour les formations dispensées par l'Université de Caen Normandie.
Il se réunit au moins une fois par année universitaire.
En application de l'article R. 6231-4 du code du travail, le conseil de perfectionnement examine et débat des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'OFA, notamment sur :

- Le projet pédagogique,
- Les conditions générales d'accueil, d'accompagnement des apprenants, notamment des apprentis en situation de handicap, de promotion de la mixité et de la mobilité nationale et internationale,
- L'organisation et le déroulement des formations,
- Les conditions générales de préparation et de perfectionnement pédagogique des formateurs,
- L'organisation des relations entre les entreprises accueillant des apprenants et l'organisme,
- Les projets de convention à conclure, en application des articles L. 6232-1 et L. 6233-1, avec des établissements d'enseignement, des organismes de formation ou des entreprises,
- Les projets d'investissement,
- Les informations publiées chaque année en application de l'article L. 6111-8.

Le président de l'université ou son représentant préside le Conseil de Perfectionnement. Il peut inviter toute personne utile aux débats notamment des personnes issues du monde socio-économique.
Les membres du conseil sont nommés par le président de l'université sur proposition du directeur du service commun en charge de la formation continue et de l'apprentissage pour une durée de deux ans.

Sa composition est la suivante :

- Le président de l'université ou son représentant,
- Deux représentants des enseignants-chercheurs ou enseignants,
- Deux représentants des personnels administratifs,
- Deux représentants des apprenants choisis prioritairement parmi les délégués des formations.

SECTION 5 : REGLES DE REPRESENTATION DES APPRENANTS

Article 16 : Organisation des élections au sein de la formation

Pour les actions de formation organisées en sessions d'une durée totale supérieure à cinq cents heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours.
Tous les stagiaires ou apprentis sont électeurs et éligibles à l'exception des détenus.
Le scrutin se déroule pendant les heures de la formation. Il a lieu au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début de la première session collective.
Le directeur de l'organisme de formation est responsable de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement.
Lorsque, à l'issue du scrutin, il est constaté que la représentation des stagiaires et apprentis ne peut être assurée, le directeur dresse un procès-verbal de carence.

Article 17 : Durée du mandat et rôle des délégués des stagiaires

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer à la formation.
Si le délégué titulaire et le suppléant cessent leur fonction avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection.
Ces délégués ont pour rôle :

- De faire toute suggestion relative à l'amélioration du déroulement des formations et aux conditions d'étude des stagiaires,
- De présenter toute réclamation individuelle ou collective, relative au déroulement de la formation et à l'application du présent règlement.

SECTION 6 : PUBLICITE

Article 18 : Publicité

Ce règlement est disponible dans les locaux du Service Universitaire de Formation Continue et d'Apprentissage et consultable sur le site internet de l'Université de Caen Normandie.

Le Président de l'Université

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2025

Délibération 2025-038

Service Universitaire de Formation Continue et d'Apprentissage

---

FORMATION CONTINUE : POLITIQUE TARIFAIRE

Vu les articles L712-3 et D714-62 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la politique tarifaire de formation continue et d'apprentissage annexée à la présente délibération.

Annexe : politique tarifaire

Résultats du vote :

Pour : 26

Contre : 2

Abstention : 5

Fait à Caen, le 16 juin 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

- La politique tarifaire, pour les publics relevant de la formation professionnelle continue et de l'alternance est validée chaque année par le président(e) de l'université et présentée annuellement au conseil d'administration de l'université.
- La règle qui prévaut est à prestation identique, tarif identique. Aussi, pour les groupes mixtes FC/FA/FC contrat pro, où les prestations sont identiques (même volume horaire, même emploi du temps, même suivi) le prix de la formation doit être le même.

I. TARIFICATION DE LA FORMATION CONTINUE

A. Principes généraux

Dans la majorité des cas, la formation continue est facturée à l'heure. Aussi, afin d'éviter des difficultés techniques de facturation les frais sont majoritairement présentés en tarif horaire et à l'euro plein.

B. Diplômes nationaux

La politique tarifaire concerne le public ayant signé un contrat ou une convention de formation avec l'université de Caen Normandie (sauf CPF régi par les CGU de la caisse des dépôts).

Lorsque le groupe de formation est uniquement ouvert au public de formation continue ou avec une mixité formation continue/formation par apprentissage, les frais de formation doivent permettent de couvrir l'ensemble des coûts de la formation du groupe de formation concerné.

C. Groupe de formation mixte formation continue/formation initiale hors apprentissage

Pour les groupes de formation initiale hors apprentissage accueillant des publics de formation continue, l'application du tarif de formation continue est conditionnée à l'aménagement de la formation. Cet aménagement comprend : l'information, l'orientation et le conseil, l'individualisation du parcours (positionnement, dispense d'épreuve etc.), l'aide au montage des dossiers de financement et le suivi administratif (de la candidature au suivi tout au long de la formation), l'accompagnement à la recherche de stage. Il se matérialise par la signature d'une convention de formation continue.

Si la personne ne demande pas d'aménagement spécifique, elle est inscrite dans la catégorie « reprise d'études ». Elle relève du statut de la formation initiale et doit à ce titre s'acquitter des droits d'inscription fixés chaque année. Dans ce cas, le suivi administratif est celui de la formation initiale.

D. Politique tarifaire des DU (Diplôme d'Universités)

Les DU sont financés sur fonds propres de l'université. Les frais de formation établis doivent donc couvrir, indépendamment du régime d'inscription, les coûts directs et indirects générés par la formation. Un tarif spécifique aux étudiants de l'enseignement supérieur peut être fixé. Ils s'appliqueront sur présentation d'un justificatif d'inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur. Ainsi, pour chaque DU et annuellement, les directions de composantes proposeront un tarif correspondant aux frais de formation assorti, le cas échéant, d'un tarif étudiant.

E. Politique tarifaire DIU (Diplôme Inter-Universités)

Dans le cas des DIU, les tarifs applicables sont ceux définis dans la convention en vigueur signée par le(la) Président(e) de l'université ou par délégation.

F. Autres formations : formation intra-entreprise, formation certifiantes courtes sur mesure – micro-certifications

Dans le cas de groupe de formation spécifiquement créé pour répondre aux besoins de formation d'une personne morale, le tarif sera établi sur devis en fonction des besoins identifiés et du nombre de personnes suivant la formation.

Pour chaque campagne tarifaire annuelle les directions de composantes proposeront la liste des formations assortie d'un tarif de base. Ce tarif pourra être adapté en fonction du nombre de stagiaires et des spécificités de la formation dans le respect des équilibres économiques.

Avant l'ouverture d'un tel groupe, si le tarif pratiqué est inférieur de plus de 30% au tarif de base ou supérieur :

- une demande de tarif peut être faite auprès du Service Universitaire de la Formation Continue et de l'Apprentissage (SUFCA)
- les tarifs jours et/ou horaires ci-dessous proposés par défaut (tarifs Unicaen) peuvent être utilisés

Selon les configurations d'autres tarifs peuvent-être proposés annuellement par la composante lors de la campagne de fixation des tarifs annuels. En cas d'ouverture en cours d'année, les composantes doivent demander la création de tarif au SUFCA.

II. POLITIQUE D'EXONERATION DES FRAIS DE FORMATION CONTINUE ET DE REMISE

A. Financements par les stagiaires

Pour les stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle et conformément à la règlementation « Des exonérations peuvent être accordées par le président ou le directeur de l'établissement aux stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle. Dans ce cas, le stagiaire concerné doit acquitter une redevance minimale fixée par le conseil d'administration » (art Article D714-62 du code de l'éducation)

La redevance minimale est fixée à 70% du tarif fixé.

La direction de la composante organisatrice de la formation formalise la décision d'exonération au regard de la situation du demandeur. Afin de s'assurer que les dispositifs de financement de la formation continue sont effectivement sollicités, le demandeur devra produire une preuve de refus de prise en charge, même partielle, du financement de la formation.

Les décisions d'exonération ne doivent pas remettre en cause l'équilibre financier de la formation professionnelle à l'échelle de la composante.

Le contrat de formation doit impérativement préciser le tarif initial et le tarif après exonération.

B. Financement par un tiers (employeur ou organisme financeur)

Du fait de l'environnement concurrentiel de la formation continue, les tarifs de formation continue pourront bénéficier d'une négociation avec l'employeur du stagiaire et/ou le financeur dans les limites suivantes :

- Pour les contrats de professionnalisation, en cas de prise en charge par un OPCO (OPérateur de COmpétences), une remise peut être accordée de telle sorte que le reste à charge de l'entreprise est nul.
- Dans les autres cas, une remise maximale de 30% du tarif arrêté peut-être accordée. Le tarif est validé par le directeur de composante ou son représentant.

Cette possibilité ouverte aux composantes ne doit pas remettre en cause l'équilibre financier de la formation professionnelle à l'échelle de chaque composante.

La remise commerciale doit impérativement figurer dans la convention contractée.

C. Les cas de difficulté de paiement

Suite à la facturation, en cas de difficulté de paiement justifiée, l'agent comptable en charge du recouvrement des recettes de l'université, peut accorder des facilités de paiement (échelonnement de la dette).

Les personnes physiques ou morales qui ne pourraient s'acquitter de leur dette en raison de circonstances particulières peuvent solliciter auprès de lui une demande de remise gracieuse partielle ou totale.

Lorsque les composantes sont sollicitées pour des difficultés de paiement, elles doivent rediriger les demandeurs vers l'agence comptable. Après instruction du dossier par l'agence comptable, la remise ne peut être accordée que par le Conseil d'administration (montant >2 000 €) ou le Président (montant < 2 000 €) par délégation du Conseil d'administration.

III. APPRENTISSAGE

A. Contexte

France Compétences établit pour chaque formation inscrite au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) un Niveau de Prise En Charge (NPEC) dont le montant est le résultat des propositions des branches professionnelles évaluées à l'aune des remontées de coûts complets des Centres de Formation d'Apprentis (CFA). Est ainsi fixé pour chaque branche professionnel un tarif annualisé applicable au contrat d'apprentissage.

Dans le cas de nouvelles formations pour lesquels les branches ne se sont pas encore positionnées, les « niveaux d'amorçage » définis sont : (Arrêté du 31 août 2022 fixant les niveaux d'amorçage des contrats d'apprentissage)

- Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT) : 6 000€ par an
- Niveau 7 (Master, diplôme d'ingénieur) : 7 000€ par an

Le niveau de prise en charge de l'OPCO dont dépend l'employeur est proratisé à la durée du contrat de travail avec pour certains OPCO une limite de 12 mois pour une année de formation.

B. Principe de tarification et remise

Les tarifs s'entendent par année de formation. Ils sont fixés annuellement en fonction des coûts pédagogiques et logistiques de la formation, ainsi que des équilibres financiers propres à l'apprentissage.

Lorsqu'un groupe accueille à la fois des contrats de professionnalisation et d'apprentissage, et que les prestations délivrées sont identiques, le tarif de la formation est commun aux deux dispositifs.

Dans le cas des employeurs privés, une remise peut être accordée. Toutefois, quelle que soit la durée du contrat, une participation minimale de 750 € par contrat d'apprentissage devra obligatoirement être facturée à l'employeur, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

En cas de rupture anticipée du contrat et de conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur, cette participation minimale est réduite à 200 € pour le second contrat.

Cette participation constitue un reste à charge non négociable. En aucun cas, une remise tarifaire ne pourra aboutir à un montant facturé inférieur à ces seuils réglementaires (750 € ou 200 €), sous peine d'inéligibilité au versement du solde de financement prévu par l'OPCO.

Dans le cas d'employeurs publics (fonction publique d'État ou territoriale non recensée), il n'existe pas de référentiel national des NPEC. La négociation du tarif entre la composante et l'employeur public est assujettie à l'approbation du directeur de composante ou de son représentant. Le tarif remisé pratiqué ne peut être inférieur à 70 % du tarif d'amorçage mentionné supra, et doit respecter les équilibres financiers de la formation.

Le respect du seuil de 750 € (ou 200 € en cas de nouveau contrat) s'applique également aux employeurs publics.

DOCUMENT(S) ASSOCIE(S)

- Tableaux Excel annuels de demande de tarifs aux composantes

RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET JURIDIQUES

- Circulaire Bonnafous
- Article D714-62 du code de l'éducation
- Décret XXXX (en attente de parution) -

ABREVIATIONS

- NPEC Niveau de Prise En Charge
- OPCO Opérateur de compétences
- CPF Compte Personnel de Formation
- CGU Conditions Générales d'Utilisation
- CNFPT Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- RNCP Répertoire National de la Certification Professionnelle
- CFA Centres de Formation d'Apprentis
- BUT Bachelor Universitaire de Technologie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2025

Délibération 2025-039

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

SERVITUDE ACCORDÉE À ENEDIS SUR LA PARCELLE DH-113 SITUÉE SUR LE CAMPUS 1

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les termes de la convention de servitudes avec ENEDIS sur la parcelle DH-113 située sur le Campus 1 et autorise le Président de l'Université, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ainsi que tout document utile et/ou nécessaire à sa réitération par acte authentique.

Annexe : Convention de servitudes

Résultats du vote :

Pour : 30

Abstention : 3

Fait à Caen, le 16 juin 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

CONVENTION DE SERVITUDES

CONVENTION CS 06

Commune de : Caen

Département : CALVADOS

Une ligne électrique souterraine : 20 000 Volts

N° d'affaire Enedis : RAC-24-2BDGB552H5 14 - DO 2 HTA - TV UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

Chargé de projet Enedis : DUVAL Stéphane

CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

La Société Enedis,
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social 4, place de la Pyramide , 92800 PUTEAUX,

Représentée par Mme Sabine LABEYLIE, agissant en qualité dAdjoint au directeur délégué raccordement et ingénierie, dûment habilité à cet effet,

(« Enedis ») d'une part,

Et

Nom *: **UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE représenté(e) par son (sa) ....., ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du .....**
Demeurant à : **0000 ESP DE LA PAIX, 14000 CAEN**
Téléphone : .....
Né(e) à :
Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

.....

désigné ci-après par l'appellation « le propriétaire » d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-après désignée(s) lui appartient/appartiennent :

Commune	Prefixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières,prairies, pacage, bois,forêt ...)
Caen		HD	0113	DU GAILLON	

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-dessus désignée(s) est/sont actuellement :

- ☐ exploitée(s) par-lui même.
- ☐ exploitée(s) par M. ..... qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu desdits articles s'il l'exploite lors de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.
- ☐ non exploitée(s)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants et art. R. 323-1 et suivants), vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits(mention aux textes agricoles à supprimer si le cas d'espèce n'est pas concerné et ce afin d'éviter toute confusion auprès du client), sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitude consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la(les) parcelle(s), ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 m mètres de large, 2 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 71 mètres ainsi que ses accessoires

2/ Etablir si besoin des bornes de repérage

3/ Sans coffret

4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L. 554-1 et suivants et art. R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution)

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er, à moins qu'il ne prenne en charge les coûts financiers associés au déplacement, enlèvement ou modification du (des) ouvrage(s) concerné(s).

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.
Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l(es) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

ARTICLE 3 – Indemnisation éventuelle

3.1/ La présente convention est conclue à titre gratuit.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, de la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages

d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet, d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire, soit à l'exploitant et fixée à l'amiable ou à défaut d'accord, par le tribunal compétent.

ARTICLE 4 – Responsabilités

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.
A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 6 - Entrée en application

La présente convention prend effet à compter de la date de signature la plus tardive par les parties. Elle est conclue pour la durée de vie des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

ARTICLE 7 – Données à caractère personnel

Enedis s'engage à traiter les données personnelles recueillies pour la bonne exécution de la présente convention (noms, prénoms, adresse, etc.), conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données.

Elles sont conservées pendant la durée de vie de l'ouvrage et sont destinées à Enedis, ses prestataires et le cas échéant aux tiers autorisés ou tout tiers qui justifierait d'un intérêt majeur.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse suivante (**Mme Sabine LABEYLIE, agissant en qualité dAdjoint au directeur délégué raccordement et ingénierie**).

ARTICLE 8 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants), elle pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique devant Maître Maître Chuiton notaire à 14000 Caen, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention....

Fait en quatre (4) exemplaires originaux.

Date de signature :

(1) **LE PROPRIETAIRE** (faire précéder de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Nom Prénom	Signature
UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE représenté(e) par son (sa) ....., ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en	

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

AFFAIRE N°RAC-24-2BDGB552H5-DB22/094253

SIGNATURE DU PROPRIETAIRE PRECEDE DE LA MENTION "LU ET APPROUVE"

A :

Le :

Nom :

Signature

Département :
CALVADOS

Commune :
CAEN

Section : HD
Feuille : 000 HD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 26/02/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale du Calvados
6, place Gambetta BP 80540 14048
14048 Caen Cedex 1
tél. 02.31.39.74.45 -fax
ptgc.caen@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

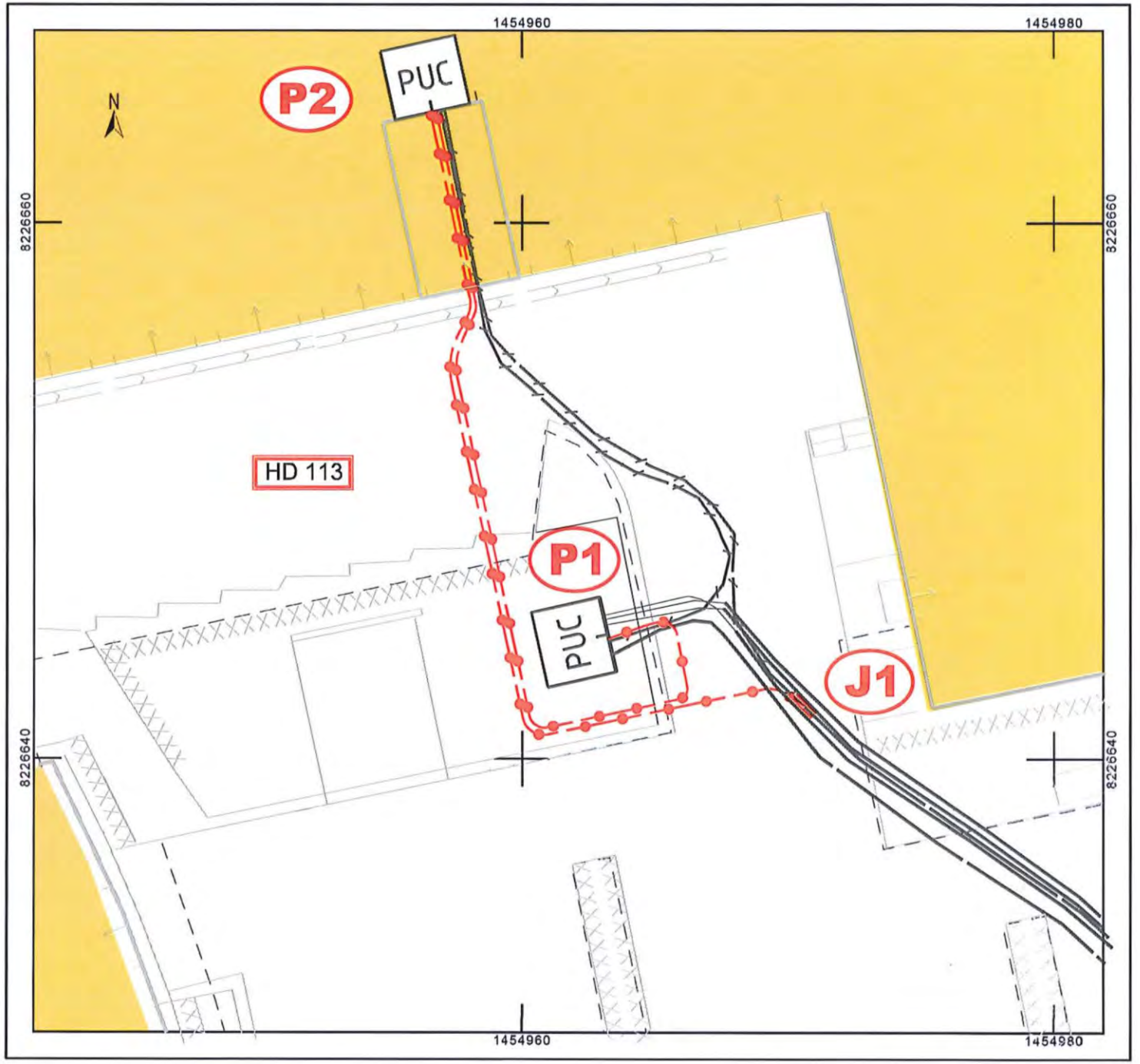

RAPPORT sur la convention de servitudes avec la société ENEDIS

Objet : Approbation de la convention de servitudes avec la société ENEDIS

1. CONTEXTE ET OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de la gestion du réseau public de distribution d'électricité, ENEDIS sollicite la conclusion d'une convention de servitudes avec l'Université. Cette convention a pour objet de permettre l'implantation et l'exploitation d'ouvrages électriques souterrains sur la parcelle cadastrée section HD numéro 113, à Caen (campus 1), appartenant à l'Université.

La convention permet à ENEDIS d'installer deux canalisations électriques souterraines, ainsi que leurs accessoires, sur une bande de terrain de 3 mètres de large, sur une longueur d'environ 71 mètres.

2. POINTS ESSENTIELS DE LA CONVENTION

- **Durée**

La convention prend effet à compter de sa dernière date de signature et reste en vigueur pendant toute la durée de vie des ouvrages concernés.

- **Droits et obligations des parties**

L'Université conserve la jouissance de la parcelle mais s'engage à ne pas nuire à la sécurité et à la pérennité des installations (modifications du terrain, plantations ou constructions interdites dans l'emprise des ouvrages).

ENEDIS est seul responsable de tous dommages liés à ses installations ou à ses interventions.

- **Contrepartie financière**

La convention est conclue à titre gratuit.

- **Réitération par acte authentique**

La convention pourra être régularisée par acte authentique à recevoir par Me CHUITON, Notaire à CAEN, en vue de sa publication au service de la publicité foncière. Les frais de cette formalité seront à la charge d'ENEDIS.

3. CONCLUSION

La signature de cette convention s'inscrit dans le cadre réglementaire de la mission de service public de distribution d'électricité. Elle permet à ENEDIS d'assurer ses obligations tout en garantissant les droits et la sécurité de l'Université en tant que propriétaire du terrain. La présente convention ne génère aucun coût pour l'Université et ne remet pas en cause ses droits de propriété.

La Direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université de Caen Normandie

Campus 1
Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex 5
02 31 56 55 18
affaires.juridiques@unicaen.fr
www.unicaen.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2025

Délibération 2025-040

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

SERVITUDE ACCORDÉE À GRDF SUR LES PARCELLES HR43 ET 56 SITUÉES SUR LE CAMPUS 2

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la Convention de servitudes avec la Société Gaz réseau Distribution France sur les parcelles HR43 et 56 situées sur le Campus 2 et autorise le Président de l'Université, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique et tout document utile et/ou nécessaire à la réitération de cette servitude.

Annexe : Convention de servitudes

Résultats du vote :

Pour : 30

Abstention : 3

Fait à Caen, le 16 juin 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

201708-005

GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Convention de servitude gaz, affaire n° : R32-1603236
COMMUNE : CAEN

Entre les soussignés,

Société **Gaz Réseau Distribution France** dont le siège social est situé 6 rue Condorcet, 75008 PARIS identifiée au SIREN sous le numéro 444786511 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS,
faisant élection de domicile , représentée par Monsieur Klaus HEINRICHS, dûment habilité à cet effet, désignée ci-après "**GRDF**"d'une part,

et

L'état, représenté par France Domaine, 6 Place Gambetta 14048 CAEN Cedex, agissant en qualité de propriétaire d'un terrain sis à **CAEN** d'autre part,

PROPRIETAIRE	RUE	Code Postal	COMMUNE	TELEPHONE
France Domaine	6, Place Gambetta	14048	CAEN Cedex	

agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés (justification) en qualité de propriétaire(s), désigné ci-après par la mention"**LE(S) PROPRIETAIRE(S) ou LE(S) PROPRIETAIRE(S) DU FONDS SERVANT** ".

EXPOSE

La société GRDF a été instituée en application de l'article 13 modifié de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz, et qu'à l'issue de ladite loi, comme de l'article L111-52 du Code de l'énergie, elle est une entreprise gestionnaire de réseaux de distribution de gaz.

Que cette société a statutairement pour objet d'exercer toute activité de conception, construction, exploitation, maintenance et développement de réseau de distribution.
Qu'elle s'appuie sur tous principes applicables à la matière des présentes, et notamment,

- Les articles 639 du Code civil, ainsi que 649 et 650 du même Code, annonçant le principe de servitudes dites d'utilité publique
- L'article L. 433-7 du Code de l'énergie, et autres prévisions de ce Code,
- L'article 13 du décret n° 70-492 du 11 juin 1970 envisageant la possibilité d'accords amiables pour l'établissement de servitudes contribuant à la distribution du gaz, en alternative aux modalités évoquées aux articles 2 et suivants dudit texte, en ce compris ses modificatifs,
- *L'article 1134 du Code civil, et les textes supplétifs, notamment l'article 701 du Code civil,*

C'est ainsi dans le prolongement de ces textes et au vu des servitudes dites d'utilité publique et au visa de l'article 13 du susdit décret du 11 juin 1970 permettant des constitutions conventionnelles de servitudes contribuant à une utilité publique que s'inscrit la présente convention de servitude.
Etant rappelé que ledit décret du 11 juin 1970 est notamment consacré à la distribution publique de gaz, et que, dans cette perspective de distribution, les présentes ont pour objet de consentir un droit réel immobilier permettant le passage de canalisations de gaz et tous accessoires, ainsi que leur entretien, voire leur remplacement, avec tous droits et pouvoirs au service de cette finalité.

Les parties déclarent que, nonobstant sa constitution conventionnelle, la présente servitude contribue à un service pour le public ou à l'intérêt général, relativement à la distribution du gaz.

.
Qu'en conséquence la présente servitude ne suppose pas le profit d'un immeuble particulier, classiquement dénommé fonds dominant, mais profite à l'intérêt général de la distribution opérée par GRDF.

Les parties admettent que, si par impossible, la désignation d'un fonds dominant était exigée pour les besoins de la publicité foncière, GRDF serait admis à procéder seul, et dans tout acte complémentaire, à la désignation de tout immeuble susceptible d'être reconnu comme fonds dominant efficace pour les besoins de ladite publicité.

- Qu'en revanche, le terme "**PROPRIETAIRE DU FONDS SERVANT**" désigne le ou le(s) propriétaire(s) du fonds servant. En cas de pluralité de ces derniers, ils contractent les obligations mises à leur charge solidairement entre eux.

DESIGNATION DES BIENS

Fonds servant

Le(s) propriétaire(s) après avoir pris connaissance du tracé de la canalisation en **MPB PE Ø 63** et de l'implantation de l'ouvrage, notifié par GRDF consent(ent) à ce dernier une servitude de passage sur les parcelles désignées ci-après qu'il déclare lui (leur) appartenir.

A un terrain cadastré :

Préfixe	Section	N° parcelle	Lieudit	Surface(m2)
	HR	20	6 Boulevard Maréchal Juin	126903 m²
	HR	4	2 Boulevard Maréchal Juin	13049 m²
	HR	43	6 Boulevard Maréchal Juin	10816 m²

Un **plan parcellaire** mentionnant la bande de servitude est annexé à la présente (annexe 1), le propriétaire du fonds servant consentant expressément à ce tracé, sans préjudice de ce qui suit.

Le nom des bénéficiaires de la servitude et celui du propriétaire du fonds servant sont ci-après rappelés.

Le(s) PROPRIETAIRE(s) du FONDS SERVANT :
Etat, représenté par France Domaine
ci-dessus nommé/s.

Le bénéficiaire de la servitude est GRDF, sans préjudice des droits dont l'autorité concédante pourrait profiter par voie de conséquence.

A titre de servitude réelle et perpétuelle, le propriétaire du fonds servant constitue au profit de GRDF un droit de passage perpétuel en tréfonds, pour toutes canalisations destinées à la distribution du gaz, et pour toutes canalisations qui en seront l'accessoire. Les droits consentis permettent également l'installation de tous accessoires, y compris en surface.

Sont à ce titre expressément envisagées, sans que cette liste ne soit exhaustive, les protections cathodiques et les postes de détente en surface. Ce droit réel de passage profitera également aux ayants-droit successifs et préposés de GRDF pour le besoin de leurs activités.

ARTICLE 1

Le(s) propriétaire(s) du fonds servant consent(ent), à titre réel, les droits et pouvoirs suivants :

- établir à demeure dans une bande de **-4- mètres** une canalisation et ses accessoires techniques étant précisé que l'axe de la canalisation sera adapté par GRDF à l'intérieur de cette bande selon ce qu'il jugera. Aucun élément (végétal ou non végétal) dont l'enracinement dans le sol est susceptible d'excéder **-0,40- mètre(s)** à partir de la surface naturelle du sol ne devra être planté dans cette bande.

- établir éventuellement une ou plusieurs conduites de renforcement dans ladite bande,

- pénétrer sur lesdites parcelles en ce qui concerne les agents du bénéficiaire de la servitude ou ceux des entrepreneurs agissant pour son compte et d'y exécuter tous les travaux nécessaires à la construction l'exploitation, la surveillance, le relevé de compteurs, l'entretien, la modification, le renforcement, la réparation, l'enlèvement de tout ou partie de la ou des canalisations et des ouvrages accessoires, ainsi que ce qui pourrait en être la suite ou le prolongement,

- établir en limite des parcelles cadastrales les bornes de repérage et les ouvrages de moins de **-1- m²** de surface nécessaires au fonctionnement de la ou des canalisations ; si ultérieurement, à la suite d'un remembrement ou de tout autre cause, les limites venaient à être modifiées, GRDF s'engage, à la première réquisition du/des propriétaires, à déplacer, sans frais pour ce(s) dernier(s), lesdits ouvrages et bornes et à les placer sur les nouvelles limites,

- occuper temporairement pour l'exécution des travaux de pose des ouvrages une largeur supplémentaire de terrain de **-2- mètres**, occupation donnant seulement droit au propriétaire du fonds servant au remboursement des dommages subis dans les conditions prévues à l'article 3, ci-dessous,

- procéder aux enlèvements de toutes plantations, aux abattages ou dessouchages des arbres ou arbustes nécessaires à l'implantation ou l'entretien des ouvrages prévus ci-dessus, le bénéficiaire de la servitude disposant en toute propriété des arbres abattus. A cette fin, le Propriétaire du fonds servant donnera toutes facilités à GRDF, comme à ses ayants droit, en ce qui concerne les droits d'accès et de passage prévus au présent article.

ARTICLE 2

Le(s) Propriétaire(s) du fonds servant conserve la pleine propriété du terrain, grevé de servitudes dans les conditions qui précèdent, sans préjudice de son engagement à respecter le ou les ouvrages désignés à l'article 1, ainsi que l'établissement à demeure desdits ouvrages.

Il reconnaît n'avoir aucun droit sur les canalisations et renonce à se prévaloir de leur propriété par le jeu de l'accession, sauf l'hypothèse de l'extinction des droits constitués aux présentes, par non-usage trentenaire.

Il s'engage :
- à ne procéder, sauf accord préalable de GRDF, dans la bande de **-4- mètre(s)** visée à l'article 1, à aucune modification de profil de terrain, plantation d'arbres ou d'arbustes, ni à aucune façon culturale descendant à plus de **-0,20- mètre(s)** de profondeur;

- à ne pas construire, sauf accord préalable de GRDF, dans la bande de **-4- mètre(s)** visée à l'article 1, aucun ouvrage et/ou construction.

Sans préjudice de ce qui vient d'être dit, tous travaux envisagés doivent donner lieu, dans les conditions de droit, à toutes déclarations ou autorisations préalables relatives à la déclaration de projet de travaux (DT) et à la déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) à proximité des ouvrages gaz ou de toutes formalités équivalentes ou qui s'y substitueraient;

- à s'abstenir de tout fait de nature à nuire à la canalisation, à la bonne utilisation et à l'entretien des ouvrages;

- en cas de mutation à titre gratuit ou onéreux de l'une ou de plusieurs des parcelles concernées, à dénoncer au nouvel ayant droit les servitudes dont elles sont grevées par la présente convention, en obligeant expressément ledit ayant droit à la respecter en ses lieu et place;

- en cas d'exploitation de l'une ou de plusieurs des parcelles susvisées, de mise en location ou de changement d'exploitant ou de locataire, à lui dénoncer les servitudes spécifiées ci-dessus, en l'obligeant à les respecter.

ARTICLE 3

GRDF s'engage :
- à remettre en état les terrains à la suite des travaux de pose des ouvrages concernés et de toute intervention ultérieure, étant formellement indiqué qu'une fois ces travaux terminés, le Propriétaire aura la libre disposition du terrain, sur lequel notamment la culture pourra être normalement effectuée, sous réserve de ce qui est stipulé ci-dessus (art. 2);
- GRDF s'engage à prendre toutes les meilleures précautions possibles pour ne pas gêner l'utilisation des parcelles traversées;

- à indemniser les ayants droit des dommages directs, matériels et certains pouvant être causés au terrain, aux cultures et, le cas échéant, aux bois traversés du fait de l'exécution des travaux de construction, d'entretien, de renforcement, de réparation ou d'enlèvement des ouvrages ou de l'exercice du droit d'accès au terrain et, d'une façon générale, de tout dommage qui serait la conséquence directe de ces travaux. A défaut d'accord, l'indemnité sera fixée par le Tribunal compétent;

- nonobstant ses droits résultant de l'article 2, à prévenir le propriétaire du terrain avant toute intervention sur celui-ci, sauf en cas d'intervention pour des raisons de sécurité.

Il est précisé :
Qu'un état contradictoire des lieux sera établi avant toute utilisation de la ou desdites parcelles, et après l'exécution des travaux, et que leur comparaison permettra de déterminer la nature et la consistance des dommages qui donneraient lieu au versement par **GRDF** de l'indemnité prévue ci-dessus.

REITERATION PAR ACTE AUTHENTIQUE-POUVOIRS

Les parties conviennent que les présentes seront réitérées par acte authentique, simplement pour les besoins de la publicité foncière, au rapport de tout associé de l'Office notarial désignée par la société Gaz Réseau Distribution de France :
A cette fin,
L'état, représenté par France Domaine
donne(nt) mandat irrévocable à tout collaborateur dudit Office notarial à l'effet de conclure et signer tout acte authentique réitérant les présentes, donner quittance, accomplir toutes démarches, sans que cette liste de pouvoirs ne soit limitative.

Le propriétaire du fond servant s'engage à fournir tous renseignements utiles à cette fin, notamment pour compléter le cas échéant les renseignements figurant au questionnaire ci-annexé (annexe 2), qui a été dûment rempli en même temps que les présentes.

INDEMNITE

Le propriétaire du fonds servant déclare que la servitude de passage de canalisation, outre l'intérêt général de la distribution, peut, par circonstance, permettre à sa propriété de profiter de la distribution du gaz. Que cette circonstance le conduit à considérer que le présent acte, n'affecte pas la valeur du fonds servant au vu de l'avantage circonstanciel pouvant en résulter. Et par suite, qu'il n'y a pas de cause, pour lui, justifiant une contrepartie financière.

Le propriétaire du fonds précise que la présente stipulation n'emporte néanmoins pas renonciation à tous droits éventuels à indemnisation pour les hypothèses distinctes de dommages envisagées en l'article 3 ci-dessus.

La présente constitution de servitude donne lieu à une indemnité arrêtée par les parties, globale et forfaitaire que **GRDF acquittera par la comptabilité de l'Office Notarial** ci-dessus nommé, au propriétaire du fonds servant. L'acte authentique de réitération constatera ledit paiement et relatera la bonne et valable quittance.
L'indemnité versée à l'occasion de la réitération des présentes n'éteint pas les droits éventuels à indemnisation pour les hypothèses distinctes de dommages envisagées en l'article 3 ci-dessus.

JURIDICTION COMPETENTE

Le Tribunal compétent pour statuer sur les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'application de la présente convention est celui désigné par la situation de la parcelle.

COMMUNE DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

L'ouvrage visé dans la présente convention fera, ou est susceptible de faire partie de la concession de distribution publique de gaz de la(les) commune(s) **de CAEN** sur laquelle il est implanté.

EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de ce jour étant entendu que la durée de l'exploitation est fixée par le bénéficiaire de la servitude, et ses ayants droit, et que cette exploitation a vocation à la perpétuité.

CORRESPONDANCE ET RENVOI DES PIECES

En suite des présentes, et par la volonté des parties, la correspondance et le renvoi des pièces devront s'effectuer, pour le bénéficiaire, à l'adresse ayant fait l'objet d'une élection de domicile pour GRDF. La correspondance au profit du propriétaire du fonds servant s'effectuera en son domicile ou siège mentionné en tête des présentes.

FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et de leurs suites (notamment acte de réitération) seront supportés par GRDF.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité des valeurs convenues ; elles reconnaissent avoir été informées des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

RECAPITULATIF DES ANNEXES

Annexe 1 : plan cadastral paraphé par les parties.
Annexe 2 : mandat dûment rempli et signé par les parties.

Dont acte sur **8** pages, fait en **3** exemplaires.
Comprenant
Paraphes
Renvoi approuvé :
Barre tirée dans des blancs :
Blanc bâtonné :
Ligne entière rayée :
Chiffre rayé nul :
Mot nul :
Après lecture faite, les parties ont apposés la mention « lu et approuvé » et signés le présent acte sous seing privé,

Le(s) Propriétaire(s) (2)

Direction départementale des finances publiques du Calvados
Pôle gestion publique
Division des missions domaniales
7 bd Bertrand - BP 40532
14044 CAEN cedex1

Monsieur / Madame :	Monsieur /Madame	Monsieur / Madame	Monsieur / Madame
....	....	....	....
Le 27/06/17	Le........	Le........	Le........
A Caen	A........	A........	A........
Lu et approuvé	Lu et approuvé	Lu et approuvé	Lu et approuvé
Signature	Signature	Signature	Signature
Lu et Approuvé	Michel GIRONDEL		

...teur départemental ...s publiques ...onsable de la division ...issions domaniales

Pour GRDF (2)

Monsieur / Madame :
K. HEINRICHS
Le 27/06/17
A........

Lu et approuvé
Lu et approuvé
Signature :

GRDF ... Ouest
Pôle Ingé... ...
761... ...AN

Délégation de pouvoir

Figurant ci-après sous la dénomination,

« Le / la mandant (e) », le / la soussigné (e) .....

Domicilié(e) .....

A..... **Code postal** .....

Constitue, par la présente, comme mandataire spécial : tout notaire ou collaborateur de l'Office Notarial désigné par la Société GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE, afin de procéder à l'enregistrement par acte authentique la constitution de servitudes grevant la parcelle sise à (adresse) :

N°2 rue : Boulevard Maréchal Juin **Code postal : 14000** **Commune : CAEN**

Cadastrée :

Préfixe	Section	Parcelle	Lieudit	Surface
	HR	20	6 Boulevard Maréchal Juin	126903 m²
	HR	4	2 Boulevard Maréchal Juin	13049 m²
	HR	43	6 Boulevard Maréchal Juin	10816 m²

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PARCELLES CONCERNEES

Présence d'un locataire/fermier	
Nature du contrat de bail (verbal, notarié ou sous seing privé)	
Date du contrat de bail	
Si bail notarié, adresse du notaire	

Régularisée sous seings privés le . . / . . /. . . . avec la Société dénommée GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE ;

Et procéder à sa transcription au service de la publicité foncière compétent.

Cette constitution de servitude, **dont les frais seront intégralement supportés par la Société GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE**, est acceptée aux charges et conditions stipulées dans la convention sous seings privés susvisée et sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le mandataire est notamment habilité à :

- Etablir la désignation et l'origine de propriété de l'immeuble
- Faire toutes affirmations de sincérité et de déclarations
- Et, d'une manière générale, effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à l'accomplissement de l'acte notarié d'enregistrement de ladite constitution de servitudes.

Le /la mandant (e) susnommé(e), propriétaire du fond servant, déclare :

- Qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition du bien ainsi qu'à sa capacité civile de contracter

- Que lui-même, n'est ni en état de cessation de paiement, de redressement ou liquidation judiciaire à quelque titre que ce soit, civil ou commercial, ni soumis à de telles procédures
- Qu'il n'est pas un associé tenu indéfiniment et solidairement du passif social dans une société soumise actuellement à une procédure de redressement ou de liquidation
- Que son identité complète est celle indiquée aux présentes
- Qu'il n'y a aucune opposition à la constitution de la présente servitude par suite de :

✓ Procès en cours portant sur l'assiette de sa propriété
✓ Existence d'une inscription et défaut d'autorisation préalable du créancier à la présente constitution de servitude
✓ Servitude de même usage et de même assiette déjà consentie auprès d'un tiers et non révélée
✓ Impossibilité naturelle connue par lui de consentir une servitude de cette nature.

DECHARGE DE MANDAT

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, documents et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Fait à : .....Le : .....

Signature(s) et certification de signature en mairie

Certification des signatures

MENTION LEGALE D'INFORMATION : Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Le / la soussigné (e) certifie véritables les signatures ci-dessus apposées.

Identité et signature du certifiant précédées de la mention « Bon pour pouvoir » :

JUSTIFICATIF D'IDENTITE DU/ DES PROPRIETAIRE(S)

MONSIEUR / MADAME : .....

Nature (rayer les mentions inutiles) :

Carte Nationale d'Identité Passeport en cours de validité Permis de résidence

Numéro de justificatif :..... Délivré le : ..... Par : .....

A défaut, merci de joindre la photocopie de votre pièce d'identité.

GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Convention de servitude gaz, affaire n° R32-1603236
Commune : CAEN

FICHE DE RENSEIGNEMETS

PROPRIETAIRES

Informations à compléter obligatoirement (*)

MARI :

Nom *:.....

Prénoms *:.....

Profession :.....

Domicile *:.....

Date et lieu de naissance :.....

Etat civil (rayer les mentions inutiles): Célibataire Marié en premières noces Secondes noces Veuf Divorcé

FEMME :

Nom * :.....

Prénoms * :.....

Profession :.....

Domicile * :.....

Date et lieu de naissance :.....

Etat civil (rayer les mentions inutiles): Célibataire Marié en premières noces Secondes noces Veuf Divorcé

COORDONNEES (*)

E-mail :.....

Téléphone fixe * :.....

Téléphone portable de Monsieur :.....

Téléphone portable de Madame :.....

Direction départementale des finances publiques
du Calvados
Pôle gestion publique
Division des missions domaniales
7,bld Bertrand -BP 40532
14044 CAEN cedex1

IMMEUBLE (*)

Adresse précise *: 2 bd Maréchal Juin à Caen

Références cadastrales : HR 004, 20 et 43

Etes-vous (rayer les mentions inutiles) : *propriétaire *nu-propriétaire *usufruitier

Le bien est entré dans votre patrimoine par (rayer les mentions inutiles) : * Acquisition *succession *donation

Nom et coordonnées du notaire ayant rédigé l'acte :.....

Date de l'acte :.....

Edité le vendredi 9 juin 2017 Convention de l'affaire n° :
Date et Visa GRDF – KLAUS HEINRICHS

Date et paraphe du Client

GRDF - Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros - Siège social : 6 rue Condorcet - 75009 Paris - RCS : PARIS 444 786 511

RAPPORT sur la convention de servitudes avec la société GRDF

Objet : Approbation de la convention de servitudes avec la société GRDF pour permettre sa réitération par acte authentique

1. CONTEXTE ET OBJET DE LA CONVENTION

GRDF a transmis à Me François LECONTE, Notaire à ROUEN, la convention de servitude régularisée par les services de GRDF et France Domaine, alors propriétaire, le 27 juin 2017, aux fins de publication au service de la publicité foncière. L'Université est devenue propriétaire des parcelles cadastrées section HR numéros 43 et 56 (anciennement HR numéros 20, 4, 43), situées à Caen (campus 2), depuis le 28 juin 2022, à la suite de la dévolution du patrimoine.

La convention de servitude porte sur la création d'un droit de passage pour GRDF sur ces parcelles, permettant l'installation, l'entretien et la réparation de canalisations de gaz et de leurs accessoires. Cette servitude concerne une bande de terrain de 4 mètres de large.

2. POINTS ESSENTIELS DE LA CONVENTION

- **Durée**

La convention est établie pour une durée perpétuelle, conformément à l'objectif de service public poursuivi par GRDF pour la distribution du gaz.

- **Droits et obligations des parties**

L'Université conserve la jouissance de la parcelle mais s'engage à ne pas nuire à la sécurité et à la pérennité des installations (modifications du terrain, plantations ou constructions interdites dans l'emprise des ouvrages).

GRDF est seul responsable de tous dommages liés à ses installations ou à ses interventions.

- **Indemnité et contrepartie financière**

L'indemnité prévue dans le cadre de cette convention est forfaitaire et globale. Elle sera versée par GRDF à l'Université au jour de la réitération de la convention par acte authentique.

La servitude étant d'utilité publique, aucune contrepartie financière n'est exigée.

- **Réitération par acte authentique**

La convention pourra être régularisée par acte authentique à recevoir par Me François LECONTE, Notaire à ROUEN, en vue de sa publication au service de la publicité foncière. Les frais de cette formalité seront à la charge de GRDF.

3. CONCLUSION

La signature de l'acte authentique permettra la régularisation de la servitude en faveur de GRDF et la publication au service de la publicité foncière.

La Direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université de Caen Normandie

Campus 1
Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex 5
02 31 56 55 18
affaires.juridiques@unicaen.fr
www.unicaen.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2025

Délibération 2025-041

Agence Comptable

SORTIES DES BIENS DE L'INVENTAIRE COMPTABLE

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les sorties des biens de l'inventaire comptable.

Annexe : sorties de biens de l'inventaire comptable

Résultats du vote :

Unanimité (33 pour)

Fait à Caen, le 16 juin 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

SORTIE DE L'INVENTAIRE COMPTABLE DES BIENS RELATIFS A L'INVENTAIRE PHYSIQUE DE 2025

M.A.J 27/06/2025 Sociétés : 1010/1030

Immo	Composante	Compte comptable	Société	Date mise en service	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Désignation de l'immobilisation	Subvention	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Date d'analyse	Motif
100572	012 - HSS	20531000	1010	20/12/2013	17 907,00	-17 907,00	0,00	1 LOGICIEL NEXUS TEMPS REEL NATIF					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100574	950 - DSI	20531000	1010	29/11/2013	15 752,76	-15 752,76	0,00	LOGICIEL DE GESTION D'IMPRESSION	52 - REGIONS	-15 752,76	15 752,76	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100601	153 - IUT ALENCON	20531000	1010	23/03/2015	1 440,00	-1 440,00	0,00	LICENCE POUR 20 POSTES GMP SQL					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100614	950 - DSI	20531000	1010	07/12/2015	55 918,93	-55 918,93	0,00	LICENCE AVIDANETLIVE TCC P/LABORATOIRES DE LANGUES	52 - REGIONS	-55 918,93	55 918,93	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100630	923 - MRSH	20531000	1010	21/11/2016	1 395,00	-1 395,00	0,00	4 LOGICIELS MATHTOOLS PRO + 1 MATHTOOLS ENTERPRISE					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106444	951 - SCD	20531000	1010	30/08/2017	15 428,00	-15 428,00	0,00	4 COMPTEURS INFRAROUGES + 3 LOGICIELS OR API DIFF					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106751	971 - CARRE INTERNATIONAL	20531000	1010	03/03/2017	6 552,00	-6 552,00	0,00	1 LOGICIEL ACCESS UK +1 LOGICIEL ISSUES IN ENGLISH					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107006	910 - IAE	20531000	1010	21/11/2017	3 600,12	-3 600,12	0,00	1 LICENCE ISPRING SUITE	58 - AUTRES	-3 600,12	3 600,12	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107489	011 - SEGGAT	20531000	1010	28/03/2018	1 000,00	-1 000,00	0,00	1 BASE DE DONNEES FINANCIERES					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107539	950 - DSI	20531000	1010	27/02/2018	1 677,87	-1 677,87	0,00	1 LICENCE SMS POUR LA SOLUTION NOVA ALERT					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107604	950 - DSI	20531000	1010	12/04/2018	6 218,04	-6 218,04	0,00	1 LICENCE APM					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107622	012 - HSS	20531000	1010	05/06/2018	902,00	-902,00	0,00	1 LICENCE PPCHE VERSION 4					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108522	920 - ESIX	20531000	1010	29/01/2019	4 740,00	-4 740,00	0,00	1 LICENCE DAVIS + MODULE					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109064	920 - ESIX	20531000	1010	28/08/2019	3 402,00	-3 402,00	0,00	LICENCE MASTER + MATLAB + SIMULINK	58 - AUTRES	-3 402,00	3 402,00	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109852	950 - DSI	20531000	1010	05/02/2020	27 843,66	-27 324,61	519,05	1 LOGICIEL NUXEO					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
110088	951 - SCD	20531000	1010	28/08/2020	5 188,70	-4 509,05	679,65	1 COMPTEUR VIDEO 3D + 1 LICENCE					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
110317	950 - DSI	20531000	1010	25/11/2020	28 858,50	-23 671,58	5 186,92	1 LOGICIEL ADEQUACY					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
110332	014 - SANTE	20531000	1010	22/12/2020	509,15	-509,15	0,00	1 LICENCE NEW NVIVO					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		20531000			198 333,73	-191 948,11	6 385,62			-78 673,81	78 673,81	0,00		
100214	950 - DPL	21355700	1030	09/07/2010	2 674,75	-1 910,51	764,24	TVX BAT CA BAT SCIENCES E					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100215	950 - DPL	21355700	1030	09/07/2010	2 674,75	-1 910,51	764,24	TVX CA BAT ACCUEIL					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100305	950 - DPL	21355700	1030	14/06/2011	11 880,90	-8 049,72	3 831,18	INSTALLATION ELECTRIQUE BUREAUX SUAPS					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100835	950 - DPL	21355700	1030	07/06/2018	746,24	-245,12	501,12	DEPOSE CLOISON VITREE					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101369	950 - DPL	21355700	1030	01/01/2020	2 231,04	-557,75	1 673,29	TRAVAUX CHEMINEE EX CHAUFFERIE TOIT TERASSE BAT D					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101383	950 - DPL	21355700	1030	01/10/2020	377,65	-80,27	297,38	TRAVAUX CHANGEMENT D UNE CANALISATION D AEP C1					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101393	950 - DPL	21355700	1030	01/01/2020	8 598,80	-2 149,70	6 449,10	INSTALLATIONS D EAU OSMOSEE IRBA EST ET OUEST					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101554	152 - IUT CHERBOURG	21355700	1030	27/08/2021	4 904,41	-575,76	4 328,65	AMENAGEMENT SALLE GEII - PLAFONDS SUSPENDUS					01/01/2025	VENDU
		21355700			34 088,54	-15 479,34	18 609,20			0,00	0,00	0,00		
101333	152 - IUT CHERBOURG	21511700	1010	30/06/2014	22 416,04	-22 416,04	0,00	ACQUISITION D UN BANC D ETUDE D EOLIENNE	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-22 416,04	22 416,04	0,00	01/01/2025	HS
		21511700			22 416,04	-22 416,04	0,00			-22 416,04	22 416,04	0,00		
101362	914 - STAPS	21547000	1010	03/02/2009	3 468,70	-3 468,70	0,00	SERVEUR POWER EDGE SC440 - CAMERAS VIDEO					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101370	013 - SCIENCES	21547000	1010	06/03/2009	1 917,91	-1 917,91	0,00	ADOUCISSEUR AUTOMATIQUE					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101376	013 - SCIENCES	21547000	1010	06/04/2009	11 360,09	-11 360,09	0,00	1 SYTEME DE PURIFICATION D'EAU RIOS50+ ACCESSOIRES					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101465	153 - IUT ALENCON	21547000	1010	22/01/2008	1 886,09	-1 886,09	0,00	CAP2007 CAMERA USB2+ CABLE					01/01/2025	HS
101485	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	31/12/2008	6 439,57	-6 439,57	0,00	"PRODUCTION ET ETUDE DE ""L'ENERGIE ELECTRIQUE"" /					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101492	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	07/07/2008	4 377,36	-4 377,36	0,00	CAMERA INFRAROUGE / FLIR SYSTEMS					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101493	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	31/12/2008	10 180,04	-10 180,04	0,00	"PRODUCTION ET ETUDE DE ""L'ENERGIE ELECTRIQUE"" /					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101522	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	26/11/2007	18 743,82	-18 743,82	0,00	FESTO /EQUIPEMENT LP SARI	53 - DEPARTEMENTS	-18 743,82	18 743,82	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101552	014 - SANTE	21547000	1010	18/01/2008	36 082,00	-36 082,00	0,00	CAP2007 MANEQUIN DE SIMULATION	52 - REGIONS	-20 000,00	20 000,00	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101679	013 - SCIENCES	21547000	1010	16/01/2008	2 828,34	-2 828,34	0,00	CAP2007 BALANCE D'ANALYSE METTLER					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101681	013 - SCIENCES	21547000	1010	16/01/2008	1 673,16	-1 673,16	0,00	CAP2007 BALANCE D'ANALYSE METTLER TOLEDO					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101684	013 - SCIENCES	21547000	1010	13/06/2008	3 342,98	-3 342,98	0,00	MARERIELS POUR ANALYSES D'ANIONS ET CATIOS / DIONE	52 - REGIONS	-3 342,98	3 342,98	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101770	956 - CREC	21547000	1010	13/11/2008	4 000,00	-4 000,00	0,00	TRACTEUR MAC CORMICK / GGE GICQUIAU					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101774	950 - DSI	21547000	1010	30/01/2008	3 029,47	-3 029,47	0,00	onduleur compacte serie us 10000 atonomie / selca	52 - REGIONS	-3 029,47	3 029,47	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101817	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	31/12/2009	12 537,01	-12 537,01	0,00	EQUIP, FRIGORIFIQUE - HYDRAULIQUE - METROLOGIQUE	51 - ETAT	-12 537,01	12 537,01	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101863	914 - STAPS	21547000	1010	01/02/2010	5 567,38	-5 567,38	0,00	1 POLAR TEAM PRO + 1 KIT RECHARGE P/M,GAUTIER					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101963	013 - SCIENCES	21547000	1010	31/12/2010	13 274,40	-13 274,40	0,00	1 ANALYSEUR EXPERION SYSTEM NUCLEIC ACID	52 - REGIONS	-13 274,40	13 274,40	0,00	01/01/2025	HS
102233	013 - SCIENCES	21547000	1010	07/10/2013	3 629,27	-3 629,27	0,00	FOURN 3 CAPTEURS + MISE A JOUR MAXICLIM +	52 - REGIONS	-3 629,27	3 629,27	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102271	014 - SANTE	21547000	1010	13/12/2013	7 916,80	-7 916,80	0,00	1 MICROSCOPE DE TABLE M651					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102465	013 - SCIENCES	21547000	1010	01/06/2015	3 094,76	-3 094,76	0,00	ENREGISTREUR DE PUISSSANCE					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102626	013 - SCIENCES	21547000	1010	01/01/2016	1 580,23	-1 580,23	0,00	ROTOR POUR TUBES					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102650	014 - SANTE	21547000	1010	15/03/2016	26 153,08	-26 153,08	0,00	2016 DOME6- BRAS BASICS 10cm SEUL-FICHE IMMO 14984	52 - REGIONS	-15 691,84	15 691,84	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		21547000	1010						56 - UNION EUROPEENNE	-10 461,23	10 461,23	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102683	956 - CREC	21547000	1010	04/10/2016	1 320,00	-1 320,00	0,00	DÉCOUPEUR PLASMA ESAB CUTMASTER 40					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102703	914 - STAPS	21547000	1010	18/11/2016	21 375,90	-21 375,90	0,00	1 COMMUTATEUR MP 36 + SONDE + DYNAMOMETRE	52 - REGIONS	-21 375,90	21 375,90	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107087	013 - SCIENCES	21547000	1010	23/11/2017	1 520,90	-1 520,90	0,00	1 APPAREIL CHROMATOGRAPHIQUE					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107488	014 - SANTE	21547000	1010	26/03/2018	4 434,50	-4 434,50	0,00	5 MONTRES MOTION WATCH 8	56 - UNION EUROPEENNE	-4 434,50	4 434,50	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107783	013 - SCIENCES	21547000	1010	02/07/2018	1 498,15	-1 498,15	0,00	2 MODULES HPLC : COLONNEs SEPARATION SUCRES	52 - REGIONS	-1 498,15	1 498,15	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108511	920 - ESIX	21547000	1010	22/01/2019	2 030,00	-2 030,00	0,00	FABRICATION INTERFACE POUR TABLE 2 AXES ET SONDE					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109588	920 - ESIX	21547000	1010	03/10/2019	1 550,00	-1 550,00	0,00	1 ENSEMBLE DE PLAQUE EN PLEXIGLASS					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109691	014 - SANTE	21547000	1010	31/03/2020	64,74	-64,74	0,00	2 CASQUES ANTI BRUIT M6 CPLT FICHE 109555					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		21547000			216 876,65	-216 876,65	0,00			-128 018,57	128 018,57	0,00		
102772	014 - SANTE	21557000	1010	08/11/2010	4 103,14	-4 103,14	0,00	pièce à main powerforma droite					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109589	153 - IUT ALENCON	21557000	1010	23/10/2019	1 006,20	-522,40	483,80	1 NETTOYEUR HP KRANZEL					01/01/2025	HS
		21557000			5 109,34	-4 625,54	483,80			0,00	0,00	0,00		
103028	980 - INSPE	21567000	1010	02/12/2010	1 720,15	-1 720,15	0,00	VIDEOPROJECTEUR SANYO + ACC P/SALLE P1 IUFM CAEN					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
103055	910 - IAE	21567000	1010	25/11/2013	1 623,69	-1 623,69	0,00	1 VIDEOPROJECTEUR+TBI POUR SALLE 118 (XGA LUMENS)					01/01/2025	HS
		21567000			3 343,84	-3 343,84	0,00			0,00	0,00	0,00		
100363	956- CREC	21827000	1010	23/11/2010	11 900,00	-11 900,00	0,00	CITROEN JUMPER D'OCCASION - CREC					01/01/2025	HS
103318	152 - IUT CHERBOURG	21827000	1010	03/03/2008	15 951,12	-15 951,12	0,00	PEUGEOT 308 5P CONFORT PACK1,6 HDI / IUT CHERBOURG					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
103333	950 - DPL	21827000	1010	06/09/2005	21 874,71	-21 874,71	0,00	RENAULT MASTER FG2 3T5 8CV - DIL					01/01/2025	VENDU
		21827000			49 725,83	-49 725,83	0,00			0,00	0,00	0,00		
103422	014 - SANTE	21831700	1010	12/09/2013	1 620,12	-1 620,12	0,00	1 DESTRUCTEUR DE PAPIER SECURIO P36 CC					01/01/2025	HS

		21831700			1 620,12	-1 620,12	0,00			0,00	0,00	0,00		
100383	013 - SCIENCES	21832700	1010	23/01/2012	27 555,84	-27 555,84	0,00	Achat serveur lynx	**51 - ETAT**	-27 555,84	27 555,84	0,00	**01/01/2025**	**HS**
100460	950 - DSI	21832700	1010	31/03/2015	1 664,71	-1 664,71	0,00	Ordinateur portable	**58 - AUTRES**	-1 664,71	1 664,71	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100462	012 - HSS	21832700	1010	15/05/2015	1 311,60	-1 311,60	0,00	Station travail mobile HP ZBook 17 LASLA	**52 - REGIONS**	-1 311,60	1 311,60	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100468	950 - DSI	21832700	1010	25/08/2015	2 322,06	-2 322,06	0,00	"MACBOOK PRO 15,4"" RETINA CORE i7 + HOUSSE PROTEC	**57 - AUTRES ORGANISMES**	-2 322,06	2 322,06	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100469	950 - DSI	21832700	1010	20/11/2015	559,00	-559,00	0,00	"1 ORDI OPTIPLEX 9020 MINI TOWER + ECRAN 23"""	**56 - UNION EUROPEENNE**	-559,00	559,00	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100472	950 - DSI	21832700	1010	01/10/2015	1 365,38	-1 365,38	0,00	"1 ORDI IMAC 21,5"" CORE I5"	**51 - ETAT**	-1 365,38	1 365,38	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100475	950 - DSI	21832700	1010	20/11/2015	498,40	-498,40	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100476	950 - DSI	21832700	1010	27/03/2015	2 763,35	-2 763,35	0,00	"1 MACBOOK PRO 15""4 RETINA CORE"					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100477	012 - HSS	21832700	1010	10/11/2015	1 319,93	-1 319,93	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZBOOK	**58 - AUTRES**	-1 319,93	1 319,93	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100479	950 - DSI	21832700	1010	22/12/2015	637,31	-637,31	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK	**51 - ETAT**	-255,86	255,86	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
									58 - AUTRES	-381,45	381,45	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100480	950 - DSI	21832700	1010	22/12/2015	790,44	-790,44	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZBOOK +SACOCHE	**57 - AUTRES ORGANISMES**	-790,44	790,44	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100482	950 - DSI	21832700	1010	26/11/2015	896,76	-896,76	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZBOOK	**58 - AUTRES**	-896,76	896,76	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100486	950 - DSI	21832700	1010	01/04/2016	1 320,79	-1 320,79	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840 + SACOCHE	**57 - AUTRES ORGANISMES**	-1 320,79	1 320,79	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100488	950 - DSI	21832700	1010	07/03/2016	1 185,61	-1 185,61	0,00	"1 ORDI PORTABLE MACBOOK PRO 13.3"" RETINA CORE i5	**57 - AUTRES ORGANISMES**	-1 185,61	1 185,61	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100489	950 - DSI	21832700	1010	24/02/2016	1 530,95	-1 530,95	0,00	"1 ORDI PORTABLE MACBOOK PRO 13.3"" RETINA CORE i5	**57 - AUTRES ORGANISMES**	-1 530,95	1 530,95	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100490	950 - DSI	21832700	1010	24/02/2016	1 530,94	-1 530,94	0,00	"1 ORDI PORTABLE MACBOOK PRO 13.3"" RETINA CORE i5	**57 - AUTRES ORGANISMES**	-1 530,94	1 530,94	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100491	950 - DSI	21832700	1010	08/03/2016	1 170,00	-1 170,00	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZBOOK 15G2					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100494	923 - MRSH	21832700	1010	06/07/2016	2 532,35	-2 532,35	0,00	1 ORDI PORTABLE ZBOOK STUDIO+ LECTEUR DVDRW	**57 - AUTRES ORGANISMES**	-2 532,35	2 532,35	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100497	950 - DSI	21832700	1010	19/08/2016	647,45	-647,45	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITE BOOK 820					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100498	950 - DSI	21832700	1010	22/09/2016	1 317,33	-1 317,33	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK FOLI SALLE INFO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
100507	950 - DSI	21832700	1010	03/11/2016	774,62	-774,62	0,00	4 MINI UNITES CENTRALES GIGABYTE BRIX GB-BACE-3150					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
103852	950 - DSI	21832700	1010	28/06/2011	48 354,27	-48 354,27	0,00	10 COMMUTATEURS RESEAU SWITCH CATALYSTE P/MLI					**01/01/2025**	**HS**
103871	920 - ESIX	21832700	1010	19/12/2011	18 775,29	-18 775,29	0,00	BAIE DE STOCKAGE + SERVEUR FUJITSU	**52 - REGIONS**	-18 775,29	18 775,29	0,00		
103908	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	22/02/2013	15 329,73	-15 329,73	0,00	15 PC + 15 ECRANS + 15 EX GARANT + 15 DISPLAYPORT					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
103951	920 - ESIX	21832700	1010	21/10/2013	10 665,93	-10 665,93	0,00	14 ORDIS OPTIPLEX 9010 MT - PUHT 637€ TTC 761,85 €	**52 - REGIONS**	-10 665,93	10 665,93	0,00		
103954	950 - DSI	21832700	1010	14/11/2013	14 448,88	-14 448,88	0,00	20 ORDIS HP 6300 + 20 CARTES GRAPHIQUES ASUS GT610					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104011	950 - DSI	21832700	1010	19/11/2013	14 640,37	-14 640,37	0,00	EQUIPEMENT RESEAUX					**01/01/2025**	**HS**
104030	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	24/02/2014	10 771,20	-10 771,20	0,00	17 ORDIS OPTIPLEX 7010 DT					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104047	950 - DSI	21832700	1010	24/06/2014	62 532,00	-62 532,00	0,00	90 ORDIS pour le pôle SANTE PUHT = 579 €	**52 - REGIONS**	-62 532,00	62 532,00	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104110	014 - SANTE	21832700	1010	04/09/2014	135 889,33	-135 889,33	0,00	APPLE iPAD RETINA WI-FI tablettes p/salle informat	**52 - REGIONS**	-135 889,33	135 889,33	0,00	**01/01/2025**	**HS**
104112	950 - DSI	21832700	1010	17/09/2014	33 426,00	-33 426,00	0,00	EQUIPEMENTS PRFS 45 ordis	**52 - REGIONS**	-33 426,00	33 426,00	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104127	950 - DSI	21832700	1010	02/10/2014	14 078,40	-14 078,40	0,00	28 ordinateurs Optiplex 7010 DT P/salle 159 Sc3					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104146	950 - DSI	21832700	1010	22/10/2014	12 359,14	-12 359,14	0,00	FOURNITURE CISCO 2 CATALYST 2960S 48	**52 - REGIONS**	-12 359,14	12 359,14	0,00	**01/01/2025**	**HS**
104170	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	09/12/2014	24 230,40	-24 230,40	0,00	32 PC Complets P/SALLES B102 ET B103					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104200	950 - DSI	21832700	1010	27/03/2015	46 170,00	-46 170,00	0,00	ORDINATEURS pour PFRS	**52 - REGIONS**	-46 170,00	46 170,00	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104201	950 - DSI	21832700	1010	27/03/2015	11 232,00	-11 232,00	0,00	18 ORDINATEURS POUR PFRS	**52 - REGIONS**	-11 232,00	11 232,00	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104226	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	29/05/2015	12 657,60	-12 657,60	0,00	18 PC COMPLETS POUR SALLE B131					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104278	971 - CARRE INTERNATIONAL	21832700	1010	31/08/2015	18 211,20	-18 211,20	0,00	26 ORDI OPTIPLEX 9020 MINI TOWER (570 € HT)					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104287	923 - MRSH	21832700	1010	13/03/2015	1 520,16	-1 520,16	0,00	"1 MACBOOK PRO 13,3"" RETINA CORE i5"					**01/01/2025**	**HS**
104312	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	09/11/2015	22 915,20	-22 915,20	0,00	31 ORDIS					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104316	950 - DSI	21832700	1010	17/11/2015	779,19	-779,19	0,00	ORDI PORTABLE ELITEBOOK					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104351	950 - DSI	21832700	1010	18/11/2015	10 632,30	-10 632,30	0,00	15 ORDI OPTIPLEX 3020 PETIT FACTEUR					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104403	950 - DSI	21832700	1010	05/11/2015	1 490,64	-1 490,64	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZBOOK + ECRAN P/ L, CAILLE					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104537	012 - HSS	21832700	1010	13/10/2015	853,46	-853,46	0,00	"1 MACBOOK AIR 11,6"" CORE I5"					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104615	012 - HSS	21832700	1010	11/02/2016	1 161,17	-1 161,17	0,00	"1 ORDI PORTABLE MACBOOK AIR 13,3"" CORE i5 BICOEU					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104665	950 - DSI	21832700	1010	29/04/2016	1 739,96	-1 739,96	0,00	"1 PC PORTABLE APPLE MACBOOK PRO 13,3"" RETINA"	**57 - AUTRES ORGANISMES**	-1 739,96	1 739,96	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104682	012 - HSS	21832700	1010	17/05/2016	883,34	-883,34	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZBOOK 15G2					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104683	012 - HSS	21832700	1010	17/05/2016	883,34	-883,34	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZBOOK 15G2 CERSE					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104691	013 - SCIENCES	21832700	1010	31/05/2016	2 450,00	-2 450,00	0,00	1 SERVEUR POWEREDGE R730 P/GREYC					**01/01/2025**	**HS**
104706	012 - HSS	21832700	1010	20/05/2016	1 414,67	-1 414,67	0,00	"1 MACBOOK PRO 13,3"" RETINA CORE i5 LABO CERSE"					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104707	012 - HSS	21832700	1010	13/06/2016	949,92	-949,92	0,00	"1 MACBOOK AIR 13,3"" CORE i5 LABO CERSE"					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104708	012 - HSS	21832700	1010	13/06/2016	949,92	-949,92	0,00	"1 MACBOOK AIR 13,3"" CORE i5 LABO CERSE"					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104711	012 - HSS	21832700	1010	31/05/2016	971,60	-971,60	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZBOOK 17G2 CERSE					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104749	012 - HSS	21832700	1010	30/06/2016	968,27	-968,27	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZBOOK 15G3 CERSE					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
104806	956 - CREC	21832700	1010	30/08/2016	847,00	-847,00	0,00	1 TABLETTE MICROSOFT SURFACE PRO 4					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
105026	950 - DSI	21832700	1010	06/12/2016	24 724,82	-24 724,82	0,00	2 PAREFEU FORTIGATE 600D + 2 FORTIGATE 1AN 8X5					**01/01/2025**	**HS**
106306	011 - SEGGAT	21832700	1010	08/06/2017	2 317,54	-2 317,54	0,00	1 PC IMAC 27" RETINA 5K 3.2GHZ/8GO/1 TO FUSION					**01/01/2025**	**HS**
106330	014 - SANTE	21832700	1010	04/05/2017	2 100,31	-2 100,31	0,00	5 PC PORTABLE HP PROBOOK 650 G2 (PU 420.06)					**01/01/2025**	**HS**
106343	910 - IAE	21832700	1010	12/07/2017	1 453,77	-1 453,77	0,00	1 PC PORTABLE HP CONFIGURATION 1 X2 1012					**01/01/2025**	**HS**
106344	910 - IAE	21832700	1010	16/06/2017	1 665,22	-1 665,22	0,00	1 PC PORTABLE ELITEBOOK 1030 + 1 STATION D'ACCUEIL					**01/01/2025**	**HS**
106348	950 - DSI	21832700	1010	17/07/2017	6 114,00	-6 114,00	0,00	SERVEUR POWER EDGE R730XD					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
106358	950 - DSI	21832700	1010	24/04/2017	902,33	-902,33	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE ELITEBOOK 820					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
106411	950 - DSI	21832700	1010	26/09/2017	2 004,44	-2 004,44	0,00	1 PC PORTABLE 7480 + 2 ECRANS + ACCESSOIRES					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
106412	907 - LVE	21832700	1010	01/09/2017	20 011,77	-20 011,77	0,00	26 OPTIPLEX 7050 MINI TOUR (PU 769.68)					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
106501	980 - INSPE	21832700	1010	19/07/2017	2 049,16	-2 049,16	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE MACBOOK PRO 13					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
106508	950 - DSI	21832700	1010	10/07/2017	1 224,32	-1 224,32	0,00	1 PC PORTABLE HP ELITEBOOK 840					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
106511	950 - DSI	21832700	1010	02/05/2017	954,00	-954,00	0,00	1 PC PORTABLE HP ZBOOK 15U G3	**58 - AUTRES**	-954,00	954,00	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
106518	950 - DSI	21832700	1010	28/04/2017	2 048,22	-2 048,22	0,00	1 MACBOOK PRO 15" GRIS SIDERAL TOUCH BAR INTEL					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
106521	950 - DSI	21832700	1010	23/08/2017	1 885,02	-1 885,02	0,00	1 MACBOOK PRO 13" ARGENT TOUCH BAR 8GO/512GO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
106536	950 - DSI	21832700	1010	30/03/2017	2 241,29	-2 241,29	0,00	1 PC PORTABLE ELITEBOOK 840 + 1 ECRAN Z27N NARROW					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
106537	950 - DSI	21832700	1010	21/04/2017	696,71	-696,71	0,00	1 IPAD 9.7" WIFI 32GO GRIS SIDERAL + 4 ADAPTATEURS					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
106541	950 - DSI	21832700	1010	13/02/2017	1 792,67	-1 792,67	0,00	1 PC PORTABLE MACBOOK PRO 13 + 2 ADAPTATEURS					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
106578	950 - DSI	21832700	1010	16/05/2017	562,90	-562,90	0,00	1 SMARTPHONE CATERPILAR S60 + 1 HOUSSE					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
106583	950 - DSI	21832700	1010	11/10/2017	452,30	-452,30	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5580					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
106654	950 - DSI	21832700	1010	03/02/2017	535,20	-535,20	0,00	1 MAC MINI INTEL BIC?UR CORE I5 1.4GHZ/4GO/500GO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
106676	950 - DSI	21832700	1010	24/03/2017	807,57	-807,57	0,00	1 PC PORTABLE HP ELITEBOOK 840					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**

106682	950 - DSI	21832700	1010	24/03/2017	1 609,54	-1 609,54	0,00	1 ETIQUETEUSE BRADY BMP71 + ETIQUETTES						01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106707	950 - DSI	21832700	1010	08/03/2017	827,88	-827,88	0,00	1 IPHONE 7 PLUS NOIR 32GO + 1 ETUI						01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106761	980 - INSPE	21832700	1010	30/03/2017	6 576,96	-6 576,96	0,00	13 ORDINATEURS OPTIPLEX 7040 (PU 505.92)						01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106843	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106844	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106845	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106846	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106847	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106848	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106849	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106850	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106851	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106852	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106853	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106854	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106855	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106856	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106857	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106858	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106859	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106860	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,16	-469,16	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,16	469,16	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106861	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,17	-469,17	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,17	469,17	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106862	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,17	-469,17	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,17	469,17	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106863	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,17	-469,17	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,17	469,17	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106864	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,17	-469,17	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,17	469,17	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106865	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,17	-469,17	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,17	469,17	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106866	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,17	-469,17	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,17	469,17	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106867	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,17	-469,17	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,17	469,17	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106868	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,17	-469,17	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,17	469,17	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106869	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,17	-469,17	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,17	469,17	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106870	014 - SANTE	21832700	1010	06/03/2017	469,17	-469,17	0,00	1 IPAD AIR 2 WI-FI 32GO GRIS SIDERAL	52 - REGIONS	-469,17	469,17	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106879	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106880	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106881	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106882	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106883	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106884	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106885	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106886	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106887	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106888	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106889	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106890	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106891	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106892	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106893	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106894	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106895	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106896	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106897	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106898	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106899	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106900	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106901	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106902	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106903	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106904	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106905	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106906	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106907	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106908	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106909	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106910	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106911	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106912	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106913	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106914	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106915	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106916	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106917	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106918	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,71	-359,71	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,71	359,71	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106919	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,72	-359,72	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,72	359,72	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106920	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,72	-359,72	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,72	359,72	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106921	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,72	-359,72	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,72	359,72	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106922	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,72	-359,72	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,72	359,72	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106923	950 - DSI	21832700	1010	18/09/2017	359,72	-359,72	0,00	1 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO GRIS SIDERAL PROCESSEUR A9	51 - ETAT	-359,72	359,72	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106939	950 - DSI	21832700	1010	15/06/2017	11 717,00	-11 717,00	0,00	1 SERVEUR DELLE POWEREDGE R730XD	52 - REGIONS	-11 717,00	11 717,00	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106940	950 - DSI	21832700	1010	22/08/2017	18 508,00	-18 508,00	0,00	4 DISQUES DUR INTEL 2TO CARTE EXPRESS FLASH	52 - REGIONS	-18 508,00	18 508,00	0,00		01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE

106941	950 - DSI	21832700	1010	22/08/2017	18 508,00	-18 508,00	0,00	4 DISQUES DURS INTEL 2TO CARTE EXPRESS FLASH	**52 - REGIONS**	-18 508,00	18 508,00	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107017	950 - DSI	21832700	1010	23/11/2017	858,98	-858,98	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5480 + 1 SACOCHE					**01/01/2025**	**VOLE**
107032	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	25/04/2017	17 808,59	-17 808,59	0,00	1 EQUIPEMENT RESEAU CPLT FICHE 107095	**57 - AUTRES ORGANISMES**	-17 808,59	17 808,59	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107073	950 - DSI	21832700	1010	08/11/2017	853,56	-853,56	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5480					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107082	950 - DSI	21832700	1010	01/12/2017	1 378,32	-1 378,32	0,00	2 ORDINATEURS PORTABLE LATITUDE 5280 (PU 689.16)					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107083	014 - SANTE	21832700	1010	28/11/2017	1 441,30	-1 441,30	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE XPS 13					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107140	950 - DSI	21832700	1010	11/12/2017	1 351,38	-1 351,38	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE MACBOOK PRO 13					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107143	950 - DSI	21832700	1010	08/12/2017	579,30	-579,30	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5480					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107259	012 - HSS	21832700	1010	01/12/2017	1 026,79	-1 026,79	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE MACBOOK AIR 13"					**01/01/2025**	**HS**
107316	950 - DSI	21832700	1010	08/01/2018	3 910,76	-3 910,76	0,00	2 ORDINATEURS PORTABLE PRECISION 5520 (PU 1945.32)					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107401	012 - HSS	21832700	1010	02/03/2018	1 524,83	-1 524,83	0,00	1 ORDINATEUR MACBOOK 13" + 1 MONITEUR + 1 HOUSSE	**52 - REGIONS**	-1 524,83	1 524,83	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107409	910 - IAE	21832700	1010	05/03/2018	808,20	-808,20	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 5280 CTO	**58 - AUTRES**	-808,20	808,20	0,00	**01/01/2025**	**HS**
107413	923 - MRSH	21832700	1010	22/02/2018	835,30	-835,30	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 7480 CTO					**01/01/2025**	**HS**
107414	923 - MRSH	21832700	1010	22/02/2018	835,30	-835,30	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 7480 CTO					**01/01/2025**	**HS**
107422	950 - DSI	21832700	1010	22/02/2018	1 917,54	-1 917,54	0,00	1 PC PORTABLE MOBILE PRECISION 7720					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107450	950 - DSI	21832700	1010	10/04/2018	1 404,00	-1 404,00	0,00	30 MEMOIRES VIVES					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107454	950 - DSI	21832700	1010	10/04/2018	1 404,00	-1 404,00	0,00	30 MEMOIRES VIVES					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107464	950 - DSI	21832700	1010	19/02/2018	1 101,26	-1 101,26	0,00	1 PC MAC MINI INTEL CORE I5					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107471	950 - DSI	21832700	1010	12/03/2018	541,30	-541,30	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 5480 CTO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107475	923 - MRSH	21832700	1010	14/02/2018	783,42	-783,42	0,00	1 PC PORTABLE DELL MOBILE PRECISION 3520					**01/01/2025**	**HS**
107485	950 - DSI	21832700	1010	13/03/2018	1 015,92	-1 015,92	0,00	2 ORDINATEURS PORTABLE LATITUDE 5480					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107500	950 - DSI	21832700	1010	20/04/2018	978,30	-978,30	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 7280					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107514	950 - DSI	21832700	1010	14/05/2018	1 729,30	-1 729,30	0,00	1 PC PORTABLE DELL MOBILE PRECISION 5520 + TROUSSE					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107516	950 - DSI	21832700	1010	04/05/2018	748,42	-748,42	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 7490					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107602	950 - DSI	21832700	1010	24/05/2018	2 065,57	-2 065,57	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE PRECISION 5520					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107701	950 - DSI	21832700	1010	12/06/2018	1 238,88	-1 238,88	0,00	1 IMPRIMANTE CARTES ZXP SERIES 3					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107702	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	12/06/2018	1 238,88	-1 238,88	0,00	1 IMPRIMANTE CARTES ZXP SERIES 3					**01/01/2025**	**HS**
107822	012 - HSS	21832700	1010	09/07/2018	1 303,00	-1 303,00	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 7390					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107828	950 - DSI	21832700	1010	05/07/2018	1 525,00	-1 525,00	0,00	1 ONDULEUR DELL SMART UPS 3000VA					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107833	901 - DROIT	21832700	1010	12/07/2018	1 010,40	-1 010,40	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5490					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107897	907 - LVE	21832700	1010	30/08/2018	16 658,72	-16 658,72	0,00	26 MINI TOUR DELL OPTIPLEX 7060 XCTO PU 640.72					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
107901	910 - IAE	21832700	1010	12/07/2018	1 023,60	-1 023,60	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5290					**01/01/2025**	**HS**
108111	980 - INSPE	21832700	1010	06/11/2018	1 150,20	-1 150,20	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 5290					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108276	950 - DSI	21832700	1010	05/11/2018	1 500,50	-1 500,50	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 7490					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108291	910 - IAE	21832700	1010	04/12/2018	948,67	-948,67	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5290	**58 - AUTRES**	-948,67	948,67	0,00	**01/01/2025**	**HS**
108308	923 - MRSH	21832700	1010	06/11/2018	1 532,08	-1 532,08	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE PRECISION 5530					**01/01/2025**	**HS**
108391	950 - DSI	21832700	1010	13/12/2018	1 642,64	-1 642,64	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE XPS 13					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108492	014 - SANTE	21832700	1010	22/01/2019	1 138,17	-1 138,17	0,00	1 IPAD PRO 10.5" Wi-Fi 512 GO ARGENT +CLAVIER IPAD					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108527	923 - MRSH	21832700	1010	08/02/2019	2 265,01	-2 265,01	0,00	1 MACBOOK PRO 13" GRIS SIDERAL TOUCH BAR	**52 - REGIONS**	-2 000,00	2 000,00	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108528	956 - CREC	21832700	1010	09/01/2019	609,90	-609,90	0,00	1 TELEPHONE PORTABLE GALAXY S9 DS NOIR 64GO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108539	956 - CREC	21832700	1010	20/02/2019	664,80	-664,80	0,00	1 IPHONE 8 GRIS SIDERAL 64GO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108544	910 - IAE	21832700	1010	14/02/2019	593,88	-593,88	0,00	1 IPHONE 7 NOIR 32 GO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108566	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	27/03/2019	761,88	-761,88	0,00	1 SAMSUNG GALAXY S9 DS BLEU 64GO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108588	950 - DSI	21832700	1010	10/04/2019	1 097,14	-1 097,14	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 7390 + 1 ECRAN P2419HC	**52 - REGIONS**	-1 097,14	1 097,14	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108596	950 - DSI	21832700	1010	16/04/2019	2 045,10	-2 045,10	0,00	17 DISQUES SSD + 17 RAM					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108597	950 - DSI	21832700	1010	16/04/2019	2 045,10	-2 045,10	0,00	17 DISQUES SSD + 17 RAM					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108598	950 - DSI	21832700	1010	16/04/2019	2 165,40	-2 165,40	0,00	18 DISQUES SSD + 18 RAM					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108609	950 - DSI	21832700	1010	05/04/2019	8 351,00	-8 351,00	0,00	1 SERVEUR POWEREDGE R740XD	**52 - REGIONS**	-8 351,00	8 351,00	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108614	950 - DSI	21832700	1010	24/04/2019	1 019,04	-1 019,04	0,00	1 MACBOOK 13" ARGENT					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108622	910 - IAE	21832700	1010	12/04/2019	1 313,17	-1 313,17	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5490					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108629	923 - MRSH	21832700	1010	05/04/2019	1 168,04	-1 168,04	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7060					**01/01/2025**	**HS**
108640	923 - MRSH	21832700	1010	24/04/2019	806,99	-806,99	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 5290 XCTO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108644	950 - DSI	21832700	1010	18/04/2019	7 969,20	-7 969,20	0,00	1 SERVEUR DELL POWEREDGE R740XD	**58 - AUTRES**	-7 969,20	7 969,20	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108650	950 - DSI	21832700	1010	09/01/2019	697,08	-697,08	0,00	1 TELEPHONE PORTABLE GALAXY S8+ NOIR 64GO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108659	950 - DSI	21832700	1010	08/03/2019	135 833,56	-135 833,56	0,00	150 IPAD 9.7" WI-FI 32 GO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108690	950 - DSI	21832700	1010	23/04/2019	3 688,81	-3 688,81	0,00	2 MACBOOK 13" GRIS SIDERAL					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108773	012 - HSS	21832700	1010	17/05/2019	1 815,90	-1 815,90	0,00	1 ORDINATEUR APPLE IMAC 27"					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108801	923 - MRSH	21832700	1010	29/05/2019	1 399,50	-1 399,50	0,00	3 ECRANS 4K DELL ULTRASHARP 27	**51 - ETAT**	-1 399,50	1 399,50	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108814	901 - DROIT	21832700	1010	28/05/2019	756,37	-756,37	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5490 + 1 SACOCHE					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108916	923 - MRSH	21832700	1010	27/06/2019	4 230,53	-4 230,53	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE MAC PRO INTEL XEON E5 8	**51 - ETAT**	-4 230,53	4 230,53	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
108983	910 - IAE	21832700	1010	13/06/2019	905,88	-905,88	0,00	1 IPHONE XR ROUGE 128GO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
109063	923 - MRSH	21832700	1010	26/08/2019	847,40	-847,40	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5290					**01/01/2025**	**HS**
109131	914 - STAPS	21832700	1010	11/09/2019	2 937,88	-2 937,88	0,00	47 DISQUES SSD 480 GO	**58 - AUTRES**	-2 937,88	2 937,88	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
109176	950 - DSI	21832700	1010	30/09/2019	1 326,23	-1 326,23	0,00	1 IPAD PRO 11" GRIS SIDERAL+1 APPLE SMART KEYBOARD					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
109198	923 - MRSH	21832700	1010	01/10/2019	542,30	-542,30	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 3400					**01/01/2025**	**HS**
109279	012 - HSS	21832700	1010	15/10/2019	1 529,87	-1 529,87	0,00	1 MACBOOK AIR 13" ARGENT					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
109484	950 - DSI	21832700	1010	10/10/2019	1 137,48	-1 137,48	0,00	1 IPHONE XS GRIS SIDERAL 64 GO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
109486	910 - IAE	21832700	1010	17/10/2019	719,88	-719,88	0,00	1 TELEPHONE HUAWEI P30 NOIR 128 GO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
109619	920 - ESIX	21832700	1010	15/01/2020	855,96	-855,96	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 5400 CTO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
109771	920 - ESIX	21832700	1010	17/06/2020	2 765,35	-2 765,35	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE PRECISION 7740	**53 - DEPARTEMENTS**	-2 765,35	2 765,35	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
109772	920 - ESIX	21832700	1010	16/06/2020	1 251,86	-1 251,86	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5500 CTO	**58 - AUTRES**	-1 251,86	1 251,86	0,00	**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
109828	950 - DSI	21832700	1010	22/07/2020	2 078,28	-2 078,28	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE PRECISION 5540 CTO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
109860	950 - DSI	21832700	1010	26/03/2020	708,70	-708,70	0,00	1 IPHONE XR BLANC 128GO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
109874	950 - DSI	21832700	1010	29/06/2020	98 562,14	-98 562,14	0,00	6 FABRIQUE IP VERSION CUMULUS CX 5148 + 2 CX 8032					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
109898	950 - DSI	21832700	1010	17/06/2020	1 171,48	-1 171,48	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 3500 CTO					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**
109910	950 - DSI	21832700	1010	04/03/2020	1 613,20	-1 613,20	0,00	1 ORDINATEUR XPS 13 7390					**01/01/2025**	**HS**
109916	924 - PSYCHO	21832700	1010	05/02/2020	1 486,57	-1 486,57	0,00	1 MACBOOK AIR 13" ARGENT					**01/01/2025**	**HS**
109917	950 - DSI	21832700	1010	05/02/2020	4 030,96	-4 030,96	0,00	3 IPAD PRO 11" + 3 KEYBOARD					**01/01/2025**	**INUTILISÉ/OBSOLÈTE**

109954	950 - DSI	21832700	1010	29/06/2020	319,95	-319,95	0,00	1 GALAXY A50 EE NOIR 128GO					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109973	920 - ESIX	21832700	1010	01/09/2020	1 110,17	-1 110,17	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5400 CTO	58 - AUTRES	-1 110,17	1 110,17	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
110050	014 - SANTE	21832700	1010	06/10/2020	1 103,41	-1 103,41	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LAT 7410+ ACCESSOIRE					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
110064	950 - DSI	21832700	1010	07/10/2020	2 483,11	-2 483,11	0,00	2 IPHONE XR NOIR 64 GO + 2 IPHONE XR BLEU 64 GO					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
110178	950 - DSI	21832700	1010	10/11/2020	1 795,41	-1 795,41	0,00	1 IPHONE 11 NOIR 128 GO + 1 IPHONE 11 NOIR 256 GO					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
110199	950 - DSI	21832700	1010	13/11/2020	57 967,15	-57 967,15	0,00	4 COMMUTATEUR ETHERNET+4 GARRANTIES+ ACCESSOIRES	52 - REGIONS	-57 967,15	57 967,15	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
110893	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	28/06/2021	12 537,56	-10 499,49	2 038,07	11 PC PORTABLE DELL LATITUDE 5520 + ACCESSOIRES					01/01/2025	VENDU
		21832700			1 234 389,18	-1 232 351,11	2 038,07			-570 493,97	570 493,97	0,00		
105283	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	04/12/2015	2 070,28	-1 879,14	191,14	MOBILIER GEA : PLAN D'ANGLE + CAISSON S,1068					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105284	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	04/12/2015	1 749,57	-1 588,04	161,53	MOBILIER GEA : PLAN D'ANGLE + CAISSON S,1070					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105285	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	04/12/2015	1 870,06	-1 697,40	172,66	MOBILIER GEA : PLAN D'ANGLE + CHAISES VISIT S,1072					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105286	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	04/12/2015	2 061,51	-1 871,17	190,34	MOBILIER GEA : PLAN DROIT + SIEGES S,1073					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105287	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	04/12/2015	88,38	-80,22	8,16	MOBILIER GEA : EXTENSION SUR PIED S,1074					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105322	971 - CARRE INTERNATIONAL	21847000	1010	21/10/2016	12 108,84	-9 925,81	2 183,03	AMENAGEMENT CENTRE RESSOURCES LANGUES MLI					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108666	951 - SCD	21847000	1010	05/03/2019	1 023,49	-596,43	427,06	6 TABLETTE MOBILES MULTIMEDIA					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108692	012 - HSS	21847000	1010	19/03/2019	991,81	-574,16	417,65	1 FAUTEUIL ERGONOMIQUE FERN					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109840	924 - PSYCHO	21847000	1010	09/07/2020	1 000,51	-448,37	552,14	1 FAUTEUIL DE BUREAU MOJO TISSU BLEU					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
111189	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	01/09/2021	1 942,94	-453,52	1 489,42	13 FAUTEUILS TISSUS + 3 VESTIAIRE 1 COL 4 CASIERS					01/01/2025	VENDU
111284	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	06/01/2022	3 574,32	-709,97	2 864,35	13 TABLES INFORMATIQUES					01/01/2025	VENDU
		21847000			28 481,71	-19 824,23	8 657,48			0,00	0,00	0,00		
100530	013 - SCIENCES	21887000	1010	11/12/2009	1 485,97	-1 485,97	0,00	Adoucisseur duplex 2*28 litres					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100543	013 - SCIENCES	21887000	1010	29/09/2013	1 085,63	-1 085,63	0,00	1 APPAREIL PHOTO FUJIFILM + HOUSE + 2 BATTERIES +					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100548	950 - DSI	21887000	1010	11/12/2015	10 801,71	-9 783,68	1 018,03	VISIOCONFÉRENCE + ACCESSOIRES	56 - UNION EUROPEENNE	-10 801,71	9 783,68	-1 018,03	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105383	950 - DPL	21887000	1010	31/03/2009	84 512,22	-84 512,22	0,00	1ER EQUIPEMENT CEMU CONTROLE D'ACCES C, 3						
105799	013 - SCIENCES	21887000	1010	01/04/2010	1 127,00	-1 127,00	0,00	DEBROUSSAILLEUSE A DOS DEM ELECT					01/01/2025	HS
105807	950 - DSI	21887000	1010	15/06/2010	1 192,32	-1 192,32	0,00	MISE EN PLACE PLATINE TELEPHONIQUE PTRC 60-C-1					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105825	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	15/10/2010	13 787,49	-13 787,49	0,00	"7 MONITEURS LCD NOIR SONY 40"" WXGA"	51 - ETAT	-13 787,49	13 787,49	0,00	01/01/2025	HS
105844	950 - DSI	21887000	1010	13/12/2010	2 249,68	-2 249,68	0,00	1 TRANSMETTEUR + 1 RECEPTEUR EXTRON + MONOMODE	52 - REGIONS	-2 249,68	2 249,68	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105880	950 - DSI	21887000	1010	20/05/2011	7 697,70	-7 697,70	0,00	4 VIDEOPROJECTEURS 4200 LUMENS XGA SONY					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105883	956 - CREC	21887000	1010	01/07/2011	2 002,58	-2 002,58	0,00	1 ARMOIRE DE SECURITE VENTILEE 2 PORTES PLEINES					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105901	011 - SEGGAT	21887000	1010	23/11/2011	7 225,13	-7 225,13	0,00	3 VIDEOPROJECTEURS 2300 LUMENS XGA SONY + EQUIPEME					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105912	956 - CREC	21887000	1010	29/11/2011	2 949,52	-2 949,52	0,00	1 MOTEUR F9,9FMHL YAMAHA					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105932	153 - IUT ALENCON	21887000	1010	27/02/2012	8 776,43	-8 776,43	0,00	1 Visioconférence + 1 vidéoprojecteur, 1 HP 2, con					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105986	950 - DSI	21887000	1010	03/06/2013	1 842,47	-1 842,47	0,00	1 VIDEOPROJET 1 EXT 1 ISOL	52 - REGIONS	-1 842,47	1 842,47	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106004	950 - DSI	21887000	1010	04/11/2013	2 254,78	-2 254,78	0,00	ECRAN ELECTR VIDEOPROJEC UNIT CONTR P/S3 305/					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106041	153 - IUT ALENCON	21887000	1010	01/04/2014	19 677,97	-19 677,97	0,00	MATERIEL POUR LABO LANGUE BOO2					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106046	950 - DSI	21887000	1010	10/04/2014	971,88	-971,88	0,00	Vidéoprojecteur+équipement,					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106048	950 - DSI	21887000	1010	23/06/2014	8 776,68	-8 776,68	0,00	61 POSTES NUMERIQUES AVAYA 1416	52 - REGIONS	-8 776,68	8 776,68	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106057	980 - INSPE	21887000	1010	02/09/2014	1 995,00	-1 995,00	0,00	KIT DEFIBIRLATEUR G3 ESPE ST LO GYMNASE	53 - DEPARTEMENTS	-1 995,00	1 995,00	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106059	950 - DSI	21887000	1010	03/09/2014	5 533,20	-5 533,20	0,00	DEPAEPE PREMIUM 200 300 téléph p/PFRS	52 - REGIONS	-5 533,20	5 533,20	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106063	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	19/09/2014	2 176,64	-2 176,64	0,00	Vidéoprojecteur + access p/salle TD + tableau					01/01/2025	HS
106071	950 - DSI	21887000	1010	24/09/2014	2 609,10	-2 609,10	0,00	funktel da office dect 15 TELEPHONES P/PFRS	52 - REGIONS	-2 609,10	2 609,10	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106087	950 - DSI	21887000	1010	28/11/2014	2 347,42	-2 347,42	0,00	Equipement Salle S3416, VIDEOPROJECTEUR ACCESSOIRE					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106088	153 - IUT ALENCON	21887000	1010	28/11/2014	2 046,16	-2 046,16	0,00	Vidéoprojecteur POUR AMPHI 2					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106120	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	16/04/2015	5 230,80	-5 080,32	150,48	VISIOCONFERENCE 720P HD CODEC					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106126	950 - DSI	21887000	1010	24/06/2015	5 817,46	-5 540,13	277,33	MAT AUDIOVISUEL P/AMPHI DAURE					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106128	950 - DSI	21887000	1010	13/07/2015	4 517,97	-4 279,08	238,89	VIDEOPRO, EMETTEUR, RECEPTEUR AMPHI MATHS	52 - REGIONS	-4 517,97	4 279,08	-238,89	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106129	950 - DSI	21887000	1010	13/07/2015	2 884,52	-2 731,99	152,53	VIDEOPRO EMETTEUR RECEPTEUR POUR AMPHI CHIMIE	52 - REGIONS	-1 008,54	955,21	-53,33	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106137	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	24/08/2015	22 156,90	-20 730,36	1 426,54	RENOUVELLEMENT TELEPHONE IUT CHERBOURG	57 - AUTRES ORGANISMES	-22 156,90	20 730,36	-1 426,54	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106143	011 - SEGGAT	21887000	1010	25/09/2015	4 961,97	-4 599,00	362,97	1 MATERIEL VISIOCONF + CAMERA + MICRO ET TELECDE					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106173	961 - SUAPS	21887000	1010	03/12/2015	1 200,00	-1 089,53	110,47	FLOCAGE DU BATEAU J80 (VOIR FICHE 14129)					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106177	980 - INSPE	21887000	1010	11/12/2015	5 696,64	-5 159,75	536,89	LIAISON RADIO (CMPT FICHE 14420)					01/01/2025	HS
106289	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	12/12/2016	2 111,05	-1 700,41	410,64	1 VIDEOPROJECTEUR + ECRAN MURAL + 1 ENCEINTE HP					01/01/2025	HS
106294	950 - DSI	21887000	1010	14/11/2016	1 905,88	-1 549,75	356,13	2 CARTES DUPN DE 32 INTERFACES DE POSTES					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106558	950 - DSI	21887000	1010	04/05/2017	1 229,05	-941,82	287,23	1 VIDEOPROJECTEUR 3LCD + 1 MODULE WI-FI					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106625	910 - IAE	21887000	1010	05/07/2017	941,38	-705,40	235,98	1 CONSOLE DE MIXAGE+ 1 WEBCAM HD+ 1 ENSEMBLE MICRO	58 - AUTRES	-933,98	699,85	-234,13	01/01/2025	HS
106629	910 - IAE	21887000	1010	22/09/2017	533,33	-388,08	145,25	1 VIDEOPROJECTEUR 3LCD					01/01/2025	HS
106640	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	06/09/2017	3 405,60	-2 493,09	912,51	1 VIDEOPROJECTEUR WXGA + 1 SELECTEUR MEDIALINK	58 - AUTRES	-3 405,60	2 493,09	-912,51	01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107057	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	30/11/2017	2 551,37	-1 808,33	743,04	1 VIDEOPROJECTEUR 3LCD + 1 ECRAN DE PROJECTION	58 - AUTRES	-2 551,37	1 808,33	-743,04	01/01/2025	HS
107168	910 - IAE	21887000	1010	12/12/2017	1 193,58	-842,06	351,52	MATERIEL POUR UTILISATION ISPRING					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107176	910 - IAE	21887000	1010	15/12/2017	1 913,15	-1 348,12	565,03	1 UNITE DE CONTROLE + 1 SWITCHER 4 ENTREES					01/01/2025	HS
107185	910 - IAE	21887000	1010	15/12/2017	1 905,50	-1 342,72	562,78	INSTALLATION MULTIMEDIA AUVISYS					01/01/2025	HS
107372	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	01/02/2018	1 231,89	-851,87	380,02	FABRICATION ET POSE D'UNE TABLETTE "SNACK"					01/01/2025	HS
107710	950 - DSI	21887000	1010	04/06/2018	3 437,78	-2 261,41	1 176,37	AMENAGEMENT SALLE AUDIOVISUEL					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107712	950 - DSI	21887000	1010	06/06/2018	1 507,62	-990,89	516,73	1 VIDEOPROJECTEUR 3LCD 5500 LUMENS XGA					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107981	950 - DSI	21887000	1010	22/06/2018	14 252,52	-9 305,13	4 947,39	1 SERVEUR MEDIA S5500 EXTENSION AUTOCOMMUTATEUR					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108656	961 - SUAPS	21887000	1010	24/01/2019	1 311,92	-778,88	533,04	FOURNITURE ET POSE 2 CABINES COTE DOUCHES FILLES					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108657	961 - SUAPS	21887000	1010	24/01/2019	1 311,92	-778,88	533,04	FOURNITURE ET POSE 2 CABINES COTE DOUCHES GARCONS					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108658	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	22/01/2019	2 546,15	-1 513,04	1 033,11	1 APPAREIL PHOTO REFLEX CANON + 1 OBJECTIF					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108947	957 - SUMPPS	21887000	1010	24/04/2019	2 803,95	-1 595,56	1 208,39	AMENAGEMENT SALLE DE SOINS					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
110267	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	25/11/2020	3 753,60	-1 539,43	2 214,17	1 SYSTEME VISIOCONFERENCE COMPLET+ ACCESSOIRES					01/01/2025	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
110950	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	28/09/2021	3 148,08	-711,56	2 436,52	1 KIT DE PRESENTATION SANS FIL + 1 MONITEUR 65					01/01/2025	VENDU
		21887000			300 586,26	-276 763,24	23 823,02			-82 169,69	77 543,22	-4 626,47		
	SOUS-TOTAL 1010				2 060 882,70	-2 019 494,71	41 387,99			-881 772,08	877 145,61	-4 626,47		
	SOUS-TOTAL 1030				34 088,54	-15 479,34	18 609,20			0,00	0,00	0,00		
	TOTAL GÉNÉRAL				2 094 971,24 €	-2 034 974,05 €	59 997,19 €			-881 772,08 €	877 145,61 €	-4 626,47 €		

SORTIE DE L'INVENTAIRE COMPTABLE DES BIENS AYANT UNE VNC A ZERO

M.A.J 27/06/2025 Société : 1010

Immo	Composante	Compte comptable	Société	Date mise en service	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Désignation de l'immobilisation	Subvention	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Date d'analyse	Motif
100576	151 - IUT CAEN	20531000	1010	02/04/2014	1 631,14	-1 631,14	0,00	Licence LabVIEW					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
100587	012 - HSS	20531000	1010	04/11/2014	1 824,00	-1 824,00	0,00	Android Pro + team licence LOGICIEL LICENCE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
100588	151 - IUT CAEN	20531000	1010	09/12/2014	2 500,00	-2 500,00	0,00	Jeu de la GPAO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
100592	950 - DSI	20531000	1010	16/12/2014	6 720,00	-6 720,00	0,00	logiciel Mascot protein					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
100593	950 - DSI	20531000	1010	24/11/2014	1 074,00	-1 074,00	0,00	comsol AC/DC module LOGICIEL					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
100594	950 - DSI	20531000	1010	24/11/2014	1 074,00	-1 074,00	0,00	comsol Heat Tranfer Module LOGICIEL					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
100595	950 - DSI	20531000	1010	24/11/2014	2 034,00	-2 034,00	0,00	comsol multiphysics LOGICIEL					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
100600	950 - DSI	20531000	1010	05/12/2014	3 474,90	-3 474,90	0,00	logiciel photomodeler motion					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		20531000			20 332,04	-20 332,04	0,00			0,00	0,00	0,00		
101291	950 - DPL	21511700	1010	02/02/2009	4 942,68	-4 942,68	0,00	Travaux LOI SAE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
101300	013 - SCIENCES	21511700	1010	18/12/2009	2 113,33	-2 113,33	0,00	Remplacement clim selon devis112709					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
101301	013 - SCIENCES	21511700	1010	18/12/2009	6 219,20	-6 219,20	0,00	Climatiseur,puissance 10KW selon devis					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		21511700			13 275,21	-13 275,21	0,00			0,00	0,00	0,00		
102746	980 - INSPE	21557000	1010	13/03/2009	1 042,62	-1 042,62	0,00	PLATE FORM,					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102750	950 - DPL	21557000	1010	15/09/2009	6 458,40	-6 458,40	0,00	ECLAIRAGE SECURITE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102761	950 - DPL	21557000	1010	10/11/2009	2 875,66	-2 875,66	0,00	MATERIEL ECLAIRAGE SECURITE *BLOCS*					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102762	950 - DPL	21557000	1010	19/11/2009	853,94	-853,94	0,00	MATERIEL ECLAIRAGE SECURITE *BLOCS*					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102763	153 - IUT ALENCON	21557000	1010	23/11/2009	4 524,62	-4 524,62	0,00	Appareil de prépolissage					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102764	153 - IUT ALENCON	21557000	1010	23/11/2009	4 772,83	-4 772,83	0,00	Porte échantillon motorisé					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102766	153 - IUT ALENCON	21557000	1010	02/12/2009	2 831,41	-2 831,41	0,00	outillage selon document joint					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		21557000			23 359,48	-23 359,48	0,00			0,00	0,00	0,00		
102795	961 - SUAPS	21567000	1010	14/04/2009	2 942,16	-2 942,16	0,00	VOILE DE PARAPENTE (selon devis joint)					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
102796	980 - INSPE	21567000	1010	02/06/2009	1 500,00	-1 500,00	0,00	PIANO NUMERIQUE,					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
103011	961 - SUAPS	21567000	1010	18/09/2009	1 080,00	-1 080,00	0,00	"VELOR DE MISE EN FORME ""SPIBIKE RACER"""					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		21567000			5 522,16	-5 522,16	0,00			0,00	0,00	0,00		
104580	961 - SUAPS	21832700	1010	11/02/2016	724,80	-724,80	0,00	1 TABLETTE APPLE IPAD 2 WIFI 16GO GRIS SIDERAL					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104786	950 - DSI	21832700	1010	01/01/2016	1 206,00	-1 206,00	0,00	1 ORDI DELL PRECISION T7610 BASE CTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105014	961 - SUAPS	21832700	1010	02/12/2016	641,65	-641,65	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 7040					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104555	957 - SSE	21832700	1010	27/01/2016	506,40	-506,40	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 MINI TOUR CTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104556	950 - DSI	21832700	1010	27/01/2016	506,40	-506,40	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 MINI TOUR CTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104557	950 - DSI	21832700	1010	27/01/2016	506,40	-506,40	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 MINI TOUR CTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104564	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104565	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104566	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104567	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104568	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104569	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104570	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104571	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104572	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104573	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104574	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104575	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104576	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104577	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104578	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104579	950 - DSI	21832700	1010	28/01/2016	656,53	-656,53	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 3020 + 1 ÉCRAN DELL 24""P241					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104581	980 - INSPE	21832700	1010	27/01/2016	706,80	-706,80	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 9020 MINI TOWER P/RESERVE INF					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104582	980 - INSPE	21832700	1010	27/01/2016	706,80	-706,80	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 9020 MINI TOWER P/RESERVE INF					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104583	980 - INSPE	21832700	1010	27/01/2016	706,80	-706,80	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 9020 MINI TOWER P/RESERVE INF					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104584	980 - INSPE	21832700	1010	20/01/2016	1 307,40	-1 307,40	0,00	"1 IMAC 21,5"" I5 BICOEUR P/SERVICE COMMUNICATION"					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104585	151 - IUT CAEN	21832700	1010	01/02/2016	934,25	-934,25	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 9030 AIO BTX P/SECRT DPT INFO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104587	910 - IAE	21832700	1010	29/01/2016	1 118,07	-1 118,07	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK P/ F, LE VIGOUREUX					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104589	980 - INSPE	21832700	1010	01/02/2016	1 083,64	-1 083,64	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK P/C, DEVAUX SERV COMM					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104598	950 - DSI	21832700	1010	12/04/2016	611,71	-611,71	0,00	1 TABLETTE APPLE IPAD 2 WIFI 64GO ARGENT					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104600	013 - SCIENCES	21832700	1010	01/04/2016	1 713,47	-1 713,47	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK + SACOCHE + BATTERIE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104605	950 - DSI	21832700	1010	01/03/2016	4 707,27	-4 707,27	0,00	1 SERVEUR DELL POWEREDGE R630					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104607	012 - HSS	21832700	1010	29/03/2016	1 303,56	-1 303,56	0,00	"1 ORDI PORTABLE MACBOOK AIR 11,6"" CORE i5 + ACCE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104608	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	16/03/2016	1 266,66	-1 266,66	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZBOOK 15G2 + SACOCHE + SOURIS					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104609	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	16/03/2016	660,53	-660,53	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK 650					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104611	961 - SUAPS	21832700	1010	07/04/2016	587,91	-587,91	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK + SACOCHE + SOURIS					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104612	961 - SUAPS	21832700	1010	07/04/2016	838,21	-838,21	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK 650					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104616	151 - IUT CAEN	21832700	1010	09/03/2016	464,80	-464,80	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 9020 MINI TOWER					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104617	151 - IUT CAEN	21832700	1010	09/03/2016	464,80	-464,80	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 9020 MINI TOWER					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104618	151 - IUT CAEN	21832700	1010	09/03/2016	464,80	-464,80	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 9020 MINI TOWER					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104619	151 - IUT CAEN	21832700	1010	09/03/2016	464,80	-464,80	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 9020 MINI TOWER					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104624	964 - EOI	21832700	1010	09/03/2016	634,68	-634,68	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 9020 MINI TOWER + ÉCRAN 23,8					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104625	950 - DSI	21832700	1010	09/03/2016	634,68	-634,68	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 9020 MINI TOWER + ÉCRAN 23,8					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104628	950 - DSI	21832700	1010	17/05/2016	463,98	-463,98	0,00	1 ORDI PORTABLE HP 355 G2 - JOY63EA					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104629	971 - CARRE INTERNATIONAL	21832700	1010	05/04/2016	700,79	-700,79	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104630	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/04/2016	682,03	-682,03	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104631	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/04/2016	682,03	-682,03	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE

104632	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/04/2016	682,03	-682,03	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104633	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/04/2016	682,03	-682,03	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104634	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/04/2016	682,03	-682,03	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104635	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/04/2016	699,09	-699,09	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104636	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/04/2016	699,44	-699,44	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104637	151 - IUT CAEN	21832700	1010	19/04/2016	801,50	-801,50	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104638	151 - IUT CAEN	21832700	1010	19/04/2016	801,49	-801,49	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104639	151 - IUT CAEN	21832700	1010	19/04/2016	801,49	-801,49	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104640	151 - IUT CAEN	21832700	1010	19/04/2016	801,49	-801,49	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104641	151 - IUT CAEN	21832700	1010	19/04/2016	801,49	-801,49	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104642	151 - IUT CAEN	21832700	1010	19/04/2016	801,49	-801,49	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104643	151 - IUT CAEN	21832700	1010	19/04/2016	801,49	-801,49	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104644	151 - IUT CAEN	21832700	1010	19/04/2016	801,49	-801,49	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104645	151 - IUT CAEN	21832700	1010	19/04/2016	801,49	-801,49	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104646	151 - IUT CAEN	21832700	1010	19/04/2016	801,49	-801,49	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104647	151 - IUT CAEN	21832700	1010	19/04/2016	801,49	-801,49	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK i5-5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104648	980 - INSPE	21832700	1010	19/04/2016	667,20	-667,20	0,00	1 ORDI BUREAU DELL OPTIPLEX 7040 SMALL FORM XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104649	980 - INSPE	21832700	1010	19/04/2016	667,20	-667,20	0,00	1 ORDI BUREAU DELL OPTIPLEX 7040 SMALL FORM XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104650	980 - INSPE	21832700	1010	19/04/2016	667,20	-667,20	0,00	1 ORDI BUREAU DELL OPTIPLEX 7040 SMALL FORM XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104657	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	29/04/2016	1 966,80	-1 966,80	0,00	1 SERVEUR POWEREDGE R530	52 - REGION	-1 966,80	1 966,80	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104660	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	29/04/2016	2 776,80	-2 776,80	0,00	1 SERVEUR POWEREDGE R530	52 - REGION	-2 776,80	2 776,80	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104661	910 - IAE	21832700	1010	09/05/2016	1 285,46	-1 285,46	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZBOOK 17G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104667	011 - SEGGAT	21832700	1010	03/05/2016	905,32	-905,32	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZBOOK 15G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104668	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	12/05/2016	1 051,99	-1 051,99	0,00	"1 PC PORTABLE MACBOOK AIR 11,6"" CORE i5"	52 - REGION	-1 051,99	1 051,99	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104669	953 - CEMU	21832700	1010	23/05/2016	3 960,24	-3 960,24	0,00	1 ORDI DELL PRECISION TOWER 7910 XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104671	950 - DSI	21832700	1010	27/01/2016	642,18	-642,18	0,00	1 TABLETTE APPLE IPAD AIR 2 16 GO - GRIS SIDÉRAL					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104672	950 - DSI	21832700	1010	18/04/2016	692,75	-692,75	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840 + CLAVIER					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104673	950 - DSI	21832700	1010	18/04/2016	692,75	-692,75	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840 + CLAVIER					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104686	910 - IAE	21832700	1010	31/05/2016	1 728,00	-1 728,00	0,00	1 ORDI DELL PRECISION TOWER 5810 XCTO + 1 ÉCRAN					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104688	950 - DSI	21832700	1010	19/05/2016	5 354,56	-5 354,56	0,00	"8 ORDIS OPTIPLEX 7040 XCTO + 8 ÉCRANS DELL 19"""	51 - ETAT	-5 354,56	5 354,56	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104690	950 - DSI	21832700	1010	19/05/2016	2 007,96	-2 007,96	0,00	"3 ORDIS OPTIPLEX 7040 XCTO + 3 ÉCRANS DELL 19"""	51 - ETAT	-2 007,96	2 007,96	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104691	950 - DSI	21832700	1010	31/05/2016	2 450,00	-2 450,00	0,00	1 SERVEUR POWEREDGE R730 P/GREYC					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104692	950 - DSI	21832700	1010	31/05/2016	2 450,00	-2 450,00	0,00	1 SERVEUR POWEREDGE R730 P/GREYC					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104698	950 - DSI	21832700	1010	01/06/2016	1 380,30	-1 380,30	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840 + VALISE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104699	950 - DSI	21832700	1010	01/06/2016	737,36	-737,36	0,00	4 ÉCRANS (PUHT : 184,34 €) LMNO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104700	151 - IUT CAEN	21832700	1010	16/06/2016	4 658,56	-4 658,56	0,00	"8 ORDIS OPTIPLEX 7040 + 8 ÉCRANS DELL 17"""					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104701	151 - IUT CAEN	21832700	1010	16/06/2016	4 658,56	-4 658,56	0,00	"8 ORDIS OPTIPLEX 7040 + 8 ÉCRANS DELL 17"""					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104702	151 - IUT CAEN	21832700	1010	16/06/2016	2 329,28	-2 329,28	0,00	"4 ORDIS OPTIPLEX 7040 + 4 ÉCRANS DELL 17"""					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104703	151 - IUT CAEN	21832700	1010	16/06/2016	2 329,28	-2 329,28	0,00	"4 ORDIS OPTIPLEX 7040 + 4 ÉCRANS DELL 17"""					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104704	980 - INSPE	21832700	1010	02/06/2016	7 502,40	-7 502,40	0,00	12 ORDIS DELL OPTIPLEX 7040 XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104705	980 - INSPE	21832700	1010	02/06/2016	8 752,80	-8 752,80	0,00	12 ORDIS DELL OPTIPLEX 7040 XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104710	953 - CEMU	21832700	1010	02/02/2016	1 230,25	-1 230,25	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840 + VALISE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104714	950 - DSI	21832700	1010	26/05/2016	5 874,00	-5 874,00	0,00	1 SERVEUR POWEREDGE R630	52 - REGION	-5 874,00	5 874,00	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104715	950 - DSI	21832700	1010	26/05/2016	5 874,00	-5 874,00	0,00	1 SERVEUR POWEREDGE R630	52 - REGION	-5 874,00	5 874,00	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104718	950 - DSI	21832700	1010	19/05/2016	707,60	-707,60	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 7040 + ÉCRAN P2414H 23,8"""					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104719	950 - DSI	21832700	1010	19/05/2016	707,60	-707,60	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 7040 + ÉCRAN P2414H 23,8"""					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104720	950 - DSI	21832700	1010	19/05/2016	707,60	-707,60	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 7040 + ÉCRAN P2414H 23,8"""					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104722	950 - DSI	21832700	1010	01/06/2016	2 011,44	-2 011,44	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 5810 XCTO BASE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104723	950 - SERVICE GENERAUX	21832700	1010	04/05/2016	736,48	-736,48	0,00	1 TÉLÉPHONE IPHONE 6S PLUS GRIS 16GO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104724	950 - SERVICE GENERAUX	21832700	1010	27/04/2016	643,68	-643,68	0,00	1 TÉLÉPHONE IPHONE 6S PLUS GRIS 16GO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104725	151 - IUT CAEN	21832700	1010	07/06/2016	905,45	-905,45	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104726	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	21/06/2016	8 633,51	-8 633,51	0,00	ÉQUIPEMENT RÉSEAU DELL NETWORKING N2048					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104728	950 - DSI	21832700	1010	16/06/2016	1 207,29	-1 207,29	0,00	"1 MACBOOK PRO 13,3"" CORE i5 + ACCESSOIRES"					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104729	910 - IAE	21832700	1010	22/06/2016	772,32	-772,32	0,00	1 ORDI PORTABLE HP IDS UMA i5 5300U					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104730	910 - IAE	21832700	1010	22/06/2016	1 456,47	-1 456,47	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZBOOK 15G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104732	151 - IUT CAEN	21832700	1010	16/06/2016	1 243,06	-1 243,06	0,00	1 COMMUTATEUR DELL NETWORKING N2048					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104733	151 - IUT CAEN	21832700	1010	04/07/2016	7 248,14	-7 248,14	0,00	5 COMMUTATEURS DELL NETWORKING N2048					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104734	950 - DSI	21832700	1010	21/06/2016	734,28	-734,28	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK 640 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104737	980 - INSPE	21832700	1010	11/05/2016	711,60	-711,60	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 7040 + ÉCRAN 23,8"" P2414H"					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104738	980 - INSPE	21832700	1010	11/05/2016	711,60	-711,60	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 7040 + ÉCRAN 23,8"" P2414H"					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104739	012 - HSS	21832700	1010	13/07/2016	6 540,00	-6 540,00	0,00	1 CONVERTISSEUR ANALOGIQUE NUM VICON 64 CANAUX					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104740	151 - IUT CAEN	21832700	1010	18/07/2016	9 377,66	-9 377,66	0,00	16 ORDI OPTIPLEX 7040 P/SALLE 35 STID	52 - REGION	-9 377,66	9 377,66	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104741	151 - IUT CAEN	21832700	1010	27/06/2016	724,66	-724,66	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104742	914 - STAPS	21832700	1010	30/06/2016	651,37	-651,37	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITE BOOK 820					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104747	014 - SANTE	21832700	1010	27/06/2016	1 562,40	-1 562,40	0,00	"1 ORDI DELL OPTIPLEX 7040 + 2 ÉCRAN 19"" P1914S"					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104748	907 - LVE	21832700	1010	16/06/2016	1 391,10	-1 391,10	0,00	"1 MACBOOK 12"" RETINA GRIS SIDÉRAL"					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104752	950 - DSI	21832700	1010	02/05/2016	5 422,80	-5 422,80	0,00	1 SERVEUR POWEREDGE R630	52 - REGION	-5 422,80	5 422,80	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104753	950 - DSI	21832700	1010	02/05/2016	5 422,80	-5 422,80	0,00	1 SERVEUR POWEREDGE R630	52 - REGION	-5 422,80	5 422,80	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104758	012 - HSS	21832700	1010	19/07/2016	396,12	-396,12	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 3040 MICRO XCTO INTEL i3					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104759	012 - HSS	21832700	1010	19/07/2016	519,18	-519,18	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 3040 MICRO XCTO INTEL i5					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104760	012 - HSS	21832700	1010	19/07/2016	1 015,97	-1 015,97	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ZOOK 15G3					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104762	011 - SEGGAT	21832700	1010	08/07/2016	715,82	-715,82	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 820 G3					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104763	011 - SEGGAT	21832700	1010	08/07/2016	1 016,58	-1 016,58	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK 640 G3					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104776	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	06/07/2016	738,80	-738,80	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK 650 G2	57 - AUTRES ORGANISMES	-738,80	738,80	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104779	950 - DSI	21832700	1010	03/05/2016	335,24	-335,24	0,00	17 CABLES ADAPTATEURS DISPLAY VERS VGA					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104783	950 - DSI	21832700	1010	19/08/2016	540,80	-540,80	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK 820					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104784	950 - DSI	21832700	1010	23/08/2016	1 967,33	-1 967,33	0,00	1 ORDI PORTABLE ZBOOK STUDIO	57 - AUTRES ORGANISMES	-1 967,33	1 967,33	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE

104785	151 - IUT CAEN	21832700	1010	06/07/2016	766,83	-766,83	0,00	"1 TABLETTE IPAD PRO 9,7"" WIFI 32GO GRIS SIDERAL"					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104787	923 - MRSH	21832700	1010	29/08/2016	7 242,00	-7 242,00	0,00	1 SERVEUR DELL POWEREDGE R730XD					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104788	011 - SEGGAT	21832700	1010	07/09/2016	1 027,11	-1 027,11	0,00	"1 ORDI DELL PRECISION 5810TOUR + ECRAN 23"""					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104789	011 - SEGGAT	21832700	1010	07/09/2016	1 027,11	-1 027,11	0,00	"1 ORDI DELL PRECISION 5810TOUR + ECRAN 23"""					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104791	907 - LVE	21832700	1010	09/09/2016	595,65	-595,65	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 640 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104792	950 - DSI	21832700	1010	05/09/2016	1 117,44	-1 117,44	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITE BOOK 840					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104793	950 - DSI	21832700	1010	05/09/2016	1 117,44	-1 117,44	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITE BOOK 840					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104795	950 - DSI	21832700	1010	23/08/2016	1 165,74	-1 165,74	0,00	"1 MACBOOKPRO 13,3"""					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104796	950 - DSI	21832700	1010	23/08/2016	1 667,05	-1 667,05	0,00	"1 IMAC 27"" RETINA"					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104797	950 - DSI	21832700	1010	23/08/2016	2 273,91	-2 273,91	0,00	"1 MACBOOK Pro 15,4"" RETINA"					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104798	950 - DSI	21832700	1010	23/08/2016	1 832,94	-1 832,94	0,00	"1 MACBOOKPRO 15,4"" RETINA"					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104800	151 - IUT CAEN	21832700	1010	05/09/2016	484,36	-484,36	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104801	151 - IUT CAEN	21832700	1010	05/09/2016	484,36	-484,36	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104802	923 - MRSH	21832700	1010	08/09/2016	6 471,00	-6 471,00	0,00	1 SERVEUR DELL POWEREDGE R730XD	51 - ETAT	-6 471,00	6 471,00	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104803	923 - MRSH	21832700	1010	08/09/2016	6 471,00	-6 471,00	0,00	1 SERVEUR DELL POWEREDGE R730XD	51 - ETAT	-6 471,00	6 471,00	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104807	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	338,31	-338,31	0,00	1 TABLETTE HP PROSLATE 10 EE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104808	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	338,31	-338,31	0,00	1 TABLETTE HP PROSLATE 10 EE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104809	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	338,31	-338,31	0,00	1 TABLETTE HP PROSLATE 10 EE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104810	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	338,31	-338,31	0,00	1 TABLETTE HP PROSLATE 10 EE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104811	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	338,32	-338,32	0,00	1 TABLETTE HP PROSLATE 10 EE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104812	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	338,32	-338,32	0,00	1 TABLETTE HP PROSLATE 10 EE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104813	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	338,32	-338,32	0,00	1 TABLETTE HP PROSLATE 10 EE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104815	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	629,66	-629,66	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOK 820					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104816	950 - DSI	21832700	1010	08/09/2016	629,65	-629,65	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 640 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104817	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	486,79	-486,79	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104818	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	486,79	-486,79	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104819	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	486,79	-486,79	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104820	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	486,79	-486,79	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104821	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	486,79	-486,79	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104822	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	486,80	-486,80	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104823	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	486,80	-486,80	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104824	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/08/2016	486,80	-486,80	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104829	923 - MRSH	21832700	1010	08/09/2016	5 734,00	-5 734,00	0,00	1 COMMUTATEUR SWITCH DELL NETWORKING N4064					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104830	923 - MRSH	21832700	1010	08/09/2016	5 734,00	-5 734,00	0,00	1 COMMUTATEUR SWITCH DELL NETWORKING N4064					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104837	923 - MRSH	21832700	1010	22/09/2016	6 086,00	-6 086,00	0,00	1 SERVEUR DELL POWEREDGE R730XD					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104838	012 - HSS	21832700	1010	19/09/2016	997,40	-997,40	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7440 AIO XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104839	923 - MRSH	21832700	1010	29/08/2016	5 734,00	-5 734,00	0,00	1 COMMUTATEUR SWITCH DELL NETWORKING N4064					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104840	980 - INSPE	21832700	1010	20/09/2016	601,20	-601,20	0,00	ESPE : 1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7440 MINI TOUT XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104841	980 - INSPE	21832700	1010	20/09/2016	601,20	-601,20	0,00	ESPE : 1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7440 MINI TOUT XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104842	980 - INSPE	21832700	1010	20/09/2016	601,20	-601,20	0,00	ESPE : 1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7440 MINI TOUT XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104843	980 - INSPE	21832700	1010	20/09/2016	601,20	-601,20	0,00	ESPE : 1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7440 MINI TOUT XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104844	980 - INSPE	21832700	1010	20/09/2016	601,20	-601,20	0,00	ESPE : 1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7440 MINI TOUT XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104845	950 - DSI	21832700	1010	20/09/2016	927,64	-927,64	0,00	DSI : 1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104846	950 - DSI	21832700	1010	20/09/2016	927,64	-927,64	0,00	DSI : 1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104847	980 - INSPE	21832700	1010	26/09/2016	541,80	-541,80	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7040 MINI TOUR XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104848	980 - INSPE	21832700	1010	26/09/2016	541,80	-541,80	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7040 MINI TOUR XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104849	980 - INSPE	21832700	1010	26/09/2016	541,80	-541,80	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7040 MINI TOUR XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104850	980 - INSPE	21832700	1010	26/09/2016	541,80	-541,80	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7040 MINI TOUR XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104851	980 - INSPE	21832700	1010	26/09/2016	541,80	-541,80	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7040 MINI TOUR XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104852	980 - INSPE	21832700	1010	26/09/2016	541,80	-541,80	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7040 MINI TOUR XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104853	980 - INSPE	21832700	1010	26/09/2016	541,80	-541,80	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7040 MINI TOUR XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104854	980 - INSPE	21832700	1010	26/09/2016	541,80	-541,80	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7040 MINI TOUR XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104855	950 - DSI	21832700	1010	26/09/2016	4 053,00	-4 053,00	0,00	5 ORDINATEUR OPTIPLEX 7040 MINI TOUR (PU 810,60)					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104856	151 - IUT CAEN	21832700	1010	21/09/2016	3 535,68	-3 535,68	0,00	6 ORDINATEURS OPTIPLEX 7040 (PU 589,28)					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104858	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	30/09/2016	577,20	-577,20	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7040 XCTO	52 - REGION	-577,20	577,20	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104859	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	30/09/2016	577,20	-577,20	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7040 XCTO	52 - REGION	-577,20	577,20	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104863	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	2 779,04	-2 779,04	0,00	4 ORDINATEUR OPTIPLEX XCTO (PU 694,76)	57 - AUTRES ORGANISMES	-2 779,04	2 779,04	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104864	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	694,76	-694,76	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104865	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	694,76	-694,76	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104866	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	1 389,52	-1 389,52	0,00	2 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO (PU 694,76)	57 - AUTRES ORGANISMES	-1 389,52	1 389,52	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104867	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	694,76	-694,76	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104868	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	694,76	-694,76	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104869	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	694,76	-694,76	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104870	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	694,76	-694,76	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104871	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	694,76	-694,76	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104872	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	694,76	-694,76	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104873	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	694,76	-694,76	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104874	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	694,76	-694,76	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104875	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	694,76	-694,76	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104876	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	694,76	-694,76	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104877	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	694,76	-694,76	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104878	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	694,76	-694,76	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104879	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2016	694,76	-694,76	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104882	950 - DSI	21832700	1010	30/09/2016	1 487,61	-1 487,61	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK 840					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104883	950 - DSI	21832700	1010	30/09/2016	1 487,61	-1 487,61	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK 840					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104885	950 - DSI	21832700	1010	10/10/2016	987,60	-987,60	0,00	1 ORDINATEUR DELL OPTIPLEX AIO XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104888	950 - DSI	21832700	1010	06/10/2016	811,95	-811,95	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE

104891	924 - PSYCHOLOGIE	21832700	1010	22/09/2016	1 970,32	-1 970,32	0,00	"1 MACBOOK PRO 13""3 RETINA CORE"					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104895	950 - DSI	21832700	1010	06/09/2016	977,40	-977,40	0,00	1 ORDI OPTIPLEX MINITOUR XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104896	910 - IAE	21832700	1010	20/10/2016	1 098,37	-1 098,37	0,00	1 ORDI PORTABLE ZBOOK 15 G3					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104898	980 - INSPE	21832700	1010	12/10/2016	999,30	-999,30	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK 840					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104899	980 - INSPE	21832700	1010	24/08/2016	6 532,64	-6 532,64	0,00	MAT INFO RESEAU WIFI DELL NETWORKING					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104907	950 - DSI	21832700	1010	26/10/2016	1 511,23	-1 511,23	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK 840					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104909	014 - SANTE	21832700	1010	19/10/2016	664,30	-664,30	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK 840					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104910	014 - SANTE	21832700	1010	19/10/2016	664,30	-664,30	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK 840					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104911	950 - DSI	21832700	1010	29/08/2016	6 554,00	-6 554,00	0,00	10 ORDIS OPTIPLEX 7040 P/SERVICES CENTRAUX					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104914	980 - INSPE	21832700	1010	03/10/2016	4 558,26	-4 558,26	0,00	7 TABLETTES HP PRO SLATE 8W (PU 651,18)					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104915	950 - DSI	21832700	1010	19/10/2016	1 733,05	-1 733,05	0,00	"1 MACBOOK AIR 13'3"" Core i5 bic?ur 1,6GHZ/8GO/25					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104916	950 - DSI	21832700	1010	21/10/2016	2 870,20	-2 870,20	0,00	"1 MACBOOK PRO 15,4"" RETINA CORE 25GHZ/16GO/512G0					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104917	151 - IUT CAEN	21832700	1010	30/09/2016	1 877,90	-1 877,90	0,00	"1 IMAC 27"" RETINA 5K CORE I5 3,2GHZ/8GO/1TO FUSI					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104918	151 - IUT CAEN	21832700	1010	09/11/2016	3 858,51	-3 858,51	0,00	CONTRAT GARANTIE SERVEUR LISIEUX (CPLT F,11498)					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104919	151 - IUT CAEN	21832700	1010	09/11/2016	3 858,51	-3 858,51	0,00	CONTRAT GARANTIE SERVEUR VIRE (CPLT F,11498)					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104920	950 - DSI	21832700	1010	21/09/2016	953,25	-953,25	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 7040 MINITOUR XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104922	012 - HSS	21832700	1010	02/11/2016	1 432,80	-1 432,80	0,00	2 ORDI OPTIPLEX 7040 COMPACT XCTO (PU 716,40)					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104923	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/11/2016	2 102,50	-2 102,50	0,00	3 ORDINATEUR OPTIPLEX 7040 XCTO (PU 700,83)					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104924	910 - IAE	21832700	1010	10/10/2016	1 204,80	-1 204,80	0,00	"1 MACBOOK AIR 11,6"" CORE I5 1,6GHZ/4GO/256GO FLA					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104926	151 - IUT CAEN	21832700	1010	24/10/2016	8 979,56	-8 979,56	0,00	15 ORDI OPTIPLEX 7040 SMALL FACTOR XCTO + 1 ECRAN					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104932	151 - IUT CAEN	21832700	1010	03/11/2016	5 034,40	-5 034,40	0,00	8 ORDINATEUR OPTIPLEX 7040 XCTO (PU 629,30)					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104933	950 - DSI	21832700	1010	07/11/2016	2 380,03	-2 380,03	0,00	"1 IPAD PRO 12,9"" WI-FI 32GO ARGENT"	52 - REGION	-2 380,03	2 380,03	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104937	151 - IUT CAEN	21832700	1010	03/11/2016	1 214,63	-1 214,63	0,00	1 ORDI ELITEBOOK 840					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104938	151 - IUT CAEN	21832700	1010	03/11/2016	1 214,64	-1 214,64	0,00	1 ORDI ZBOOK 17 G3					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104939	151 - IUT CAEN	21832700	1010	03/11/2016	1 214,64	-1 214,64	0,00	1 ORDI ZBOOK 17 G3					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104940	914 - STAPS	21832700	1010	27/10/2016	2 654,70	-2 654,70	0,00	25 CARTE SON PCI5 + 25 CASQUE SC260	52 - REGION	-2 654,70	2 654,70	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104950	980 - INSPE	21832700	1010	20/10/2016	6 474,60	-6 474,60	0,00	9 ORDIS OPTIPLEX MINITOUR XCTO (PU 719,40)					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104951	956 - CREC	21832700	1010	04/11/2016	2 953,11	-2 953,11	0,00	1 ORDI DELL PRECISION 5810 TOUR BASE XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104952	011 - SEGGAT	21832700	1010	04/11/2016	1 259,40	-1 259,40	0,00	2 ORDIS OPTIPLEX 7040 MINITOUR XCTO (PU 629,70)					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104953	950 - DSI	21832700	1010	17/11/2016	914,44	-914,44	0,00	1 ORDI ZBOOK 15 G3					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104960	151 - IUT CAEN	21832700	1010	19/01/2016	394,28	-394,28	0,00	1 IPHONE 5S ARGENT 16GO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104964	151 - IUT CAEN	21832700	1010	09/11/2016	7 441,40	-7 441,40	0,00	10 ORDI OPTIPLEX 7040 FORMAT XCTO (PU 744,14)					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104965	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	08/11/2016	9 675,00	-9 675,00	0,00	15 ORDI OPTIPLEX 7040 FORMAT XCTO (PU 645,00)					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104966	977 - CURB	21832700	1010	09/11/2016	1 654,11	-1 654,11	0,00	1 ORDI DELL PRECISION 5810 TOUR BASE XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104967	923 - MRSH	21832700	1010	25/11/2016	6 000,00	-6 000,00	0,00	12 MODULE DE MEMOIRE DE REMPLACEMENT (PU 500,00)	51 - ETAT	-6 000,00	6 000,00	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104971	977 - CURB	21832700	1010	22/11/2016	445,00	-445,00	0,00	"2 ECRAN DELL 23"" MONITOR P2317H"					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104972	977 - CURB	21832700	1010	22/11/2016	445,00	-445,00	0,00	"2 ECRAN DELL 27"" MONITOR P2717H"					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104974	014 - SANTE	21832700	1010	22/11/2016	1 465,97	-1 465,97	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK REVO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104976	012 - HSS	21832700	1010	22/11/2016	835,33	-835,33	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104977	012 - HSS	21832700	1010	21/11/2016	620,91	-620,91	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650G2 LASLAR					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104980	151 - IUT CAEN	21832700	1010	18/11/2016	2 264,32	-2 264,32	0,00	"16 ECRAN DELL 22 MONITOR E2216H 21,5"" (PU 141,52					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104981	910 - IAE	21832700	1010	18/11/2016	1 545,62	-1 545,62	0,00	1 ORDI DELL PRECISION 5810 TOUR XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104983	014 - SANTE	21832700	1010	28/11/2016	574,34	-574,34	0,00	1 PC PROBOOK 640 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104987	014 - SANTE	21832700	1010	22/11/2016	508,20	-508,20	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3040 PETIT FORMAT XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104988	014 - SANTE	21832700	1010	22/11/2016	508,20	-508,20	0,00	1 ORDI OPTIPLEX 3040 PETIT FORMAT XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104991	950 - DSI	21832700	1010	28/11/2016	821,50	-821,50	0,00	"1 ORDI OPTIPLEX 7040 COMPACT XCTO + 1 ECRAN 23,8"					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104993	950 - DSI	21832700	1010	22/11/2016	872,00	-872,00	0,00	1 ORDI DELL PRECISION 3620 TOUR XCTO + 1 ECRAN					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104996	950 - DSI	21832700	1010	30/11/2016	440,95	-440,95	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
104999	012 - HSS	21832700	1010	22/11/2016	856,77	-856,77	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105002	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	29/11/2016	1 690,80	-1 690,80	0,00	"1 OPTIPLEX 7040 COMPACT XCTO +1 ECRAN DELL 23,8""					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105003	950 - DSI	21832700	1010	27/06/2016	7 211,00	-7 211,00	0,00	1 SERVEUR POWEREDGE R730XD	51 - ETAT	-7 211,00	7 211,00	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105006	012 - HSS	21832700	1010	28/11/2016	838,20	-838,20	0,00	1 ORDI DELL OPTIPLEX 7040 FORMAT COMPACT XCTO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105007	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	30/11/2016	3 588,00	-3 588,00	0,00	4 ORDI OPTIPLEX 7040 FORMAT COMPACT XCTO PU 696,60					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105008	011 - SEGGAT	21832700	1010	23/11/2016	1 433,76	-1 433,76	0,00	1 TABLETTE HP X2 1012					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105010	910 - IAE	21832700	1010	28/11/2016	687,40	-687,40	0,00	1 PC PORTABLE ELITEBOOK 820					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105012	950 - DSI	21832700	1010	25/11/2016	7 081,80	-7 081,80	0,00	10 ORDI OPTIPLEX COMPZCT XCTO (PU 708,18)					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105015	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	01/12/2016	612,96	-612,96	0,00	1 PC PORTABLE HP PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105016	910 - IAE	21832700	1010	28/11/2016	724,62	-724,62	0,00	1 PC PORTABLE ELITEBOOK 820					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105018	151 - IUT CAEN	21832700	1010	08/11/2016	9 469,65	-9 469,65	0,00	6 ORDIS MAC MINI CORE I5 + 6 ECRAN LIYAMA MONITEUR					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105020	980 - INSPE	21832700	1010	05/12/2016	1 785,71	-1 785,71	0,00	1 PC PORTABLE ELITEBOOK FOLI					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105025	950 - DSI	21832700	1010	07/12/2016	708,37	-708,37	0,00	1 ORDI PORTABLE PROBOOK 650 G2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105027	980 - INSPE	21832700	1010	06/12/2016	834,54	-834,54	0,00	1 COMMUTATEUR TABICONNECT A 22					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105028	961 - SUAPS	21832700	1010	05/12/2016	828,19	-828,19	0,00	1 PC PORTABLE HP ELITEBOOK 840					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105029	923 - MRSH	21832700	1010	05/12/2016	2 083,63	-2 083,63	0,00	"1 IMAC 27"" RETINA CORE I5 3,3GHZ/8GO/2TO FUSION"					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105031	153 - IUT ALENCON	21832700	1010	23/12/2016	808,01	-808,01	0,00	1 PC PORTABLE HP ELITEBOOK 820					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		21832700			453 863,59	-453 863,59	0,00			-84 346,19	84 346,19	0,00		
105035	923 - MRSH	21847000	1010	18/02/2009	2 900,48	-2 900,48	0,00	PANNEAU DE SIGNALISATION + FLECHAGE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105037	013 - SCIENCES	21847000	1010	20/04/2009	2 231,74	-2 231,74	0,00	Rayonnage					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105040	151 - IUT CAEN	21847000	1010	30/06/2009	4 287,82	-4 287,82	0,00	MOBILIER SPECIAL SELON DEVIS					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105043	923 - MRSH	21847000	1010	29/10/2009	3 067,91	-3 067,91	0,00	RAYONNAGE BOIS METAL	51 - ETAT	-3 067,91	3 067,91	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105047	151 - IUT CAEN	21847000	1010	29/10/2009	6 325,98	-6 325,98	0,00	ARMOIRE IGNIFUGE DE PROTECTION					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105054	901 - DROIT	21847000	1010	10/07/2009	3 119,22	-3 119,22	0,00	EQUIPEMENT BU C1 SELON DEVIS	51 - ETAT	-3 119,22	3 119,22	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105172	151 - IUT CAEN	21847000	1010	01/07/2009	6 325,98	-6 325,98	0,00	BUREAU ANGLE + ENSEMBLE RACK COURRIER					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105178	013 - SCIENCES	21847000	1010	05/11/2009	2 950,30	-2 950,30	0,00	ARMOIRE + BUREAU + LAMPE + CAISSON + BIBLIOTHEQUE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105179	953 - CEMU	21847000	1010	15/12/2009	1 565,43	-1 565,43	0,00	MOBILIERS ET SIÈGES DE BUREAU LOT 1 : MO					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105180	977 - CURB	21847000	1010	31/12/2009	1 543,99	-1 543,99	0,00	MOBILIERS ET SIÈGES DE BUREAU LOT 2 : SI					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		21847000			34 318,85	-34 318,85	0,00			-6 187,13	6 187,13	0,00		

105334	151 - IUT CAEN	21887000	1010	03/03/2009	3 680,69	-3 680,69	0,00	2 CAMESCOPES HD + CASQUE + SAC	51 - ETAT	-3 680,69	3 680,69	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105336	971 - CARRE INTERNATIONAL	21887000	1010	30/03/2009	3 287,08	-3 287,08	0,00	2 VIDEOPROJECTEURS 2500 LUMENS OPTOMA P/LE025-329					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105345	151 - IUT CAEN	21887000	1010	16/06/2009	3 116,78	-3 116,78	0,00	VIDEOPROJECTEUR 2000 LUMENS XGA HITACHI	52 - REGION	-3 116,78	3 116,78	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105346	980 - INSPE	21887000	1010	30/06/2009	3 817,63	-3 817,63	0,00	AUTOLAVEUSE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105358	011 - SEGGAT	21887000	1010	10/07/2009	3 217,36	-3 217,36	0,00	Etuve Blinder à convection forcée FD240					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105359	151 - IUT CAEN	21887000	1010	03/07/2009	2 186,95	-2 186,95	0,00	CAMESCOPE HD SONY + ACCESS					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105360	151 - IUT CAEN	21887000	1010	03/07/2009	287,04	-287,04	0,00	CAMESCOPE NUMERIQUE CANON					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105366	961 - SUAPS	21887000	1010	07/09/2009	1 433,56	-1 433,56	0,00	ASPIRATEUR EAU/POUSSIERE					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105735	151 - IUT CAEN	21887000	1010	15/10/2009	1 856,49	-1 856,49	0,00	CAMESCOPE HD + CASQUE + CORDON + SAC	51 - ETAT	-1 856,49	1 856,49	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105737	013 - SCIENCES	21887000	1010	16/11/2009	5 957,81	-5 957,81	0,00	CPLT FICHE 9938 ULT REFRIGERATEUR					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105740	151 - IUT CAEN	21887000	1010	07/10/2009	5 265,39	-5 265,39	0,00	VIDEOPROJECTEUR 2600 LUMENS PANASONIC					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105744	013 - SCIENCES	21887000	1010	28/10/2009	1 255,00	-1 255,00	0,00	Appareil photo num NIKON					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105750	953 - CEMU	21887000	1010	10/11/2009	3 767,40	-3 767,40	0,00	ENROULEUR MEDIA SCREEN CEMU					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105760	950 - SERVICE GENERAUX	21887000	1010	10/12/2009	2 241,60	-2 241,60	0,00	CONSOLE DE MIXAGE YAMAHA					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105765	980 - INSPE	21887000	1010	09/12/2009	999,00	-999,00	0,00	MACHINE A LAVER WHIRLPOOL AWM1008					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105767	151 - IUT CAEN	21887000	1010	18/12/2009	5 825,42	-5 825,42	0,00	CAMESCOPE HDV-DVCAM SONY + ACCESS					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105768	151 - IUT CAEN	21887000	1010	18/12/2009	2 033,20	-2 033,20	0,00	ECRAN SAMSUNG 400MXM2 + SUPPORT					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105769	151 - IUT CAEN	21887000	1010	10/12/2009	2 035,47	-2 035,47	0,00	VIDEOPROJECTEUR 2600 LUMENS PANASONIC					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105770	151 - IUT CAEN	21887000	1010	18/12/2009	5 732,39	-5 732,39	0,00	CAMESCOPE HDV-DVCAM SONY + ACCESS					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105771	013 - SCIENCES	21887000	1010	14/12/2009	8 377,98	-8 377,98	0,00	Flûte acoustique pour sismique,					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105775	013 - SCIENCES	21887000	1010	09/12/2009	1 357,46	-1 357,46	0,00	Scissomètre portatif (devis 2315301/09					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105776	013 - SCIENCES	21887000	1010	31/12/2009	1 930,93	-1 930,93	0,00	TABLE ROTATIVE + ACCESS					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105780	153 - IUT ALENCON	21887000	1010	30/10/2009	813,07	-813,07	0,00	aspirateur INV30T					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105781	153 - IUT ALENCON	21887000	1010	30/10/2009	789,16	-789,16	0,00	aspirateur INV30T 2è partie					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105782	153 - IUT ALENCON	21887000	1010	30/10/2009	789,17	-789,17	0,00	aspirateur INV30T 3è partie					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105789	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	23/12/2009	5 722,86	-5 722,86	0,00	CAMESCOPE HDV-DVCAM SONY + ACCESS	51 - ETAT	-5 722,86	5 722,86	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105790	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	23/12/2009	1 670,81	-1 670,81	0,00	CAMESCOPE SONY	51 - ETAT	-1 670,81	1 670,81	0,00	01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105791	950 - SERVICE GENERAUX	21887000	1010	18/12/2009	5 262,40	-5 262,40	0,00	CAMESCOPE HDV-DVCAM SONY					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105792	950 - SERVICE GENERAUX	21887000	1010	17/11/2009	2 282,35	-2 282,35	0,00	Moniteur LCD enceintes					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
105793	961 - SUAPS	21887000	1010	31/12/2009	2 194,66	-2 194,66	0,00	écran SAMSUNG 400MXN2					01/01/2025	INUTILISÉ / OBSOLÈTE
		21887000			89 187,11	-89 187,11	0,00			-16 047,63	16 047,63	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL					**639 858,44 €**	**-639 858,44 €**	**0,00 €**			**-106 580,95 €**	**106 580,95 €**	**0,00 €**		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2025

Délibération 2025-042

Direction Des Ressources Humaines

RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT DES VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve le principe de l'accueil de personnes en service civique au sein de l'Université Caen Normandie et autorise le Président de l'Université à demander le renouvellement de l'agrément au titre de l'engagement de service civique pour une nouvelle période de trois ans.

Annexe : Demande de renouvellement

Résultats du vote :

Unanimité (33 pour)

Fait à Caen, le 16 juin 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE A L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

Vu le code du service national et notamment ses articles L120-1 à L120-36 et R120-2 à R121-52 ;
Vu Le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique ;
Vu La décision BN-000-15-00010-00 du 3 septembre 2015 délivrée dans le cadre de l'agrément initial au titre de l'engagement de service civique à l'université de Caen Normandie ;
Vu La décision BN-000-18-00021-00 du 13 mars 2019 délivrée dans le cadre du renouvellement de l'agrément au titre de l'engagement de service civique à l'université de Caen Normandie ;

L'université Caen Normandie souhaite déposer auprès de l'Agence du Service civique une demande de renouvellement de l'agrément au titre de l'engagement de service civique établi en 2015, renouvelé en 2019 puis en 2022 pour une période de 3 ans.

1. Contexte et objectifs du dispositif service civique

Un engagement de service civique répond aux conditions suivantes :
- Un engagement volontaire, au service de l'intérêt général et au contact du public bénéficiaire
- Une mission complémentaire de l'action des salariés, des agents publics, des stagiaires et des bénévoles
- Une mission accessible à tous les jeunes
- Une mission permettant de vivre une expérience de mixité sociale
- Une mission pouvant se dérouler à l'étranger

Le service civique repose sur huit grands principes :
- Missions d'intérêt général
- Expérience citoyenne
- Expérience de mixité
- Mission accessible à tous, la motivation étant le critère prépondérant
- Missions complémentaires aux activités de l'organisme d'accueil
- Capacité d'initiative du volontaire
- Accompagnement bienveillant
- Respect du statut du volontaire en service civique

L'objectif de l'engagement de Service civique est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, il offre un cadre d'engagement où les jeunes peuvent se côtoyer et vivre une expérience humaine unique. Pour être volontaire, seuls comptent la motivation et le savoir-être.
Le service civique peut être effectué dans les 10 domaines d'action définies par le conseil d'administration de l'Agence du service civique : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence en cas de crise et citoyenneté européenne.

Le service civique est un engagement volontaire d'une durée continue de 6 à 12 mois (8 mois en moyenne).
Il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine (la durée hebdomadaire peut être de 35 heures selon les missions proposées). Les établissements d'enseignement supérieur entrent pleinement dans ce dispositif.

Le service civique n'est pas un contrat de travail et ne doit pas répondre à un besoin permanent de l'établissement. Il s'agit d'un engagement volontaire donnant lieu à une indemnisation. Le ou la volontaire perçoit une indemnité mensuelle de 504,98€ versée par l'Etat, complété par une indemnité de subsistance de 114,85€ versé par l'Université Caen Normandie. Un engagement de service civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

PROJET

Enfin, l'accueil d'un ou d'une volontaire en service civique nécessite un accompagnement individuel par un tuteur ou une tutrice, notamment pour la définition de leur projet d'avenir.

2. Bilan 2022 à 2025

L'université de Caen Normandie a fait appel, durant les trois dernières années, à 20 volontaires de service civique pour les missions suivantes :

	2022-2023		2023-2024		2024-2025	
Missions	**Nbr de volontaire recrutés**	**Total de mois consommés**	**Nbr de volontaire recrutés**	**Total de mois consommés**	**Nbr de volontaire recrutés**	**Total de mois consommés**
Médiation culturelle en direction des associations étudiantes	1	8	1	10	2	15
Chargée de sensibilisation aux enjeux de développement durable déploiement de la fresque du climat	1	10	0	0	0	0
Accompagner le développement de la pratique sportive étudiante	1	10	1	10	2	19
Favoriser l'envie de poursuite d'études à l'université	3	30	5	36	3	28
Total	**6**	**58**	**7**	**56**	**7**	**62**

Sur ces trois dernières années, l'accueil de volontaire en service civique a représenté pour l'établissement un coût de 20 024,81€.

3. Agrément 2025-2028

Afin de pouvoir déposer une demande de renouvellement d'agrément, le principe de l'accueil des jeunes en service civique doit être accepté par le conseil d'administration de l'établissement

3.1 Les missions demandées

Les missions sont définies en accord avec le référentiel publié par l'agence de service civique.

La demande de renouvellement d'agrément s'inscrit d'une part, dans la continuité avec la reconduction des missions déjà réalisées à savoir :

- Sport _ Favoriser le développement de la pratique sportive étudiante
- Education pour tous _ Favoriser l'envie de poursuite d'études à l'université
- Culture et loisirs _ Participer à l'accueil et l'animation d'un lieu culturel

Et d'autre part, de nouvelles missions seraient proposées aux jeunes :

- Education pour tous _ Accompagnement culturel, linguistique et social des publics internationaux
- Développement international et aide humanitaire _ Promotion et valorisation des projets et de la mobilité internationale

- Education pour tous _ Participer à la vie étudiante au sein du Bureau Vie Etudiante
- Education pour tous _ Médiation scientifique au sein de la station marine

Au regard du recensement réalisé en mars 2025, si toutes les demandes étaient satisfaites, le cout annuel prévisionnel serait de 11 944€.

3.2 Un accompagnement et un pilotage de l'agrément

Dans le cadre de leur mission, les volontaires doivent suivre :

- une formation premiers secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- un module visant à sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté et transmettre les valeurs citoyennes du Service civique.

Ces formations sont financées dans le cadre du marché de l'Agence des services civiques.

Par ailleurs, chaque volontaire bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur ou d'une tutrice. Ces derniers doivent, actualiser leurs connaissances en suivant deux modules de formation tous les trois ans.

Pour assurer un accompagnement et un suivi de qualité, la direction des ressources humaines a mis à disposition une procédure interne définissant l'ensemble des modalités de gestion du dispositif.
Cette dernière prévoit :

- Les modalités de recueil des offres d'accueil et l'arbitrage des demandes ;
- Les modalités de publication et de sélection des candidats ;
- Les droits et obligations du ou de la volontaire ;
- Les modalités de suivi et d'accompagnement du ou de la volontaire incluant notamment l'organisation de rassemblement et la rédaction du bilan nominatif en concertation avec le tuteur.

Cet outil de pilotage vise à accompagner l'ensemble des acteurs du dispositif, en s'appuyant sur les outils mis à disposition par l'agence de Service Civique et la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle du ministère du travail (diagoriente) pour l'élaboration du projet d'avenir des jeunes volontaires.

PROJET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2025

Délibération 2025-043

Direction de la Recherche et de l'Innovation

PLANS DE FINANCEMENT

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Recherche du 5 juin 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les plans de financement pour la recherche pour les projets suivants :

- POTION -PrOtein from TropIcal crOps in the North (montant total: 159 002, 18 €)
- CogBOOST (montant total: 149 986 €)

Annexe : plans de financement.

Résultats du vote :

Unanimité (33 pour)

Fait à Caen, le 16 juin 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE	Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) Pôle Ingénierie / Fonds Structurels – CPER/CPIER - Plateformes	**Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche**

Le projet **FEADER POTION** a pour objectif de développer des nouvelles cultures légumineuses adaptées au Nord de la France.

Malgré les intérêts alimentaires et agroécologiques, la culture des protéagineux est limitée en Europe à cause du manque de filières structurées et de la variabilité des rendements. Ce projet vise à tester le potentiel de production, en milieu méditerranéen et tempéré, d'espèces protéagineuses des milieux tropicaux qui pourraient être plus adaptables à la variabilité climatique. La revue de la littérature a identifié un certain nombre d'espèces d'intérêt, non encore cultivées en Europe. Ce projet vise à tester au champ le potentiel productif de cinq espèces d'origine tropicale et de plusieurs génotypes par espèce. Différentes dates de semis seront testées et le rendement en grains et en biomasse ainsi que leur qualité seront évalués. Les besoins en eau seront testés par des conduites avec et sans irrigation. Le potentiel de symbiose avec des bactéries fixatrices d'azote sera également testé.

Les travaux menés dans ce projet contribuent aux recherches de stratégies portant sur l'adaptation des systèmes de cultures au changement climatique en testant le potentiel de production de nouvelles espèces de légumineuses à graines. Ces espèces sont particulièrement intéressantes en raison des services écosystémiques qu'elles apportent et de leur contribution à l'autonomie protéique à l'échelle européenne.

Dans le contexte actuel d'adaptation des systèmes de culture au changement climatique et de forte demande de production de protéines végétales produites en Europe, cette étude permettre à termes d'explorer le potentiel de production de certaines espèces de légumineuses à partir de légumineuses d'origine tropicale et subtropicale en climat océanique-tempérée (Nord de la France).

Type de programme	**UFR Equipe / Directeur Responsable Scientifique**	**Intitulé du programme Période de Réalisation**	**Coût total du programme**	**FEADER (64%)**	**REGION (16%)**	**Autofinancement UNICAEN (20%)**
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural FEADER 2023-2027 Plan Stratégique National Normandie Dispositifs Partenariats Agricoles Innovation.	UFR Sciences / EVA / Directeur : Philippe LAINE Responsable scientifique : Jean-Christophe AVICE	**POTION -** PrOtein from TropIcal crOps in the North 12/07/2024-29/02/2028	159 002, 18 €	101 761, 39 €	25 440, 35 €	31 612, 20 €

Coordination : UNILASALLE **Partenaire(s)** : UNICAEN EVA.
Ferme du Champ Secret

Avis de la Commission de la Recherche du / / 2025 :
Décision du Conseil d'Administration du / / 2025 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE	Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) Pôle Ingénierie / Fonds Structurels – CPER/CPIER - Plateformes	**Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche**

Le projet **Maturation CogBOOST** s'appuie sur l'expertise de l'équipe du professeur Florence Joly qui conduit depuis plus de 15 ans des recherches sur l'impact des traitements du cancer sur les fonctions cognitives. Le professeur Joly est Médecin Oncologue médical, responsable de service de recherche clinique du Centre F. Baclesse et chercheur au sein de l'UMRS INSERM ANTICIPE à Caen. Elle est notamment à l'origine de la plateforme « Cancer & Cognition », reconnue en France et labellisée par la Ligue Nationale Contre le Cancer, dédiée à l'évaluation, la compréhension et la prise en charge des troubles cognitifs en oncologie. L'équipe du Pr. Joly a identifié, à l'échelle européenne, la problématique du dépistage et de la prise en charge des troubles cognitifs en cancérologie comme une priorité dans un rapport destiné aux pouvoirs publics.

La solution CogBOOST répond à une problématique médicale et humaine récente dans le domaine des soins de support : les avancées thérapeutiques en oncologie ont considérablement augmenté les chances de survie et la durée de vie des patients. Ces traitements, administrés sur de longues périodes, ne sont pas sans conséquences et peuvent s'accompagner de toxicités à court, moyen et long terme. De nombreuses études publiées sur le sujet ont montré l'impact des traitements anticancéreux, notamment de la chimiothérapie, sur la cognition. De nombreuses femmes traitées pour un cancer du sein se plaignent de difficultés à se souvenir, penser, se concentrer ou à trouver les mots pour s'exprimer. Ces altérations cognitives sont nommées "chemobrain" ou "chemofog" (« brouillard cognitif »), et plus récemment « Cancer Related Cognition Impairment ». Ces difficultés cognitives, avec la fatigue, sont un des effets secondaires les plus souvent rapportés par les patientes traitées pour un cancer du sein et peuvent impacter donc négativement leur qualité de la vie, voire constituer un frein majeur au retour au travail.

L'objectif final du projet est de proposer aux patientes une solution de thérapie digitale dans le but de réduire leurs difficultés cognitives, d'améliorer leur qualité de vie, et de faciliter leur réinsertion professionnelle et sociale. CogBOOST est une plateforme de thérapie digitale, agrégeant l'état de l'art en termes de remédiation cognitive et en capacité de prendre en charge un nombre important de patient(e)s. La phase de maturation permettra de créer l'outil logiciel permettant la création de la startup. La preuve de concept fonctionnelle sera testée auprès d'une cohorte de patientes au sein du Centre François Baclesse, dans le cadre d'une étude clinique pilote en premier lieu. Cette étape de maturation est nécessaire pour la création de la startup « CogBOOST ».

Type de programme	**UFR / Equipe Directeur / Responsable Scientifique**	**Intitulé du programme Période de Réalisation**	**Coût total du programme**	**REGION (100%)**
Soutien à la maturation Dispositif Normandie INNOVATION Programmation 2021-2027	UFR SANTE / ANTICIPE Guy LAUNOY Resp.Sc. Florence JOLY	**CogBOOST** : Solution d'accompagnement en ligne dédiée aux patients présentant des difficultés cognitives après un cancer. 01/05/2025 au 30/04/2027	149 986 €	149 986 €

s de la Commission de la Recherche du :
ision du Conseil d'Administration du :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2025

Délibération 2025-044

Direction des Études et de la Vie Étudiante

LICENCE « PROFESSORAT DES ÉCOLES »

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 juin 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve la création de la Licence « Professorat des écoles ».

Annexe : Note d'intention – Pré-dossier d'accréditation de la licence PE

Résultats du vote :

Unanimité (33 pour)

Fait à Caen, le 16 juin 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

Université xxxxxxxx

Adresse xxxx – CP Ville

Mail présidence

UAI :
Composante(s) qui porte(nt) la licence :
Éventuellement, établissement(s) partenaire(s) = (1 seul établissement qui inscrit et diplôme mais qui conventionne avec d'autres établissements) :

A noter : cette campagne d'accréditation est prévue en 2 temps**.**

1. **Avant le 15 juin 2025,** renvoyer le pré-dossier composé de 4 pages maximum ainsi que l'annexe 1 (note d'intention) à l'adresse suivante :
   accréditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr

2. **Avant le 30 septembre 2025,** adresser les pré-dossier et dossier avec les pièces justificatives suivantes :
   - convention(s) avec le rectorat évoquant les besoins et la nature des berceaux, les moyens RH et les capacités d'accueil
   - procès-verbal des votes dans les instances
   - pourcentage prévisionnel des catégories d'intervenants université (la liste n'est pas attendue)
   - estimation des ressources humaines rectorat
   - note expliquant comment le système d'information de scolarité permet d'attester la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE (validation sans compensation des ECTS affectés au bloc 1 en L1 et en L2 ainsi que la validation des ECTS rattachés aux disciplines mathématiques et numératie & français et compétences langagières).

   Le dossier complet (pré-dossier et dossier) est à transmettre à l'adresse suivante :

   accréditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr

   Merci de bien vouloir respecter le nombre de pages attendu.

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

Table des matières

1. Pré-dossier (à transmettre avant le 15 juin)
   A. Renseignements administratifs
   B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles »
   C. Présentation synthétique du projet de la LPE au sein de la stratégie de l'établissement

2. Dossier (à transmettre pour le 30 septembre) + pièces justificatives
   D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national
   E. Initiation à la recherche
   F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage
   G. Moyens humains prévus

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

A. Renseignements administratifs

N.B. Ajouter autant de lignes que de besoin.

	Mandats	Nom – Prénom	Mail
Pour l'université	Président(e) de l'université	Adoui Lamri	Lamri.adoui@unicaen.fr
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)	Hélène Bouraïma-Lelong VP CFVU	Helene.bouraima@unicaen.fr
Si université(s) partenaire(s)	Président(e) de l'université		
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)		
Pour le Rectorat	Recteur / Rectrice de l'académie	Valérie Cabuil	Valerie.cabuil@ac-normandie.fr Ou ce.cabinet@ac-normandie.fr
	Recteur / Rectrice de région académique	Valérie Cabuil	
	Recteur / Rectrice délégué(e) ESRI	Annie-Claude Gaumont	Annie-claude.gaumont@ac-normandie.fr

B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles » (*2 pages maximum*)

Compléter les tableaux, ci-dessous, en précisant les différentes formations qui permettent de conduire au professorat des écoles, d'une part, en 2025-2026 (Licence PPPE, licences autres, parcours), et, d'autre part, à compter de la rentrée 2026, la configuration de la nouvelle offre de formation intégrant la licence Professorat des écoles.
N.B. Ajouter autant de lignes que de besoin.

1) Licence PPPE (le cas échéant) et nouvelle licence LPE

2025-2026		**Rentrée 2026**	
Formations	**Site(s)**	**Formations**	**Sites(s)**
Licence PPPE Date de création :**2022** Licence d'adossement :**MIASHS mathématiques et informatique appliqués aux sciences humaines et socilaes**. Capacité d'accueil :**40**	Université de Caen Campus 2 et lycée Victor Hugo Caen	**Licence PPPE** *Maintien L2 : ~~OUI~~ / NON* Capacité d'accueil :	
		Nouvelle licence LPE Composante - le cas échéant, pressentie - qui la porte :**INSPE** Ouverture uniquement en L1 ~~: OUI~~ / NON Ouverture en L1 et en L2 : OUI / ~~NON~~	Université de Caen Campus 1 et/ou campus 6 (Caen)

2) Licence(s) qui prépare(nt) dès la L1 au professorat des écoles (le cas échéant)

2025-2026		**Rentrée 2026**	
Formations	**Site(s)**	**Formations**	**Site(s)**
Intitulé(s) de la / des mention(s) : Licence Lettres modernes parcours enseigner et éduquer Volume horaire : 500h en L1 ; 1500h sur l'ensemble de la licence Composante(s) qui la/les porte(nt) : Capacité d'accueil : 30	Université de Caen Campus 1	*Maintien : OUI / ~~NON~~* Volume horaire : 500h en L1 ; 1500h sur l'ensemble de la licence Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui la/les porte(nt) : : UFR Humanités et sciences sociales Capacité d'accueil : 30 (à confirmer)	Université de Caen Campus 1 (Caen)

3) Licence(s) intégrant dès la L1 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant)

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	**Site(s)**	**Formations**	**Site(s)**
Intitulés de la mention et du parcours : **Licence Lettres modernes parcours enseigner et éduquer** Volume horaire du parcours : **250 heures** Composante(s) qui porte(nt) la mention : **UFR Humanités et sciences sociales** Composante (s) qui porte(nt) le parcours : **UFR Humanités et sciences sociales** Capacité d'accueil du parcours : **30**	Campus 1 (Caen)	*Maintien : OUI / NON* Volume horaire du parcours : **250 heures** Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui porte(nt) la mention : **UFR Humanités et sciences sociales** Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui porte(nt) le parcours : **UFR Humanités et sciences sociales** Capacité d'accueil du parcours : **30**	

4) Licence(s) intégrant en L2 ou en L3 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant)

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	**Site(s)**	**Formations**	**Site(s)**
Intitulés de la mention et du parcours : Ouverture en L2 et en L3 : OUI / NON Uniquement en L3 : OUI / NON Volume horaire du parcours : Composante(s) qui le porte(nt) : : **UFR Humanités et sciences sociales** Capacité d'accueil du parcours :		*Maintien : OUI / NON* Ouverture en L2 et en L3 : OUI / NON Uniquement en L3 : OUI / NON Volume horaire du parcours : Composante(s) - le cas échéant pressentie(s) - qui le porte(nt) : Capacité d'accueil du parcours :	

C. Présentation synthétique du projet de LPE au sein de la stratégie de l'établissement (*1 page maximum)*

Présenter de manière synthétique et stratégique la LPE en précisant notamment :

- *le positionnement de la formation dans l'offre de formation de l'établissement, du site, des besoins en professeur des écoles et, le cas échéant, son positionnement avec d'autres licences existant dans le domaine ;*
- *le choix de la (des) composante(s) portant la LPE ;*
- *la capacité d'accueil maximale envisagée en licence 1ère année.*

L'université de Caen Normandie se porte candidate pour une demande d'accréditation de la nouvelle mention de licence Professorat des écoles. L'ouverture de cette mention nous permettra de proposer aux futurs étudiants de notre bassin de recrutement, la Normandie occidentale (département Calvados, Manche, Orne), la possibilité de concourir en fin de L3 au CRPE en ayant été préparés au cours de ce premier cycle. Depuis la rentrée 2022, nous proposons le parcours PPPE, adossé à la licence MIASHS, en complémentarité du parcours PPPE proposé à l'université de Rouen Normandie adossé à la licence Sciences de l'éducation. Ce parcours, pour une capacité d'accueil de 40 étudiants a accueilli 22 (2022-2023) 35 (2023-2024) et 39 étudiants (2024-2025), ce qui, sur un support de licence scientifique, montre l'intérêt d'un certain nombre d'étudiants pour cette orientation professionnelle. C'est pourquoi nous pensons pouvoir offrir ce débouché avec la licence PE.

De manière complémentaire pour des étudiantes et étudiants ayant un profil plus littéraire, un parcours a été ouvert depuis la rentrée 2024-2025, dans la licence Lettres modernes, intitulé Eduquer et enseigner. Celui-ci propose dès la L1 des enseignements des différentes disciplines présentes au concours avec un accent fort mis sur les mathématiques afin de préparer au mieux les futurs candidats à cet aspect du CRPE.

Une réflexion sera menée pour déterminer si des passerelles peuvent être proposées aux étudiants qui envisageraient une réorientation à l'issue de la L1 PE vers certaines licences.

Nous proposons que cette future licence soit portée par notre composante INSPE et ce, pour plusieurs raisons.

- Tout d'abord, l'INSPE maîtrise la compétence de la préparation au concours, que ce soit pour la préparation aux écrits mais surtout pour la préparation aux oraux, l'oral 1 et l'oral 2. Ainsi les étudiants pourront être accompagnés pour cette préparation aux oraux au cours de la L3.
- L'INSPE est en charge depuis plusieurs années de la mise en stage des étudiants en établissement scolaire. En effet, un certain nombre de formation, dans le cadre de l'orientation des étudiants, proposaient des stages au cours de la licence, lorsque l'étudiant choisissait un stage en milieu scolaire, l'INSPE servait d'intermédiaire avec le rectorat (DASEN). Les stages seront proposés pour les trois années de la future licence PE, les liens déjà tissés avec le rectorat sur ce sujet faciliteront les démarches.
- Le fait d'accueillir en master M2E des lauréats d'un concours et non plus des candidats entraînera une évolution à la baisse des effectifs en master, nous pourrons absorber cette baisse avec l'ouverture de la licence.

Nous travaillons actuellement avec le rectorat de Normandie sur la définition de leurs besoins futurs professeurs des écoles. Nous disposons actuellement du nombre des stagiaires accueillis pour les quatre dernières années (2022-2023 : 122 ; 2023-2024 : 136 ; 2024-2025 : 116 ; 2025-2026 : 146), pour les années suivantes, le rectorat n'a pas encore publié ses projections. Nous pouvons donc envisager un recrutement aux alentours de 100-120, la licence PE n'étant pas la voie de recrutement unique nous envisageons une capacité d'accueil entre 60 et 80 étudiantes et étudiants en 1ère année. Ce chiffre sera consolidé en lien avec les données fournies par le rectorat.

D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national (*2 pages maximum)*

Présenter le projet d'organisation de la LPE en précisant, d'une part, la répartition prévisionnelle des blocs et volumes horaires en L1, L2 et L3, et, d'autre part, les passerelles et tout autre dispositif permettant une réorientation en cours de cursus de licence.

- Répartition prévisionnelle des blocs et des volumes horaires

  Licence 1 :

  Licence 2 :

  Licence 3 :

  Total (au moins 1570h) :

- Passerelles et autre(s) dispositif(s) permettant une réorientation en cours de cursus

E. Initiation à la recherche (*1 page maximum)*

Préciser le nombre d'enseignants-chercheurs qui interviennent dans la licence PE, leur composante d'origine et leur laboratoire de rattachement.

F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage *(1 page maximum)*

Compléter le tableau et préciser l'accompagnement envisagé par l'université et le rectorat avant, pendant et après le stage, les choix réalisés ou orientations en cours de réflexion pour la répartition des stages par année.
N.B. Ces modalités pourront évoluer en fonction du travail à venir avec le rectorat.

Place des stages **Rappel : 10 semaines minimum.** **- dont au moins 6 semaines en milieu scolaire** **- dont au moins 1 semaine de stage massé en école primaire en fin de S1**	***Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)*** ***Licence 1 :*** - *Semaines en école primaire :* *Nombre : xx semaines* *☐ Massé ☐ Filé ☐ Mixte* - *Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) :* ***Licence 2 :*** - *Semaines en école primaire :* *Nombre : xx semaines* *☐ Massé ☐ Filé ☐ Mixte* - *Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) :* ***Licence 3 :*** - *Semaines en école primaire :* *Nombre : xx semaines* *☐ Massé ☐ Filé ☐ Mixte* - *Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) :*

G. Moyens humains prévus (1 page)

Présenter les principes de la répartition pluri catégorielle de l'équipe pédagogique : moyens universitaires et académiques, ratio des différentes catégories de personnels enseignants, les projets de conventions entre l'établissement et le rectorat (engagements pluriannuels).

Annexe 1 : Note d'intention – Pré-dossier d'accréditation de la licence PE

Elle vise à présenter la qualité de la relation de travail rectorat-université.

Cette lettre d'intention est avant tout stratégique résumant en une page les objectifs et les moyens engagés des parties.

Elle pourra être présentée lors du CA pour un exposé synthétique et stratégique de la mise en place de la LPE.

Dans le cadre de la préparation au concours du CRPE des étudiants inscrits en LPE, l'INSPE prévoit un travail en coopération étroite avec l'université d'intégration ainsi que les différents services du rectorat : cette responsabilité incombera plus particulièrement à la directrice adjointe académique, qui fait partie de l'équipe de direction de l'INSPE.

La DRESRI, en lien avec la DPE, indiquera les besoins de l'académie en professeurs des écoles pour l'année n+3, auxquels l'INSPE (en lien avec l'université) prévoit de répondre à hauteur de 60 % par une ouverture de places en LPE, les autres candidats au CRPE pouvant ainsi provenir d'autres licences. D'autre part, les rémunérations des tuteurs sont organisées entre les services de la DRESRI, l'EAFC et le DPE ainsi que le service scolarité de l'INSPE.

Les 10 semaines minimum de stages seront organisées en collaboration avec les services des DSDEN des trois départements de la Normandie orientale (Calvados, Manche, Orne). L'INSPE est depuis de nombreuses années « le guichet unique » des mises en stage des étudiants de l'université et pourra compter sur ses compétences pour assurer cette mission pour les étudiants de LPE en lien avec les A-DASEN des départements.

L'INSPE dispose de ressources humaines qualifiées pour la formation des enseignants du premier degré, ayant des parcours de formation en master MEEF premier degré, sur trois sites. Les liens avec les DSDEN des trois départements sont solides et constructifs. Une baisse prévisible du nombre d'étudiants en master (certainement deux à trois groupes en moins) compensera les besoins d'enseignement en licence pour la première année (ceux-ci devraient correspondre à l'ouverture de deux groupes en L1 et un groupe en L2). La politique d'emploi pour 2027 permettra d'envisager les besoins futurs, en tenant compte de la baisse du nombre d'étudiants accueillis dans les formations du second degré.

Les enseignements seront organisés en concertation avec les enseignants du terrain, en équipes plurielles :

- Concertation autour de la construction des maquettes,
- Implication dans les enseignements dispensés (PEMF ou PFA), à hauteur de 30 %,
- Implication dans le suivi des étudiants : tutorats de l'INSPE porté par les enseignants, enseignants-chercheurs et les PFA ou PEMF.

Les enseignants-chercheurs seront mobilisés pour participer aux formations des tuteurs EN des étudiants de licence.

L'implication de l'INSPE dans Caen dans le PIA3 100% IDT permettra de proposer les modules en lien avec l'éducation inclusive et participera de l'adaptation au territoire des maquettes. Une collaboration régulière et constructive avec l'INSPE de Normandie-Rouen favorisera un traitement équitable sur le territoire normand.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 juin 2025

Délibération 2025-045

Direction des Études et de la Vie Étudiante

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ « CONDUCTEUR DE TRAIN »

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 juin 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la création du Diplôme d'Université « Conducteur de train » (UFR des Sciences).

Annexe : Présentation du DU « Conducteur de train ».

Résultats du vote :

Unanimité (33 pour)

Fait à Caen, le 16 juin 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

DU CONDUCTEUR DE TRAIN

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

CONTEXTE DU D.U. : INTÉRÊT POUR SNCF VOYAGEURS

- Répondre aux besoins de formation en conduite ferroviaire au niveau régional (+ 15 % de trafic en 2024) en se rapprochant de l'Université de Caen Normandie.
- Faire face à l'ouverture progressive à la concurrence du réseau ferroviaire normand dès 2026, en fédérant le territoire autour d'un projet de formation avec des acteurs locaux (SNCF Normandie et Unicaen).
- Valoriser le métier de conducteur avec un diplôme universitaire.
- Elargir la base des profils recrutés avec le vivier universitaire.

- formation diplômante courte et attractive
- parcours après un baccalauréat ou un DAEU
- solution alternative

- l’effort de decarbonation dans les transports
- partenariat regional pertinent

OBJECTIFS DU D.U.

- Acquérir les compétences nécessaires pour assurer la conduite de trains sur les lignes régionales normandes.

  - *Partie technique : connaissances générales en électricité, fonctionnement du matériel ferroviaire (engins moteurs et freinage).*
  - *Partie professionnelle : règles de conduite ferroviaire et d'exploitation d'une ligne, lecture des instruments de bord, maîtriser les gestes du métier, assurer une conduite en sécurité, …*
  - *Compétences transversales : gérer le stress en situation perturbée, maintenir une bonne hygiène de vie, optimiser son apprentissage.*

- Le D.U. propose un suivi personnalisé et des possibilités de remédiation en fonction du profil des étudiants.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Passage à la CFVU prévu le 5 juin 2025.
- Recrutement sur dossier scolaire avec lettre de motivation, entretiens et **tests d'aptitude** (compréhension et logique) → Entre juin et octobre 2025.
- Début visé du D.U. 1ère promotion : novembre 2025.

268h à l'UFR Sciences
(~ 45 jours, ~ 6 h/jour, 4 U.E.)

- 152h par des enseignants-chercheurs.
- 116h par deux formateurs SNCF.

+

280h de stage SNCF
(~ 40 jours, 7 h/jour, 1 U.E.)

- Stage applicatif.
- Mise en situation de conduite réelle.

9 + 8 = 17 semaines à répartir entre novembre 2025 et avril 2026.

- Modalité d'évaluation : contrôle continu en cours de formation + évaluation de stage (cf. cahier des charges SNCF).
- Examen d'aptitude à l'issue de la phase 1 universitaire (9 semaines théoriques + 8 semaines pratiques) → prévue en avril 2026. Embauche de l'étudiant par la SNCF si réussite.

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRESENTATION DE L'ORGANISATION DE PRINCIPE

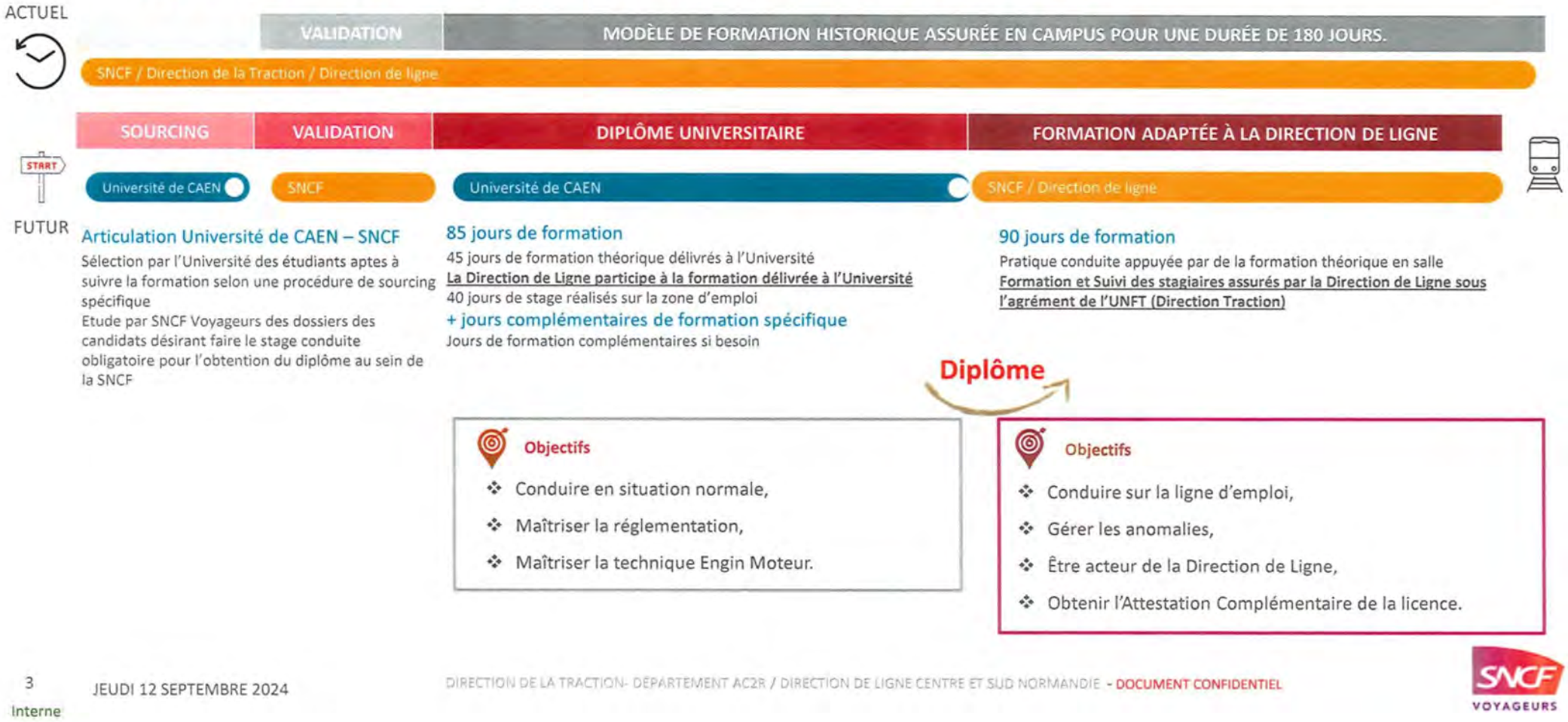

RECRUTEMENT DES ÉTUDIANTS

FOCUS SUR LE SOURCING DES ÉTUDIANTS

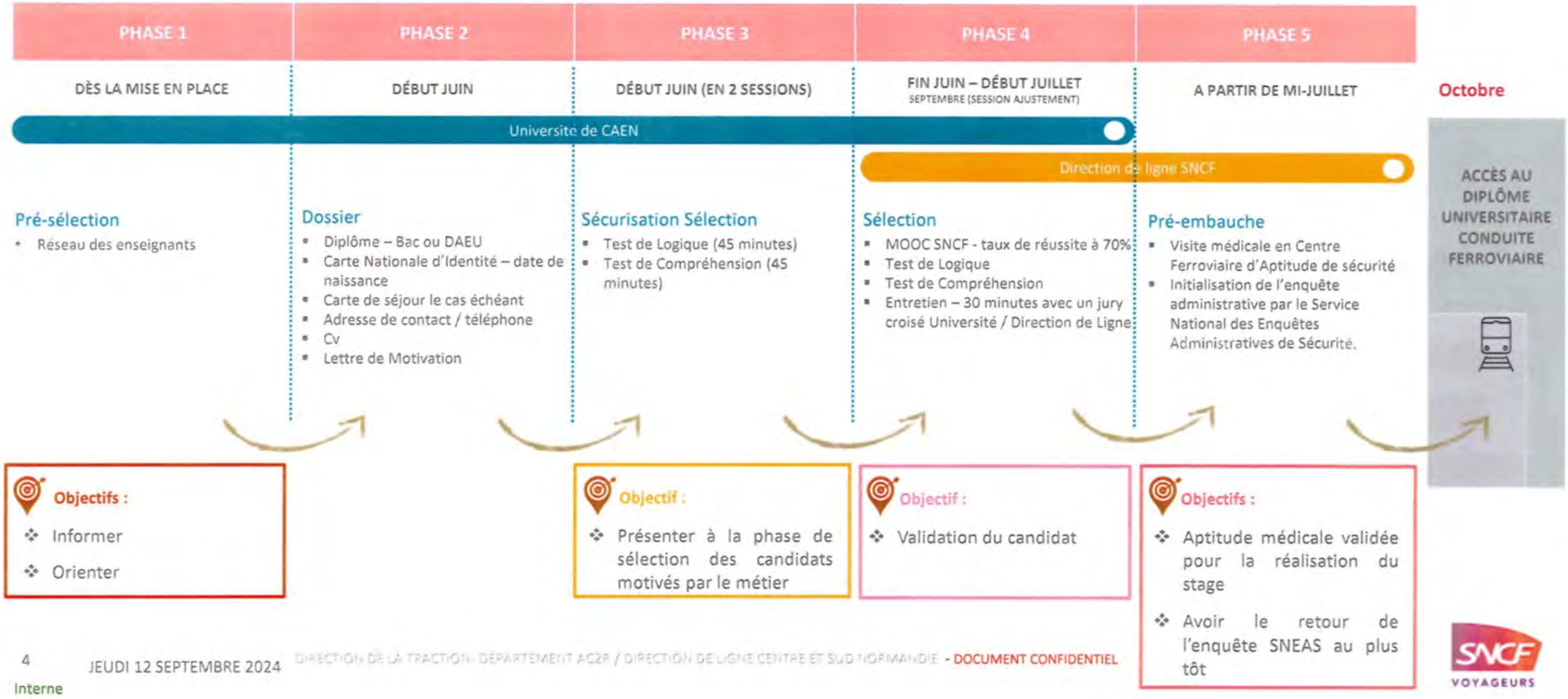

DÉTAILS DES U.E. (268H À L'UFR SCIENCES)

152h
Intervenants
UFR Sciences

- U.E. 1 « **Sécurisation du parcours** », **52h** = 37h CM + 15h TD : identité professionnelle, REX stage, gestion du stress, techniques d'apprentissage, hygiène de vie, vigilance, …
- U.E. 2 « **Mise à niveau E3A** », **65h** = 45h CM + 20h TD : danger du courant électrique, électrocinétique et électrotechnique, phénomènes électromagnétiques, convertisseurs électriques.
- U.E. 3 « **Engins Moteurs** », **35h** = 20h CM + 15h TD : moteurs et génératrices électriques, moteurs thermiques diesel, système mécanique roulant.

116h
Intervenants
SNCF

- U.E. 4 « **Conduite ferroviaire et règles d'exploitation** », **116h** TD (*assuré par un formateur SNCF)* : présentation métier, utilisation Référentiel Conducteur de Ligne, règles de sécurité, préparation de mission, étude de ligne, fiche train, signalisation, radio sol-train, …

2025: DUTRAI VET [511] Diplôme d'Université Conducteur de train

Code	Libellé	CNU	ECTS	Eff.	HEXT	HTD	HCM	Porté	HETD
	Coef. HETD				*0*	*1*	*1,5*		
AN	DU conducteur de train			10	116h	50h	102h	O	203
UE	UE1_Sécurisation du parcours			10		15h x 1gpes	37h x 1gpes	O	71
UE	UE2_Mise à niveau E3A			10		20h x 1gpes	45h x 1gpes	O	88
UE	UE3_Engins moteurs			10		15h x 1gpes	20h x 1gpes	O	45
UE	UE4_Conduite ferroviaire et règles d'exploitation			10	116h x 0gpes			O	
	Total			*10*	*116h*	*50h*	*102h*		203

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 juin 2025

Délibération 2025-046

Direction des Études et de la Vie Étudiante

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ « CHIRURGIE DES SINUS ET DE LA PYRAMIDE NASALE »

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 2 juin 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la création du Diplôme d'Université « Chirurgie des sinus et de la pyramide nasale » (UFR Santé).

Annexe : Présentation du DU « Chirurgie des sinus et de la pyramide nasale ».

Résultats du vote :

Unanimité (33 pour)

Fait à Caen, le 16 juin 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

DEMANDE D'HABILITATION D'UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE OU INTER-UNIVERSITAIRE

I - IDENTIFICATION DU PROJET DE FORMATION

Porteur du projet

Nom et Prénom	VINCENT PATRON
Courriel de contact	vtromps@yahoo.fr
Numéro de téléphone	620519104

Projet de formation

Type de formation :	Diplomante
Intitulé :	**DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE CHIRURGIE DES SINUS ET DE LA PYRAMIDE NASALE**
Domaine de formation :	Médecine

Établissements ou structure partenaire, le cas échéant :

CHU DE CAEN

Préciser les modalités de coopération entre les établissements concernés :

Enseignant(s) responsable(s) : Dr Vincent PATRON/ Pr Martin HITIER
(PU-PH - enseignant permanent de l'établissement)

Diplôme ouvert :

Formation initiale	Oui
Formation continue	Oui
En présentiel	Oui
A distance	Oui
Mixte	Non

Niveau de formation (nomenclature CNCP) : Niveau I

Autres éléments permettant d'apprécier le niveau de la formation :

II - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Contexte dans lequel s'inscrit le besoin de formation

La rhinologie constitue l'une des trois surspécialités de l'oto-rhino-laryngologie. La chirurgie des sinus a connu un essor considérable à partir des années 1990 avec l'avènement des techniques de chirurgie endoscopique endonasale. Cet essor s'est poursuivi au début des années 2000 grâce au développement de la neuro-rhinologie, permettant un accès mini-invasif aux structures cérébrales et méningées.

Malgré ces avancées, l'enseignement de ces techniques demeure hétérogène en France, en l'absence de diplôme universitaire spécifique en français ou de formation académique structurée en dehors des enseignements dispensés dans les services ORL universitaires. Ainsi, l'acquisition et la transmission de ces compétences varient considérablement selon la présence, au sein des services hospitalo-universitaires, d'un praticien ou d'un enseignant spécialisé dans ce domaine. À ce jour, seuls 15 des 32 CHU français disposent d'un référent expert en chirurgie endoscopique endonasale, limitant ainsi l'harmonisation de la formation et des pratiques à l'échelle nationale.

La chirurgie de la pyramide nasale, quant à elle, s'est développée au début du XXe siècle avec les progrès réalisés en chirurgie réparatrice à la suite des mutilations de la Première Guerre mondiale. Depuis, elle n'a cessé d'évoluer et de se perfectionner au sein des différentes spécialités qui la pratiquent : oto-rhino-laryngologie, chirurgie plastique et chirurgie maxillo-faciale. Il s'agit néanmoins d'une discipline exigeante, qui demeure peu enseignée dans les milieux universitaires français, obligeant souvent les apprenants à se former à l'étranger.

La chirurgie rhinologique repose donc sur deux axes complémentaires, chacun ayant ses spécificités propres : la chirurgie des sinus d'une part, et la chirurgie de la pyramide nasale et du septum d'autre part. Bien que distinctes dans leurs techniques et leurs objectifs, ces deux disciplines sont intrinsèquement liées et s'inscrivent dans une approche globale, fonctionnelle et structurelle du nez. L'une ne saurait être pleinement maîtrisée sans une compréhension approfondie de l'autre.

Pourtant, les formations existantes au niveau national se concentrent généralement sur l'un de ces domaines au détriment de l'autre, limitant ainsi la vision d'ensemble de la chirurgie rhinologique.

Le Diplôme Universitaire de Chirurgie des Sinus et de la Pyramide Nasale que nous proposons vise à combler ce manque de formation et de reconnaissance académique en intégrant, au sein d'un même programme, ces deux spécialités complémentaires. Cette approche transversale permettra aux praticiens d'acquérir une expertise complète, optimisant ainsi la prise en charge des patients atteints de pathologies fonctionnelles, tumorales, plastiques ou réparatrices du nez.

Besoins socio-professionnels auxquels répond cette formation

Absence d'une formation académique standardisée dédiée à l'enseignement de la chirurgie des fosses nasales, des sinus et de la pyramide nasale en France et dans les pays francophones.

Objectifs pédagogiques - Compétences visées :

1 Acquisition des bases anatomiques : Approfondir la connaissance de l'anatomie des cavités sinusiennes et de la pyramide nasale, en intégrant les notions de rapports anatomiques, de variations morphologiques et d'implications chirurgicales.

2 Maîtrise des techniques opératoires et des indications : Développer une compréhension approfondie des différentes stratégies chirurgicales appliquées aux sinus et à la pyramide nasale, en analysant leurs indications, leurs limites et les critères de choix thérapeutiques.

3 Application pratique en laboratoire d'anatomie : Expérimenter et perfectionner les gestes chirurgicaux à travers des séances de dissection sur pièces anatomiques, favorisant une mise en situation concrète et une intégration progressive des techniques enseignées.

Contenus de formation envisagés :

◆ **Enseignement théorique** : Dispensation de cours dédiés aux principes et techniques chirurgicales appliquées à :
1 La chirurgie des sinus et des fosses nasales, en abordant les stratégies opératoires, les indications et les implications fonctionnelles.
2 La chirurgie de la pyramide nasale, incluant les techniques de reconstruction et d'esthétique.

◆ **Enseignement pratique** : Mise en application des connaissances théoriques au sein du laboratoire d'anatomie, à travers des sessions de dissection permettant l'acquisition progressive des gestes chirurgicaux et le perfectionnement des techniques opératoires.

Objectifs professionnels et débouchés - Métiers visés :

1 Compétences cliniques et chirurgicales: Acquisition d'une expertise approfondie dans les indications, la planification et la réalisation des gestes techniques en chirurgie endocopique des sinus et de la pyramide nasale, permettant une prise en charge optimisée des pathologies fonctionnelles, traumatiques et tumorales.

2 Formation et perfectionnement des praticiens: Destiné aux internes en DES d'ORL ainsi qu'aux chirurgiens ORL français et francophones, ce programme vise à standardiser et homogénéiser la formation en chirurgie endonasale et en rhinoplastie, en intégrant les avancées les plus récentes.

3 Évolution de carrière et reconnaissance professionnelle : Cette formation spécialisée constitue un atout majeur pour les praticiens souhaitant se perfectionner ou orienter leur exercice vers la chirurgie rhinologique avancée, renforçant ainsi leur expertise et leur positionnement au sein des structures hospitalières et libérales.

Possibilités d'insertion ou d'évolution professionnelle des diplômés :

Reconnaissance académique d'une formation standardisée en chirurgie de la pyramide nasale et des sinus, délivrée par une institution universitaire, garantissant l'acquisition de compétences validées et conformes aux exigences pédagogiques et professionnelles.

Partenariat actuels ou envisagés avec d'autres établissements de formation et partenariat avec les milieux professionnels :

Mise en place et coordination d'un réseau de compétences national, s'appuyant sur l'expertise des ressources humaines locales et sur les infrastructures avancées du laboratoire d'anatomie de Caen, reconnu au niveau national pour la qualité de ses équipements et de ses formations.

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

DEMANDE D'HABILITATION D'UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE OU INTER-UNIVERSITAIRE

III - EFFECTIFS ET TAUX DE RÉUSSITE

Plan de communication visant à faire connaître l'action de formation :

La promotion de la formation sera assurée à travers une communication ciblée sur plusieurs canaux académiques et professionnels :

[1] Diffusion numérique : Publication d'annonces sur les plateformes spécialisées, incluant le site du service ORL du CHU de Caen, le site du laboratoire d'anatomie de Caen et le forum Docadoc ORL, afin de toucher un large public de professionnels et d'apprenants.

[2] Valorisation lors des congrès scientifiques : Présentation de la formation dans le cadre des communications orales assurées par les membres du service ORL ainsi que par les encadrants extérieurs invités à enseigner, garantissant une visibilité auprès des sociétés savantes et des acteurs académiques.

[3] Annonce dans les revues spécialisées : Publication d'informations relatives à la formation dans les revues scientifiques et professionnelles d'ORL, permettant une diffusion ciblée auprès de la communauté médicale et universitaire.

Modalités de recrutement (accès à la formation, origine des étudiants, diplômes requis…) :

CHIRURGIENS ORL Français (DIPLÔME DE DOCTEUR EN MEDECINE ET DES D ORL), DES ORL Français en COURS (diplôme 2 ieme cylce et inscription en DES ORL), , internes et chirurgiens orl etrangers (diplôme de 2 ieme ou 3 ieme cycle d orl dans leur pays).

Profil des inscrits : (statuts, professions…) :

CHIRURGIENS ORL ou INTERNES Français OU Francophones

En cas de création ou de renouvellement :

Effectifs réellement attendus	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029	2029/2030
Formation initiale	15	15	20	20	20
Formation continue en présentiel	5	5	10	10	10
Total Formation initiale	20	20	30	30	30

IV - MONTANT DES DROITS ENVISAGES

Au titre de la formation initiale :	1 392,00 €
Au titre de la formation continue à distance :	2 342,00 €

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

DEMANDE D'HABILITATION D'UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE OU INTER-UNIVERSITAIRE

II - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Période de mise en œuvre souhaitée ?

Novembre à mai en cours collectifs

Déroulé de la formation

1 an universitaire de novembre à mai
8 séminaires d'une durée de 1 à 2 jours (présentiel ou distanciel sauf dissections) puis evaluation présentielle en juin

Modalités pédagogiques et modalités d'Individualisation

1 séminaire par mois de 1 à 2 jours puis évaluations écrites et mémoire en juin.

La note finale sera attribuée selon les critères suivants:
[1] Évaluation écrite terminale : Mesure des connaissances théoriques acquises au cours de la formation à travers un examen écrit.

[2] Mémoire de fin de formation : Évaluation d'un travail de recherche ou d'analyse approfondie, valorisant la capacité de l'apprenant à synthétiser et appliquer les concepts enseignés.

[3] Engagement académique et scientifique : Prise en compte de la participation aux congrès spécialisés en rhinologie et en chirurgie de la pyramide nasale, témoignant de l'implication de l'apprenant dans la formation continue et le partage des connaissances.

Protocole spécifique d'accompagnement dans le cadre de la FOAD (formation initiale et continue) :

support pdf des cours, forum de questions, groupe Whatsapp du Diplôme

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

DEMANDE D'HABILITATION D'UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE OU INTER-UNIVERSITAIRE

Durée de la formation : 8 MOIS 8 SEMINAIRES Du Au :

Organisation et nature des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

UE	Heures d'enseignement				Coeff.	CC		Terminal	
Intitulé des éléments	CM	TD	TP	FOAD		% écrit	% oral	% écrit	% oral
UE 1: Intégrer les bases de l'anatomie et de la physiologie des sinus et des fosses nasales à la chirurgie des sinus	4,00 h	2,00 h							
UE 2: Traiter chirurgicalement une pathologie des sinus	20,00 h	3,00 h	20,00 h						
UE 3: Adapter la chirurgie des sinus au patient	4,00 h	3,00 h							
UE 4: Intégrer les bases de l'anatomie de la pyramide nasale à la chirurgie d de la pyramide nasale	4,00 h	2,00 h							
UE 5: Traiter chirurgicalement une pathologie fonctionnelle ou esthétique de la pyr	20,00 h	3,00 h	20,00 h						
UE 6: Adapter la chirurgie de la pyramide au patient	4,00 h	3,00 h							
UE 7: Incorporer la chirurgie de la pyramide nasale dans sa pratique privée ou publique	2,00 h	2,00 h							
Total enseignement :		116,00 h		0,00 h					

	Nombre d'heures par stagiaire FC
Accompagnement pédagogique stagiaire FC	

	Volume horaire	Modalités de contrôle des connaissances
UE Stage ou période de formation en entreprise		
Accompagnement et suivi individuel du stage*		

	Volume horaire	Modalités de contrôle des connaissances
UE Mémoire		
Accompagnement et suivi individuel du mémoire		

Total général Formation initiale (hors accompagnement pédagogique stagiaire FC)	
Total général Formation continue (avec accompagnement pédagogique stagiaire FC)	

Programme des enseignements : *à joindre en annexe*

**** Conformement au Décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux stages et aux périodes de formation en milieu professionnel, l'insertion d'une période de stage doit s'inscrire dans un cursus de formation dont le volume pédagogique d'enseignement est au minimum de 200 heures par année d'enseignement dont un minimum de 50 heures dispensées en présence des étudiants.***

Noms des formateurs/tuteurs ou du responsable pédagogique	UE concernée	Descriptif	Cout	Nombre d'heures d'encadrement individuel	
					#REF!
Moyens matériels	UE2 UE5	Séances de dissection avec mise à disposition de l'Ecole de Chriurgie et d'anatomie ey t de son matériel. Prêt de matériel chriurgicales par les entreprises de dispositofs de santé (en respect avec la charte éthique UFR Santé/CHU).			#VALEUR!
Frais de déplacement	UE 1 2 5 6 7				#REF!
Coût ressources en ligne	UE 1 4 6				#REF!
Matériel d'œuvre		Séances de dissection avec mise à disposition de l'Ecole de Chriurgie et d'anatomie et de son matériel. Prêt de matériel chirurgicales par les entreprises de dispositifs de santé (en respect avec la charte éthique UFR Santé/CHU).			#VALEUR!
Locaux	UE2 UE5	Ecole de Chirurgie			#VALEUR!
Frais de certification					#REF!
					#REF!
					#REF!
					#REF!
					#REF!
					#REF!

Titulaire_Certifié
Titulaire_Agrégé
Titulaire_Professeur
Titulaire_HC
Vacataire_titulaire
Vacataire_non titulaire

VI - ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

UE concernée	Noms des formateurs/tuteurs ou du responsable pédagogique	Statut (titulaire/vacataire)	Fonction et nom de l'entreprise pour les chargés d'enseignement vacataires	Nombre d'heures CM	Nombre d'heures TD/TP	Nombre d'heures FOAD	Nombre d'heures d'encadrement individuel
UE 1	Pr Martin HTIIER	Titulaire_Professeur		1,00 h			
	Dr Vincent PATRON	Vacataire_titulaire		1,00 h	2,00 h		
	Dr Maxime HUMBERT	Vacataire_titulaire		1,00 h			
	Pr Guillaume de BONNECAZE (TOULOUSE)	Titulaire_Professeur		1,00 h			
UE 2	Dr Vincent PATRON	Vacataire_titulaire		6,00 h	4,00 h		
	Dr Maxime HUMBERT	Vacataire_titulaire		6,00 h	4,00 h		
	Pr Antoine MOYA PLANA(PARIS)	Titulaire_Professeur		2,00 h	4,00 h		
	Pr Guillaume DE BONNECAZE (TOULOUSE)	Titulaire_Professeur		3,00 h	1,00 h		
	Dr Frédérik RAULT	Vacataire_titulaire		1,00 h	2,00 h		
	Dr Mathieu VEYRAT (PARIS)	Vacataire_titulaire		2,00 h	2,00 h		
	Pr Benjamin VERILLAUD (PARIS)	Vacataire_titulaire		2,00 h	4,00 h		
UE 3	Dr Vincent PATRON	Vacataire_titulaire		2,00 h			
	Dr Maxime HUMBERT	Vacataire_titulaire		2,00 h	3,00 h		
UE 4	Dr Vincent PATRON	Vacataire_titulaire		4,00 h			
	Dr Martin HITIER	Titulaire_Professeur		2,00 h			
UE 5	Dr Vincent PATRON	Vacataire_titulaire		4,00 h	4,00 h		
	Dr Rachid GARMI	Vacataire_titulaire		3,00 h	4,00 h		
	Dr Yves SABAN (NICE)	Vacataire_titulaire		4,00 h	4,00 h		
	Dr Thomas TRUONG (PARIS)	Vacataire_titulaire		2,00 h	4,00 h		
	Dr Olivier GERBAULT (PARIS)	Vacataire_titulaire		2,00 h	4,00 h		
	Dr Guillaume CARLES (MONTPELLIER)	Vacataire_titulaire		4,00 h	4,00 h		
UE 6	Dr Thomas TRUONG	Vacataire_titulaire		2,00 h			
	Dr Yves SABAN	Vacataire_titulaire		2,00 h	1,00 h		
	Dr Vincent PATRON	Vacataire_titulaire			2,00 h		
UE 7	Dr Bart STUBENITSKI (AMSTERDAM)	Vacataire_titulaire		2,00 h	2,00 h		
Total équivalent TD :				146,50 h			0,00 h

Certains enseignements sont ils mutualisés avec des formations de Licences, Licences professionnelles ou Masters ? Si oui, pour quel volume horaire global et avec quelles formations ? **Précisez l'intitulé de l'UE et la formation de rattachement.**	

V - MAQUETTE PÉDAGOGIQUE

Enseignements Principaux
Enseignements annexes

		UE1				UE2												UE3														UE4				UE5								UE6				UE7				Modalités d'évaluation
		EC1	EC2	EC3	EC4	EC1	EC2	EC3	EC4	EC5	EC6	EC7	EC8	EC9	EC10	EC11	EC12	EC13	EC14	EC1	EC2	EC3	EC4	EC5	EC6	EC7	EC8	EC9	EC10	EC11	EC12	EC1	EC2	EC3	EC4	EC5	EC1	EC2	EC3	EC4	EC5	EC6	EC7	EC8	EC1	EC2	EC3	EC4	EC1	EC2	EC3	EC4	
Nom du bloc	**Intégrer les bases de l'anatomie et de la physiologie des sinus et des fosses nasales à la chirurgie des sinus**																																																		
Bloc 1 : Intégrer les bases de l'anatomie et de la physiologie des sinus et des fosses nasales à la chirurgie des sinus	Inclure la physiologie des fosses nasales et des sinus dans la prise en charge globale du patient																																																	
	Utiliser l'anatomie endoscopique des fosses nasales et des sinus pour la chirurgie																																																	
	Utiliser l'imagerie pour guider la chirurgie																																																	
	Adapter le geste chirurgical à l'anatomie du patient																																																	
Nom du bloc	**traiter chirurgicalement une pathologie des sinus (principales techniques chirurgicales)**																																																	
Bloc 2 :traiter chirurgicalement une pathologie des sinus (principales techniques chirurgicales)	Optimiser l'hémostase du champs opératoire																																																	
	Sélectionner le matériel pour le geste opératoire																																																	
	Installer le matériel et le patient pour une chirurgie optimale																																																	
	Adapter sa position opératoire pour diminier les troubles musculosquelettiques																																																	
	Opérer une pathologie turbinale ou de la cloison nasale																																																	
	Opérer une pathologie du sinus maxillaire																																																	
	Opérer une pathologie ethmoïdale																																																	
	Opérer une pathologie du sinus frontal																																																	
	Opérer une pathologie sphénoïdale																																																	
	Opérer une pathologie de la fosse ptérygomaxillaire et infratemporale																																																	
	Opérer une pathologie des voies lacrymales et de l'orbite																																																	
	Fermer une brèche méningée																																																	
	Opérer une pathologie maligne des sinus																																																	
	Opérer une pathologie de la base du crâne																																																	
Nom du bloc	**Adapter la chirurgie des sinus au patient (principales pathologies et indications)**																																																	
Bloc 3 :Adapter la chirurgie des sinus au patient (principales pathologies et indications)	Adapter sa stratégie chirurgicale à une pathologie turbinale ou de la cloison nasale																																																	
	Adapter sa stratégie chirurgicale à une pathologie du sinus maxillaire																																																	
	Adapter sa stratégie chirurgicale à une pathologie de l'ethmoïde																																																	
	Adapter sa stratégie chirurgicale à une pathologie du sinus frontal																																																	
	Adapter sa stratégie chirurgicale à pathologie du sphénoïde																																																	
	Adapter sa stratégie chirurgicale à une pathologie de la fosse ptérygomaxillaire ou infratemporale																																																	
	Adapter sa stratégie chirurgicale à une pathologie des voies lacrymales ou de l'orbite																																																	
	Adapter sa stratégie chirurgicale à une brèche méningée																																																	
	Adapter sa stratégie chirurgicale à une pathologie maligne des sinus																																																	
	Adapter sa stratégie chirurgicale à une pathologie de la base du crane																																																	
	Evaluer la qualité de vie des patients en pré et post opératoire																																																	
	Adapter les soins post-opératoires																																																	
	Traiter une complication peropératoire																																																	
Bloc 4:Intégrer les bases de l'anatomie et de la physiologie à la chirurgie de la pyramide nasale	Comprendre la physiologie de la respiration nasale																																																	
	Utiliser l'anatomie endoscopique de la pyramide nasale, osseuse cutanée et ligamentaire pour la chirurgie																																																	
	Utiliser l'anatomie esthétique pour la chirurgie																																																	
	Utiliser l'imagerie pour guider la chirurgie																																																	
	Adapter le geste chirurgical à l'anatomie du patient																																																	
Bloc 5 :Traiter chirurgicalement une pathologie fonctionnelle ou esthétique de la pyramide nasale	Selectionner le matériel chirurgical																																																	
	Reconstruire ou remodeler un septum par abord endonasal, externe ou endoscopique																																																	
	Reconstruire ou remodeler une pointe																																																	
	Reconstruire ou remodeler un un dorsum nasal																																																	
	Reconstruire une perte de substance de la pyramide nasale																																																	
	Remodeler le nez par une rhinoplastie de préservation																																																	
	Remodeler le nez par une rhinoplastie structurale																																																	
	Remodeler le nez par une rhinoplastie médicale																																																	
Bloc 6: Adapter la chirurgie de la pyramide au patient	Adapter la technique à la demande esthétique du patient																																																	
	Adapter la technique à la demande fonctionnelle du patient																																																	
	Adapter la technique à la psychologie du patient																																																	
	Proposer une retouche ou une rhinoplastie secondaire																																																	
Bloc 7: Incorporer la chirurgie de la pyramide nasale dans sa pratique privée ou publique	Respecter le cadre médico-légal en matière de Rhinoplastie																																																	
	Améliorer ses photographies pré, per et post-opératoire																																																	
	Développer une pratique de la rhinoplastie durant son apprentissage ((internat, clinicat)																																																	
	Développer une pratique de la rhinoplastie en pratique privée																																																	

Intitulé du DU / DIU : CHIRURGIE RHINOLOGIQUE

Les cases bleues sont celles que nous vous invitons à renseigner, une aide s'affiche lorsque vous cliquez sur celles-ci. Les cases jaunes sont automatiquement calculées. Les cases vertes contiennent des informations pré-remplies. Les montants sont approximés à l'euro prêt. Afin de simplifier, si vous avez majoré les heures, l'ensemble des heures seront majorées à l'exception de la responsabilité pédagogique.

1-NOMBRE D'APPRENANTS ET ACCOMPAGNEMENT

Nombre moyen d'apprenants attendus

Formation continue	5
Formation initiale	15
Total	20

Responsabilité pédagogique (référentiel) en heures

Nombre d'heures	

Heures d'accompagnement par apprenant

	Nombre d'heures TD /étudiant
Pédagogique (stagiaire FC)	1
Suivi du stage (FI-FC)	
Suivi individuel du mémoire (FI-FC)	
Total suivi	5

Volume horaire enseignements

	Nombre d'heures	Dont mutualisées*	Solde
Heures CM	58		58
Heures TD	18		18
Heures TP	40		40
Total heures	116		

*En cas de mutualisation, préciser le(s) dispositif(s) avec le(s)quel(s) les cours sont mutualisés que les heures soient financées sur ce DU ou sur le programme avec lequel il est mutualisé :

2 - DÉTERMINATION DES RECETTES

Détermination du tarif

	Nombre d'heures	Tarif horaire proposé	Tarif proposé
Formation continue	117	20 €	2 340 €
Formation initiale	116	12 €	1 392 €

Autres recettes

	Autres recettes	Sources de la recette
Total	- €	

Total recettes	**32 580 €**

3- DETERMINATION DES COÛTS

Masse salariale : enseignement et gestion de scolarité

Enseignement et accompagnement apprenants

Taux de majoration : 1 — Part des titulaires : 20% — Part sur service statutaire : 0%

	total heures	Service statutaire	HC	Vacataires
Heures CM	58	0	17,4	69,6
Heures TD	18	0	3,6	14,4
Heures TP	40	0	5	40
Coût horaire chargé		174 €	45 €	61 €
Total		**0 €**	**1 185 €**	**7 542 €**

Gestion de scolarité

		côut annuel moyen	coût dispositif
% en équivalent temps plein	5%	47 000 €	**2 350 €**

Frais de structure	19%	**6 190 €**

Total dépenses	**17 267 €**

4- RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

Recettes	**32 580 €**
Dépenses	**17 267 €**

Résultat prévisionnel	**15 313 €**
Taux de marge	**47%**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 juin 2025

Délibération 2025-047

Direction des Études et de la Vie Étudiante

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ « PRÉPARATION DU DSCG* »

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,
Vu l'avis de la Commission de la Recherche et de la Vie Universitaire du 2 juin 2025

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve la nouvelle maquette du Diplôme d'Université « Préparation du DSCG » (IAE).

Annexe : Maquette.

Résultats du vote :

Unanimité (33 pour)

Fait à Caen, le 16 juin 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI

*Diplôme supérieur de Comptabilité et de Gestion

Publié et Transmis au Rectorat le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion - 1ère année
DSCGT1-312

2025-2026

	Apogée	* Nb de Grpes	Volumes horaires CM	Volumes horaires TD	ECTS	Coef.
DSCG 1ère année	**1DSCG**		**484,00**			
UE1 - Gestion Juridique, Fiscale et Sociale (Pilote UE : Axel MASSERON)	**1DSCG1**					
L'entreprise et son environnement (50 h)	**1DSCG11**					
Le développement de l'entreprise (15 h)	**1DSCG12**					
Le financement de l'entreprise (20 h)	**1DSCG13**		**170,00**			1,00
De l'entreprise au groupe (40 h)	**1DSCG14**					
La pérennité de l'entreprise (40 h)	**1DSCG15**					
Les associations et les autres organismes à but non lucratif (5 h)	**1DSCG16**					
UE2 - Comptabilité et audit (Pilote UE : Alain LEMERCIER)	**1DSCG2**					
Opérations de restructuration (24 h)	**1DSCG21**					
Normes internationales (28 h)	**1DSCG22**		**170,00**			1,00
Comptes de groupe (80 h)	**1DSCG23**					
Audit (38 h)	**1DSCG24**					
UE3 - Mangement des systèmes d'information (Pilote UE : Patrick MAILHE)	**1DSCG3**					
Gouvernance des systèmes d'information (20 h)	**1DSCG31**					
La gestion de projets SI (20 h)	**1DSCG32**					
Les systèmes d'entreprise (10 h)	**1DSCG33**		**96,00**			1,00
Gestion de la performance informationnelle (20 h)	**1DSCG34**					
Architecture et sécurité des systèmes d'information (10 h)	**1DSCG35**					
Audit du système d'information, conseil et reporting (16 h)	**1DSCG36**					
UE4 - Anglais des affaires (Pilote UE : Angélique PROVOST)	**1DSCG4**					
Finance (5 h)	**1DSCG41**					
Accounting and auditing (5 h)	**1DSCG42**					
Governance and corporate social responsability (4 h)	**1DSCG43**		**30,00**			0,5
Information systems and new technologies (4 h)	**1DSCG44**					
Management, Human Resources and Strategy (4 h)	**1DSCG45**					
Production (4 h)	**1DSCG46**					
Marketing (4 h)	**1DSCG47**					
UE5 - Mémoire professionnel (Pilote UE : Eric GALERNE)	**1DSCG5**					
Recherche d'information (6 h)	**1DSCG51**		**18,00**			
Présentation des documents techniques et professionnels (6 h)	**1DSCG52**					
Méthodologie de la recherche en gestion (6 h)	**1DSCG53**					
UE6 - Accompagnement/Stage	**1DSCG6**		**0,00**			0,5
EC Accompagnement 1	**1DSCG61**					
EC Stage 1	**1DSCG62**					
TOTAL SEMESTRE			**484,00**	**0,00**		
			484,00			
			726,00 HEDT			

Composante IAE DE CAEN
Type de diplôme DU
Mention de diplôme DU Préparation au DSCG
Version d'étape DSCGT1-312 1ère année
DSCGT2-312 2ème année

Régulier : oui / non ?
Régime spécial : oui / non ?
Erasmus : oui / non ?
Enseignement à distance : oui / non ?

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

					SESSION 1						SESSION 2				
					Contrôle continu			Contrôle terminal			Contrôle terminal				
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles
CODE_SEME	CODE_UE	PE_LIS	CODE_EC	LIBELLE	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB	AC
1DSCG	1DSCG1	O		UE 1. Gestion juridique, fiscale et sociale	Ecrit	2	66,67%	Ecrit	4 h	33,33%	Oral	0h30	100%	1	3 épreuves écrites en DSCG 1 / Si session 2, fin de DSCG2
1DSCG	1DSCG2	O		UE 4. Comptabilité et audit	Ecrit	2	66,67%	Ecrit	4 h	33,33%	Oral	0h30	100%	1	3 épreuves écrites en DSCG 1 / Si session 2, fin de DSCG2
1DSCG	1DSCG3	O		UE 5. Management des systèmes d'information	Ecrit	2	66,67%	Ecrit	3 h	33,33%	Oral	0h30	100%	1	3 épreuves écrites en DSCG 1 / Si session 2, fin de DSCG2
1DSCG	1DSCG4	O		UE 6. Anglais des affaires	Ecrit	3	100,00%							0,5	3 épreuves écrites en DSCG 1 / Si session 2, fin de DSCG2
1DSCG	1DSCG5	O		UE 7. Mémoire professionnel											Pas de note attendue
1DSCG	1DSCG6	O		UE 8. Accompagnement/Stage				Evaluation		100,00%				0,5	Evaluation par le maître d'apprentissage. Note issue du LEA
2DSCG	2DSCG1	O		UE 2. Finance	Ecrit	2	66,67%	Ecrit	3 h	33,33%	Oral	0h30	100%	1	3 épreuves écrites en DSCG 2
2DSCG	2DSCG2	O		UE 3. Management et contrôle de gestion	Ecrit	2	66,67%	Ecrit	4 h	33,33%	Oral	0h30	100%	1	3 épreuves écrites en DSCG 2
2DSCG	2DSCG3	O		UE 6. Anglais des affaires	Ecrit + Oral	2	66,67%	Oral		33,33%	Oral	0h30	100%	0,5	1 écrit et 2 oraux en DSCG 2
2DSCG	2DSCG4	O		UE 7. Mémoire professionnel	Ecrit + Oral	1	33,33%	Oral		66,67%				1	1 écrit + 1 épreuve orale en DSCG 2
2DSCG	2DSCG5	O		UE 8. Accompagnement/Stage				Evaluation		100,00%				0,5	Evaluation par le maître d'apprentissage. Note issue du LEA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juin 2025

Délibération 2025-048

Direction des Études et de la Vie Étudiante

SENSIBILISATION ET FORMATION DES ÉTUDIANTS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE (TEDS)

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 juin 2025 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve l'organisation de la sensibilisation et de la formation des étudiants à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) proposée.

Annexe : présentation de l'enseignement TEDS à l'Unicaen.

Résultats du vote :

Unanimité (33 pour)

Fait à Caen, le 16 juin 2025
Le président de l'Université,

Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le 27 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet
- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

Enseignement TEDS à l'Unicaen

Groupe de travail dédié

Cadrage du ministère

- Former tous les étudiants de premier cycle à partir de la rentrée 2025
- Former les nouveaux enseignants et acculturer les enseignants en place
- Intégrer les enseignements aux maquettes dans la nouvelle offre 2028
  - Tronc commun en L2 + intégration dans les cours existants (dopage)
- Croiser la cartographie des formations avec les besoins en termes de compétences métiers pour la transition

Compétences :GreenComp

GreenComp se compose de 12 compétences (en gras) organisées en quatre domaines (en italique) comme suit:

- *Incarner les valeurs de la durabilité*, et les compétences correspondantes:
  - **accorder de la valeur à la durabilité**
  - **encourager l'équité**
  - **promouvoir la nature**
- *S'ouvrir à la complexité dans la durabilité*, et les compétences correspondantes:
  - **pensée systémique**
  - **pensée critique**
  - **cadrage des problèmes**
- *Envisager des avenirs durables*, et les compétences correspondantes:
  - **littératie des futurs**
  - **adaptabilité**
  - **pensée exploratoire**
- *Agir pour la durabilité*, et les compétences correspondantes:
  - **agentivité politique**
  - **action collective**
  - **initiative individuelle**

Connaissances

Thématiques

- Changement climatique
- Biodiversité et sa préservation
- Ressources et leurs disponibilités
- Récit des limites planétaires
- Transition juste

Ressources pédagogiques

- CNED
- UVED
- Labos1point5
- ADEME académie

- SCD
- etc

recrutement d'un assistant techno-pédagogique dédié par le CEMU

Choix unicaen

- Insertion en cours de phase d'accréditation, pas de bouleversements des maquettes actuelles
- 30h ajoutées aux 1500h existantes dans les maquettes, pas de retrait des enseignements existants
- Valorisation sous forme de 3 ECTS surnuméraires avec validé/non validé:
- Organisation ~20 h distanciel sur ecampus (année 1) + ~10 h participatif ou présentiel (année 2)

Choix unicaen

- L2-L3 ou BUT1-BUT2 (sauf si souhait contraire formation)

- 3 GT constitués après appel à volontaires effectué auprès des composantes et sollicitation réseau référents DD :
  - Identification des contenus dans le module distanciel
  - Proposition d'activités dans le module Participatif
  - évaluation

Choix unicaen

- Circulaire à venir très prochainement
- Modélisation apogée en cours:
  - Le module de 20h d'enseignement en distanciel (1 seul module identique pour tout l'établissement)
  - Le module de 10h participatif avec trois propositions dont une sera à choisir par chaque formation.

Contenu de la formation à distance (20h travail étudiant)

Cinq grands chapitres

- Changement climatique
- Biodiversité et sa préservation
- Ressources et leurs disponibilités
- Récit des limites planétaires
- Transition juste

- Socle minimal de connaissances :
  - Etherpad à compléter

- Recension des ressources pédagogiques :
  - Cours du CNED
  - Cours de l'UVED
  - Vidéos pédagogiques
  - Lectures complémentaires
  - Travaux du GIEC normand
  - Textes de référence
  - Données
  - Fiction

Contenu de la formation à distance (20h travail étudiant)

- Cours du CNED
  - en première partie
  - trame similaire
- Beaucoup de matériel sur le climat et la biodiversité
- Manque de ressources pédagogiques (création possible à long terme)
  - Ressources
  - Limites planétaires
  - Transition juste

Propositions pour les activités en mode Participatif (10h travail étudiant)

Proposition n°1

- Cycle de conférences 5 conférences de 2h (1h30+30 min)
  - Intervenants avec deux disciplines différentes pour chaque thème
  - Conférences « participatives » (gesticulées ou inversées)
- Gestion en central pour toutes les formations intéressées
  - Trouver les intervenants, 1 programme annuel, mutualisation possible avec la formation des personnels
  - Susciter la participation des étudiants
  - Possibilité de format type « Nocturnes du plan de Rome » avec diffusion simultanée et enregistrement si accord des participants
  - Pas de coût pour les formations

Propositions pour les activités en mode Participatif (10h travail étudiant)

Proposition n°2

- Projets tutorés à proposer par la formation
  - Un problème, une solution
  - Scénarisation (atelier TURFU…)
  - Bilan des ressources
  - Projet numérique
- Gestion par la formation
  - Intégration possible si projets déjà existant
  - Coût enseignant, prise en charge initiale possible
  - Suivi avec rdv réguliers

Propositions pour les activités en mode Participatif (10h travail étudiant)

Proposition n°3

- Débats citoyens étudiants
  - Etudiants tirés au sort
  - Thématiques libres
- Débats citoyens étudiants
  - Rendu ?

Evaluation - suivi

Distanciel

- Bilan carbone individuel
- Quizz tout au long des séquences

Présentiel

- Rendu :
  - rapport + présentation courte pour les projets tutorés et les débats
  - Pour les conférences, quizz à la suite des conférences

Reste à déterminer la proportion relative des évaluations: 60%distanciel et 40% présentiel?
Résultat: validé/non validé, pas de notes, pas de compensation

Conclusions

- Pour le module distanciel: pas d'impact sur l'emploi du temps ni de modifications de la structure existante des maquettes
- Pour la partie « participatif » pas d'impact pour le cycle de conférences, dépendant pour le projet tutoré (peut exister et être coloré TEDS)
- Réflexion pour la prochaine offre de formation : Intégrer la partie introductive et pluridisciplinaire des TEDS dans les compétences transversales nécessaires pour des formations universitaires.